



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**SESSIONE STRASURDINARIA
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
RILATIVE A E DERIVE MAFIOSE**

**SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE AUX DERIVES MAFIEUSES**

**18 DI NUVEMBRE DI U 2022
18 NOVEMBRE 2022**





SESSIONE STRASURDINARIA
18 DI NUVEMBRE DI U 2022

SESSION EXTRAORDINAIRE
18 NOVEMBRE 2022

SOMMAIRE
SESSIONE RILATIVA A E DERIVE MAFFIOSE
SESSION RELATIVE AUX DERIVES MAFIEUSES

Ouverture de la séance publique à 10h16

Appel nominal des conseillers - Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI

Discours de **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, Présidente de l'Assemblée de Corse **4**

Lecture de la synthèse des débats des auditions menées par la Conférence des Présidents **7**

Discours de **M. Gilles SIMEONI**, Président du Conseil exécutif de Corse **18**

Discours de **M. Dominique BUCCHINI**, ancien Président de l'Assemblée de Corse **33**

Discussion générale :

Un Soffiu Novu :
M. Jean-Martin MONDOLONI **37**

Avanzemu :
Mme Julia TIBERI **45**

Fà Populu Inseme :
Mme Muriel **FAGNI** 54

Core in Fronte :
M. Paul-Félix **BENEDETTI** 57

Fà Populu Inseme :
M. Don Joseph **LUCCIONI** 63

Non-inscrit :
Mme Josepha **GIACOMETTI-PIREDDA** 69

Fà Populu Inseme :
M. Jean **BIANCUCCI** 73

SUSPENSION DE SÉANCE À 14H
REPRISE DE LA SÉANCE À 20H

Résolution N° 2022/E5/03 déposée par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse
Présentée par Mme Marie-Antoinette **MAUPERTUIS**, Présidente de l'Assemblée de Corse 76

Prise de parole et présentation Résolution N° 2022/E5/02 déposée par le groupe « Un Soffiu Novu » par M. Jean-Martin **MONDOLONI** 79 et 81

Prises de paroles :

Mme Josepha **GIACOMETTI-PIREDDA** 82

M. Paul-Félix **BENEDETTI** 84

M. Jean-Christophe **ANGELINI** 85

M. Jean **BIANCUCCI** 89

Le Président Gilles **SIMEONI** 90

VOTE RESOLUTION N° 2022/E5/02 93

VOTE RESOLUTION N° 2022/E5/03 94

La séance est levée à 21h00.

La séance est ouverte à 10 h 15 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pè piacè, pigliate piazza, ci hè assai mondu, à pena di silenziu. À ringrazià vi.

Prima di tuttu, emu da fà l'appellu.

Mme Sandra MARCHETTI procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sgiò Presidente di l'esecutivu, Sgiò Presidente BUCCHINI, soi assai cuntenta di sicuru onorata chè voi sapiate quì, Signora Presidente di u CESEC, cara Marie-Jeanne, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore et signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, Signore è signori i rapresentanti di l'Assemblea di a Giuventù, Signori i parlamentarii, Signore è signori i rapresentanti di i cullectivi anti-maffia, care tutte è cari tutti,

La session d'aujourd'hui est difficile, elle est difficile, mais elle est nécessaire.

Difficile parce que le sujet principal a trait à la violence criminelle, trop souvent à la mort et toujours à la peur, et qu'il est difficile pour des élus et à fortiori des citoyens de parler de ce qui est douloureux ou de ce qui impressionne.

Difficile aussi parce que cette criminalité s'exerce sous de multiples formes et que ses modalités opératoires comme son emprise sont parfois insondables et quoi qu'on en dise, y compris pour des élus.

Mais cette session est nécessaire.

Nécessaire parce que les attentes sont très fortes... attentes des collectifs, des associations, des Corses en général et de la jeunesse en particulier.

Nécessaire ensuite parce qu'il ne peut y avoir de développement individuel ou collectif équilibré que dans un cadre démocratique, serein, apaisé. Nécessaire enfin parce nos enfants méritent mieux que les dépendances, les addictions, les déflagrations mortifères et la peur des représailles.

Oui notre tâche sera difficile aujourd'hui. Mais il est de notre responsabilité collective de débattre aujourd'hui de dérives qui portent atteinte à la vie humaine, au fonctionnement de la vie sociale et surtout qui sapent toute idée de liberté et de progrès.

Conformément à l'article 1^{er} de notre règlement intérieur que je me plais à rappeler, nous devons défendre les intérêts matériels et moraux du peuple corse... et ce, y compris lorsqu'une de ses franges met en péril l'ensemble du corps social. Et ce travail doit être mené avec tous ceux qui défendent l'idée qu'au sein d'une société le respect de l'intégrité physique, de la probité morale, de la liberté d'entreprendre comme de penser sont des valeurs cardinales.

Depuis 2019 et à la suite de l'assassinat de Massimu Susini, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif avaient décidé d'une session extraordinaire. Si celle-ci n'a pu avoir lieu pour différentes raisons, des auditions avaient été menées par la conférence des présidents lors de la précédente mandature sous l'autorité de Jean-Guy Talamoni.

Nous avons souhaité, avec le Président du Conseil exécutif et les présidents de groupes réécouter les associations anti-mafia : les collectifs Massimu Susini, A maffia nò a vita iè, la plateforme citoyenne. Mais également la Ligue des droits de l'Homme. C'est ce qui fut fait au cours des 15 derniers jours. Nous sommes heureux de leur présence avec nous dans cet hémicycle, y compris les associations pour la défense de l'environnement.

Je déplore que, comme lors de l'ouverture de ce cycle d'auditions en 2019, les services de l'Etat en Corse n'aient pas souhaité se soumettre à l'exercice de ces auditions qui n'avaient pourtant comme objectif que de faire le point sur une situation difficile.

Il me semble questionnable que des responsables de la justice et de l'investigation refusent d'être auditionnés par des représentants du peuple élus au suffrage universel.

Je souhaite néanmoins et vivement qu'ils se joignent à notre travail parce que leurs services ont la charge de l'exercice des pouvoirs régaliens, bien-entendu, mais aussi parce qu'ils disposent d'informations, de données, et d'expertises qui seront indispensables dans la mise en place de solutions efficaces d'observation et de lutte contre la violence et la criminalité.

Ces auditions dont je vais vous rendre compte dans un instant, et pour lesquelles je veux remercier tous ceux qui y ont participé, nous ont permis de

recueillir des signaux d'alerte très forts, de compléter notre connaissance du phénomène, d'identifier des pistes de solutions. Elles sont une première étape indispensable à la conscientisation de la difficulté à laquelle nous nous sommes soumis mais aussi à la confrontation de différentes perceptions du phénomène.

Aussi, pour avancer nous n'avons pas voulu nous arc-bouter sur des questions de sémantiques. Certes, les choses qui ne sont pas nommées n'existent pas. Mais mal les nommer, c'est ajouter au malheur du monde pour reprendre Camus. La focalisation sur la question de sémantique est peut-être aussi une façon, consciente ou inconsciente, d'éviter d'aller traiter le problème au fond.

Nous avons donc préféré au cours de ce travail en commission et en conférence des présidents, nous concentrer sur les faits avant de proposer une dénomination, qu'il s'agisse d'utiliser un terme existant comme « mafia » ou de créer, peut-être un concept nouveau qui corresponde davantage à la réalité observée en Corse.

Nous sommes donc aujourd'hui réunis pour débattre sans tabou des dérives mafieuses et pour initier un travail de fond vital à la résolution de la crise que traverse la Corse. Car oui, il existe aujourd'hui en Corse une frange de la population qui fait passer ses intérêts avant ceux de la Corse et des Corses, intérêts qu'elle défend en utilisant une réserve de violence et qui empêche les uns d'entreprendre, les autres de développer, parfois certains de respirer. Et cela est suffisamment grave pour que nous élus, nous en débattions.

Notre travail va s'organiser ainsi :

Ce matin, je rendrai d'abord compte du contenu de ces auditions de manière synthétique, puis le Président de l'exécutif s'exprimera, puis chaque groupe aura la possibilité de s'exprimer conformément à la règle du doublement du temps de parole, comme nous en avons décidé conjointement en conférence des présidents.

Cet après-midi un échange aura lieu avec différentes parties prenantes dans le cadre de notre commission permanente à laquelle j'ai convié la conseillère non-inscrite Josepha Giacometti, la présidente du CESEC, le Vice-Président de l'Assemblea di a Giuventù et toutes les associations déjà auditionnées.

Cette réunion a pour objectif de caler les thématiques clés qui méritent d'être approfondies collectivement, de co-construire une méthode et de définir un calendrier de travail pour les mois à venir.

Les élus, dans un troisième temps de cette journée, reviendront en plénière pour un dernier échange et le vote d'une résolution solennelle qui est en cours de discussion au sein de la conférence des présidents.

Autant le dire tout de suite : cette session n'est pas un point d'aboutissement, loin s'en faut ! C'est une étape importante dans le processus débuté en 2019.

Il n'y aura pas de solutions miracles qui sera produite d'ici la fin de la journée mais durant ce moment démocratique fort, nous aurons posé, je l'espère, les bases d'un travail conjoint qui procède de notre ferme volonté de laisser à nos enfants une terre, un pays émancipé, apaisé et où ils seront heureux.

À ringrazià vi

(Applaudissements)

Je vais vous donner lecture maintenant d'une synthèse des principaux points qui ont été abordés lors de la conférence des présidents en formation d'audition sur le phénomène mafieux.

Je préfère en préambule dire tout de suite que ce travail est une synthèse, c'est un compte rendu puisque la lecture in extenso de l'ensemble des procès-verbaux n'était pas possible au sein de l'hémicycle.

Ce compte rendu, néanmoins, même s'il est synthétique, sera un petit peu long. Je vais vous demander d'être attentifs et patients également. Ensuite, je passerai la parole au Président de l'exécutif.

Au cours du cycle d'auditions qui a débuté à la fin de l'année 2019, 13 acteurs ont été entendus entre le 12 décembre 2019 précisément et le 14 novembre 2022.

Tout d'abord, le Président Dominique Bucchini, a été auditionné en tant qu'ancien président et surtout parce que sous sa mandature, il avait beaucoup travaillé à la mise en place et à l'animation d'une commission sur la violence dont il nous parlera tout à l'heure.

Ensuite, ont été auditionnés les associations des maires du Pumonti et du Cismonte, le collectif « Massimu Susini », à 2 reprises, avec des contributions d'ailleurs écrites, le collectif « A maffia nò, a vita iè », également à 2 reprises, avec des contributions écrites, plusieurs associations qui œuvrent pour la défense de l'environnement en Corse, « U levante », « ABCDE » et « le Garde », la

section corse de la Ligue des Droits de l'Homme, avec également des contributions écrites, les instances consultatives de la Collectivité, le CESEC, l'Assemblea di a Giuventù, les représentants de la presse insulaire et la plateforme citoyenne.

Ce cycle d'auditions a été marqué dans sa globalité, je dois le dire, par des échanges constructifs, quelquefois animés aussi. Les contributions se structurent et là, j'assume complètement être l'auteur de cette organisation du plan, elles se structurent autour de quatre axes principaux. Lorsqu'on relie les in extenso, l'ensemble des procès-verbaux se dégagent quatre axes principaux dans les interventions de l'ensemble des parties prenantes.

Premier axe, l'état des lieux et le ressenti de la situation.

Deuxième axe, la qualification du phénomène criminel.

Troisième point, les attentes vis-à-vis de l'État.

Et enfin les attentes vis-à-vis des élus de la Corse et de la Collectivité en particulier.

Je vais successivement vous présenter les éléments concernant ces différents axes.

Premièrement, l'état des lieux et le ressenti de la situation. L'ensemble des acteurs se sont accordés pour admettre une incapacité à dresser actuellement un état des lieux objectif et pertinent de la criminalité organisée en Corse pour plusieurs raisons.

D'abord, parce qu'il y a non-participation des services régaliens en charge de l'exercice de la police et de la justice dans l'île, alors qu'ils sont détenteurs des principales informations.

Ensuite, il y a un faible taux d'élucidation des crimes et délits perpétrés en rapport avec le crime organisé.

Enfin, il souligne l'absence d'un système local d'observations, de collectes et d'informations et de recherches scientifiques.

S'agissant du ressenti qui est par nature subjectif, plusieurs appréciations émergent que l'on peut synthétiser de la sorte. Tout d'abord sur l'étendue du phénomène. Pour les 2 collectifs, l'emprise mafieuse va croissant, avec des chiffres d'homicides annoncés comme imputables à la criminalité

organisée, avec un nombre très important, 700 homicides en 40 ans, ou encore en citant le nombre de bandes qui existeraient en Corse évalué donc à 25 qui pénétreraient tous les secteurs de l'économie, qui exerceraient un poids sur les témoins et les victimes, en Corse et ailleurs. À noter que certaines auditions, notamment « A maffia nò » et « Massimu Susini », et certaines associations de défense de l'environnement, se font aussi l'écho de menaces personnelles à l'encontre de leurs membres.

La question des pressions et du silence induit est aussi reprise par la Ligue des Droits de l'Homme, par l'Assemblea di a Giuventù et par les associations de défense de l'environnement.

En 2020, le CESEC, au titre des acteurs économiques et sociaux, a fait part aussi de son inquiétude, mais a précisé qu'aucun de ses membres ne leur avait fait remonter de cas directs de pression ou d'intimidation.

Les associations des maires au titre des élus de proximité ont posé l'attention sur l'isolement parfois ressenti par la plupart des maires, notamment dans les petites communes, alors qu'ils ont à gérer des situations difficiles. Donc, sans parler forcément de mafia ou de dérive mafieuse, il y a quand même un contexte qui est compliqué et difficile pour les élus, pour les édiles locaux.

Ensuite, concernant les faits aggravants, la Ligue des Droits de l'Homme a livré à la réflexion les évolutions internationales qui jouent également en Corse, fragilisant l'économie, la société, on parle d'économie et de société en danger, et les effets néfastes générés par la concentration du pouvoir dans l'économie autant que dans les institutions publiques, depuis la fusion des 3 collectivités de l'île en 2018.

Le CESEC, dans un esprit analogue, a attiré l'attention sur les violences sociales, le chômage, la précarité, l'échec scolaire ou les addictions comme des éléments qui agissent sur l'évolution des valeurs, qui aboutissent aussi à la dévalorisation du travail, qui renforcent la quête d'argent facile et qui s'inscrivent aussi dans une logique de promotion de la visibilité individuelle.

Concernant le rôle de l'État, ses carences dans l'île interpellent la quasi-totalité des intervenants. L'absence de résultats tangibles, que ce soit dans les enquêtes policières, leurs débouchés judiciaires ou même l'exécution des décisions de justice ont génère un sentiment d'impuissance des pouvoirs publics et elles entretiennent une impression aussi d'impunité pour les criminels.

L'absence de publication de rapports et de bilans chiffrés accentue évidemment le manque de confiance de la population.

La Ligue des Droits de l'Homme a notamment insisté pour que les élus réitérent leur demande de pouvoir accéder au rapport rédigé par la JIRS de Marseille, dont la presse a renvoyé un écho alarmiste, et je précise que, ni le Président d'exécutif ni moi-même n'étions destinataires de ce rapport, bien que l'ayant demandé.

Rappelant l'importance des informations détenues par les procureurs, rappelons-nous du rapport de Bernard Legras, la Ligue, rejoint « A maffia nò » et la plateforme citoyenne également qui mentionnent que le ministère détient ces informations et, malheureusement, ne les transfère pas.

Sur les secteurs potentiellement exposés, sur ce sujet, en l'absence de données suffisamment étayées, un consensus néanmoins émerge sur le fait que plusieurs secteurs apparaissent comme des domaines d'exercice privilégiés pour le crime organisé, que ce soit l'immobilier, le BTP, les déchets, les transports, le commerce, par le biais de nombreux mécanismes, que ce soit des mécanismes spéculatifs ou de recyclage d'argent sale.

Sur les mesures pouvant améliorer l'état des lieux, les collectifs ont proposé la création d'un observatoire qui, associant sur une forme ou sous une autre, élus et associations, viserait à centraliser et à capitaliser l'information. Il devrait être fondé sur une approche scientifique et un tel outil aiderait à passer de la description qualitative, c'est à dire les mécanismes d'action de la criminalité et les cas qui sont connus, à une évaluation quantitative qui permettrait de mesurer l'ampleur de la pénétration au sein du corps social, de façon à parvenir à un état des lieux suffisamment objectif et précis.

Dans le même esprit, la mise en œuvre par l'université d'une démarche de recherche adaptée, à l'instar des universités italiennes, voire en coopération avec celles-ci, a été souhaitée par plusieurs personnes auditionnées.

Certaines références, enfin, ont été mentionnées à ce sujet : la circulaire TAUBIRA de 2012, qui reconnaissait l'importance de moyens d'observation et de recherche a été citée par « A maffia no », l'intérêt de développer une coopération au niveau européen, préconisée par l'Assemblea di a Giuventù, ou encore la nécessité d'une étude approfondie de l'économie de plusieurs secteurs, notamment celui aussi du tourisme, par l'association « U Levante ».

Concernant le deuxième axe, la qualification du phénomène criminel en Corse, les acteurs se sont livrés au cours des auditions à leur propre qualification du phénomène criminel. Donc, je ne fais que rendre compte de leur ressenti et de leur expression. Evidemment, ce ressenti leur appartient.

En synthèse, 2 visions semblent s'opposer. Pour les 2 collectifs, il y a une mafia en Corse et elle est en pleine expansion au point de concerner l'ensemble des secteurs de la société. Employer le vocable de mafia leur semble donc adéquat, sachant que celle-ci présente des formes variables selon les territoires où elle s'exerce.

Les collectifs sont en cela rejoints par la plateforme citoyenne. Ils expriment en fait une interrogation quant aux réticences formulées par certains élus. Ils s'interrogent notamment, et c'est le collectif « Massimu Susini » qui s'interroge, sur les motifs de ce qu'ils considèrent comme un déni des élus concernant la pénétration mafieuse. Ils attirent aussi l'attention sur le fait que la population attend que l'on nomme exactement la situation qu'elle subit.

La Ligue des Droits de l'Homme, en revanche, ne voit pas la situation en Corse évoluer sur un mode « sicilien » qui suppose une structure criminelle centralisée, hiérarchisée, voire militaire. Elle ne souhaite donc pas retenir le terme de mafia et ce vocabulaire induit en lui-même des types de réponses exceptionnelles, dérogoires au droit ordinaire et à ses garanties qui ne lui semblent pas être justifiés.

L'Assemblea di a Giuventù en 2020 a fait part des mêmes réticences et de craintes donc identiques.

Si la qualification du phénomène fait débat, vous le voyez bien, à l'issue du cycle d'auditions, il apparaît dans les échanges les plus récents, ceux du mois de novembre actuellement, que la formulation proposée par le Président du Conseil exécutif qui reprend la définition du journaliste spécialisé Salvatore CUSIMANO, selon laquelle il y a un comportement mafieux dès lors que l'interlocuteur dispose d'une réserve de violence dont il est prêt à faire usage dans la discussion. Ce point-là pourrait peut-être être un point d'équilibre.

Troisième axe, les attentes vis-à-vis de l'Etat. Elles s'organisent autour de 2 volets : le volet répressif et le volet d'investigation.

S'agissant du volet répressif, un clivage est à noter entre les partisans de mesures d'exception et ceux qui encouragent la mise en œuvre effective des moyens existants. Pour les 2 collectifs, on ne pourra contrer effectivement et efficacement l'emprise mafieuse en Corse en restant dans le cadre du droit ordinaire. La gravité de cette menace exige de se porter à la hauteur des enjeux, en employant des dispositifs dérogoires, suivant l'exemple italien.

« A maffia no » a exposé un ensemble de mesures précises. On peut y citer l'introduction d'un délit d'association mafieuse au code pénal, la saisine

systématique des patrimoines et leur réaffectation à des associations d'utilité sociale, la création d'un pôle anti-mafia dans l'île, la création de cours d'appel professionnalisées dépourvues de jurys populaires, l'évolution du statut de repenté et son extension au crime de sang.

Le collectif « Massimu Susini » revendique une philosophie analogue, consistant à intégrer au droit français l'arsenal élaboré en l'espèce par l'anti-mafia italienne. Il est rejoint en cela aussi, lors de la dernière audition, par la plateforme citoyenne.

Ça, c'est la première vision.

La deuxième perspective est défendue par la Ligue des Droits de l'Homme qui considère que les moyens existants dans le cadre du droit ordinaire ne sont pas suffisamment utilisés. Et c'est là la principale carence en matière de lutte anti-criminalité. La Ligue des droits de l'homme s'inscrit en opposition à la création de mesures juridiques exceptionnelles, voyant dans celles-ci un risque important de régression démocratique.

Elle fait observer aussi que les réponses dérogatoires, telles que la JIRS, n'ont pas apporté la démonstration de leur efficacité. A l'époque, d'ailleurs, en 2020, l'Assemblea di a Giuventù a partagé sans réserve cette position.

Il convient de le noter, une majorité des membres de la Conférence des Présidents ont manifesté à ce sujet des préoccupations identiques, rappelant l'origine de leur engagement politique, pour ce qui est de la majorité territoriale, mais aussi des groupes nationalistes et de l'expérience qu'ils ont vécue. Ils ne sont pas favorables à demander à l'État, dont l'action dans l'île leur semble en l'espèce parfois dépourvue de crédibilité, qu'il se dote d'un arsenal répressif dérogatoire, bien sûr.

S'agissant du volet investigations, une convergence est à souligner sur la nécessité d'une meilleure allocation, voire une augmentation des moyens d'investigation, et notamment en matière patrimoniale et financière.

Lors des auditions les plus récentes, les interlocuteurs ont tous dénoncé la réforme en cours de la police judiciaire, soulignant les risques qu'elle ferait courir à la lutte contre le crime organisé en positionnant les services concernés, sous l'autorité du préfet qui est le représentant du pouvoir exécutif nommé par le Gouvernement et non plus, ce qui est prévu dans la réforme, sous l'autorité des responsables de la justice. Les personnes auditionnées ont fait valoir que nombre de policiers, avocats et magistrats, s'élevaient d'ailleurs résolument contre cette mesure.

« A maffia no » a mis cela en perspective avec d'autres projets et d'autres réformes. D'abord, celui du garde des Sceaux visant à clôturer les enquêtes au bout d'un certain délai, en l'absence d'éléments nouveaux, malgré le fait que les circuits de blanchiment d'argent complexifient et rallongent les investigations, ou celui envisagé dans un cadre européen consistant à limiter le recours aux écoutes téléphoniques, alors que celles-ci s'avèrent souvent le seul moyen d'obtenir des informations à charge. Il serait préférable, selon « A maffia no », d'accroître les moyens d'expertise en matière d'investigation patrimoniale et financière.

Quant à la Ligue des Droits de l'Homme, elle a affirmé sa position lors de la seconde audition. Si elle continue de contester la compétence octroyée à la JIRS de Marseille pour intervenir en Corse estimant celle-ci trop éloignée du terrain, il lui paraîtrait pertinent, en revanche, de renforcer le rôle du pôle économique et financier installé à Bastia, dans la mesure où la compréhension du terrain augmente sensiblement l'efficacité de l'action.

L'Assemblea di a Giuventù a estimé elle aussi nécessaire au renforcement du pôle économique et financier dans l'audition de 2020.

Par ailleurs, les auditionnés, et notamment la plateforme citoyenne, attendent de l'Assemblée de Corse qu'elle relaie leurs demandes, relevant de la compétence du législateur et du Gouvernement auprès évidemment du Gouvernement, notamment en évoquant le problème de l'emprise mafieuse en Corse, dans le cadre des discussions relatives au processus d'autonomie ou encore, en soutenant évidemment les lanceurs d'alerte.

A cet effet, les collectifs entendent poursuivre les démarches de sensibilisation des parlementaires, des magistrats, des préfets, voire des ministres. Ils rappellent que l'Assemblée de Corse, forte de ses 63 conseillers pour une population de 350 000 personnes, revêt quand même une légitimité incontestable pour représenter la Corse avec un poids politique très supérieur au leur.

Enfin, dernier point, les attentes vis-à-vis des élus et de la Collectivité de Corse en particulier.

Les auditionnés semblent dans leur globalité, distinguer les compétences et les attentes vis-à-vis de l'État et les élus insulaires, mais en appellent évidemment à ces derniers pour porter un certain nombre de revendications.

À ce titre, c'est sur l'aspect lié à la prévention des dérives mafieuses que les acteurs insulaires, au premier rang desquels les élus de l'Assemblée de Corse,

sont attendus, en reconnaissant évidemment dans ce domaine, le rôle fédérateur et la capacité d'impulsion de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif.

Deux leviers principaux sont apparus au cours des échanges. D'abord, les actions de mise en œuvre par les pouvoirs publics territoriaux dans l'exercice de leurs compétences et d'autre part, la mobilisation de l'ensemble de la société.

S'agissant des leviers institutionnels, de larges convergences ont émergé sur les points suivants : une vigilance accrue qui est demandée par les personnes auditionnées, une vigilance accrue en matière de marchés publics est unanimement souhaitée. Les 2 collectifs vont jusqu'à demander la publication systématique des avis des commissions d'appel d'offres attributaires des marchés ainsi que du contenu des dossiers afférents. Certains ont même revendiqué leur participation aux instances d'attribution des marchés. En outre, « A maffia, no », citant l'exemple de logiciels basés sur l'intelligence artificielle élaborée par l'université italienne de Padoue et utilisée par un certain nombre de communes en Italie, a proposé son acquisition par la Collectivité, puis sa mise à disposition des communes, voire des entreprises, de façon à ce qu'elles puissent identifier plus facilement les sociétés et sous-traitants douteux.

Le collectif « Massimu Susini » a également préconisé l'instauration d'une centrale d'achat publique et « U levante », la diversification des approvisionnements et notamment dans le domaine agroalimentaire.

Deuxième point, une politique volontariste est attendue dans le respect des normes d'urbanisme. Le collectif « Massimu Susini » et les associations de défense de l'environnement demandent à ce que la Collectivité de Corse veille plus activement au respect du PADDUC en engageant systématiquement des actions en justice, directement ou en soutien des pétitionnaires, chaque fois que l'on contrevient à ces dispositions.

Les deux collectifs ont aussi proposé un cadre protecteur pour les maires qui sont exposés aux conséquences de leurs décisions en matière de permis de construire et de planification foncière, répondant en cela au sentiment d'isolement exprimé par nombre de ressortissants des associations des maires. A ce sujet en 2020, « U Levante » d'une part, et l'Assemblea di a Giuventù préconisent de remonter la compétence décisionnelle au niveau des intercommunalités de façon à mutualiser les responsabilités, rendant peut-être plus difficile les pressions et les menaces.

« U Levante », par ailleurs, demande le renforcement de la législation applicable aux constructions illicites, la publication de l'ensemble des demandes

de permis de construire, des moyens appropriés pour que l'agence d'urbanisme de la Corse puisse disposer aussi d'une vision globale dans ce domaine.

Autre point évoqué, la gestion des déchets qui doit faire l'objet d'une attention accrue avec le renforcement des normes. Il s'agit pour l'ensemble des interlocuteurs qui ont évoqué ce dossier, la nécessité de renforcer l'activité sous compétence publique. Le collectif « Massimu Susini » a même demandé la dissolution du SYVADEC.

Avant-dernier point en matière de transparence dans les décisions publiques, plusieurs mesures ont été proposées, notamment la publication sur le site de l'Assemblée des positions prises par ses membres dans le cadre de leur mandat, du montant des indemnités perçues et de l'ensemble de leur vote.

Le collectif « Massimu Susini » a en outre demandé la création d'une instance de contrôle indépendante, une plus grande externalisation des dispositifs de prévention et de surveillance mis en œuvre par l'administration et l'activation véritable du comité d'évaluation des politiques publiques.

Les élus, de leur côté, ont tenu à rappeler les progrès accomplis depuis les premières auditions en matière de contrôle de marchés publics, en matière d'ouverture à l'évaluation, la mise en place de la commission de déontologie au sein même de cette Assemblée et le contrôle et la prévention des conflits d'intérêts, en estimant d'ailleurs que la Collectivité de Corse se retrouvait à certains égards, en avance par rapport aux régions de droit commun.

De façon générale, « A maffia no » a insisté sur la création d'une commission permanente anti-mafia à l'Assemblée de Corse, qui serait un lieu d'échange, de partage des informations et de points de situation réguliers, en concertation avec l'ensemble des acteurs, notamment judiciaires. Cette instance symboliserait, pour les collectifs, la détermination des élus à agir.

S'agissant de la mobilisation de la société civile, il apparaît essentiel pour tous les auditionnés de relayer un certain nombre d'actions. A ce sujet, le Président du Conseil exécutif avait défini les enjeux en commission, en référence à un propos de l'ancien maire de Palerme, Leoluca Orlando, personnalité anti-mafia, qui estimait que pour réussir le combat contre les mafieux, il fallait mener un combat d'ordre culturel qui devait se dérouler à l'échelle très certainement de plusieurs années, voire d'une génération

Une recherche universitaire étudiant les rapports entre sciences sociales, économie, société et criminalité représenterait, notamment pour « A

maffia no », un signal fort d'union entre la société corse, la recherche scientifique et les institutions.

Les intervenants en commission ont suggéré, notamment dans le même esprit, qu'un effort particulier soit entrepris en direction de la jeunesse par des campagnes de prévention et de sensibilisation, en suivant cela, la tournée des lycées et des collèges qui avait été entreprise à l'initiative du Président Bucchini lors de la première commission « violence » qui avait débuté au cours des années 2010, 2012, 2014.

Il s'agit de constituer, c'est la proposition qui est faite, un cadre pédagogique approprié, en concertation avec le rectorat, qui viserait à recueillir la perception des jeunes, à faire évoluer l'analyse des mécanismes d'entrée dans la criminalité et à mettre fin à « une forme de glorification », je cite « du voyou », ou encore en mettant en œuvre un plan ambitieux de prévention de lutte contre la drogue, comportant la création de référents addiction dans chaque établissement scolaire, la formation des agents des services concernés à la Collectivité et un soutien actif aux associations.

Le CESEC avait souligné également en 2020, l'impact de la précarisation sociale et de l'échec scolaire dans l'emprise de la criminalité sur les jeunes, pour proposer un plan d'action prioritaire dans ces domaines.

« A maffia no » a en outre demandé la mise en œuvre d'un dispositif de soutien aux victimes du crime organisé et leur reconnaissance au moyen d'une journée dédiée sur le modèle italien.

De façon plus globale, l'ouverture de centres culturels et la politique culturelle est apparue à beaucoup comme un moyen indirect mais important de contrer les emprises mafieuses sur notre jeunesse et dans la société en général, en offrant des perspectives de développement culturel et d'échanges citoyens.

J'en ai terminé de la présentation des quatre axes.

En conclusion, il s'agit bien évidemment ici d'une première synthèse des auditions préparatoires à cette session extraordinaire qu'il m'appartenait évidemment de vous rapporter. J'ai essayé d'être fidèle aux principaux axes, idées de développement qui ont été présentés dans ces auditions.

Certains seront frustrés parce que je n'ai pas trop dit, d'autres seront frustrés parce que j'ai été trop longue, bien évidemment. C'est un exercice aujourd'hui qui m'incombe, qui est difficile, bien sûr. J'espère en tout cas avoir été fidèle à ce que vous avez évoqué, les uns et les autres, n'ont pas uniquement sous

ma mandature, mais également sous la mandature de Jean-Guy Talamoni. À l'époque, je n'avais pas participé aux commissions, donc ce n'était pas forcément aisé non plus que de maintenir le fil logique de tout ce qui a été dit. J'espère avoir été la plus claire possible.

Chacun des auditionnés aura évidemment, cet après-midi, la possibilité de s'exprimer, de compléter ou de préciser les propos qui ont été les miens, ce matin, et qui étaient en fait en grande partie les vôtres, bien sûr.

Au nom des groupes de l'Assemblée, je tenais à remercier chacun des acteurs auditionnés, à les remercier aussi pour leur courage, pour la qualité de leur contribution. Je tiens à remercier aussi les présidents de groupes ou leurs représentants, la conseillère non-inscrite, Josepha Giacometti, qui m'ont accompagnée au cours de ces auditions et bien évidemment, le Président du Conseil exécutif qui a été présent avec nous, l'ensemble des services, le secrétariat général. Il est très important de renforcer la mémoire de l'institution, en l'occurrence, là elle a pleinement joué son rôle, et tous ceux qui ont contribué à ce que nous puissions rendre compte le contenu de ces auditions.

À ringrazià vi.

Je vous passe la parole, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil exécutif de Corse, Mesdames et Messieurs les élus territoriaux, Messieurs les députés, Monsieur l'ancien Président de l'Assemblée de Corse, Caru Dumenicu, Madame la Présidente du CESEC, Monsieur le Vice-président de l'Assemblea di a Giuventù, Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants des associations et collectifs présents aujourd'hui et au-delà, cari cumpatriotte è cari cumpatriotti,

Vous avez, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, parfaitement cerné les enjeux et tracé les contours du chemin de travail qui nous attend, aussi bien dans votre discours liminaire, que dans votre synthèse des auditions qui ont été conduites jusqu'à aujourd'hui.

Vous avez pratiquement tout dit et je n'ai rien à ajouter ou à retrancher de ce que vous avez exposé en termes d'enjeux et d'objectifs.

Au moment où je prends la parole au nom du Conseil exécutif de Corse, je le fais forcément avec une émotion certaine.

Au-delà de la gravité du sujet que nous abordons aujourd'hui, nous parlons de la vie de femmes et d'hommes tragiquement fauchés, par dizaines et par centaines, lors des dernières décennies, des dernières années et des dernières semaines encore.

Je le fais donc avec émotion et aussi une forme de retenue parce que cette société qui est la nôtre fait que dans la proximité et l'étroitesse des liens qui caractérisent la société corse, chacune et chacun d'entre nous a pu connaître, y compris dans son intimité la plus étroite, la douleur immense et le vide jamais comblé que peut laisser un assassinat, et à fortiori un assassinat dont on ne connaît où ne connaîtra jamais, ni les auteurs, ni les raisons.

Donc, de la retenu, mais aussi la volonté ferme de trouver les mots pour exprimer ce que nous ressentons et pour essayer surtout de définir ce que nous devons faire.

Vous l'avez dit, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, ce que l'institution que nous représentons les uns et les autres, veut faire d'abord, c'est envoyer le message clair, dénué de toute ambiguïté, qu'elle s'approprie, par-delà la diversité des convictions politiques qui sont les nôtres, par-delà l'appartenance à des familles politiques. Le message clair que nous voulons envoyer aujourd'hui, c'est celui que l'institution qui est, vous l'avez rappelé, parce que nous l'avons écrit dans un règlement intérieur de l'Assemblée de Corse voté à l'unanimité et dans son frère jumeau, le règlement intérieur du Conseil exécutif de Corse, cette institution, la Collectivité de Corse, qui est la garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse, cette institution veut s'emparer de ce débat.

Elle veut le porter et elle veut le porter dans la discussion, dans la concertation et chaque fois que possible, dans la co-construction avec l'ensemble de la société corse, les instances consultatives de la Collectivité de Corse, bien sûr, les collectifs qui se sont créés en réaction à des crimes et délits graves, avec le facteur déclenchant de l'assassinat de Massimu Susini, les associations, l'ensemble des acteurs et l'ensemble des citoyens.

Ce problème, nous voulons le nommer, nous voulons l'appréhender et nous voulons le traiter, non seulement dans l'application de nos compétences, mais même au-delà, parce que les choses sont ainsi faites, que les Corses

considèrent que la Collectivité de Corse, parce qu'elle est l'institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse, doit savoir aller quelquefois au-delà des compétences que lui reconnaissent les textes, pour interpeller, réfléchir, proposer, permettre à cette société d'aller vers le meilleur que nous voulons pour la génération d'aujourd'hui et de demain.

L'objectif de la session extraordinaire d'aujourd'hui que nous avons voulue, que nous avons décidé d'organiser, sans avoir à être sollicités par les associations ou les comités qui nous l'ont demandée, mais nous avons pris la décision ensemble dès la session du mois de septembre 2019.

Cette session a été différée, c'est vrai, mais lorsque l'on voit la somme du travail qui a été conduite, la qualité des auditions recueillies, les perspectives ouvertes, on se rend compte que nous nous sommes, les uns et les autres, les élus et celles et ceux qui ne le sont pas, pleinement impliqués pour que nous puissions ensemble, apporter des réponses opérationnelles. Donc, la session d'aujourd'hui, différée d'abord par la crise du COVID, je rappelle quand même qu'à l'époque, c'était la mandature précédente, nous avons été tous d'accord pour dire que ce moment que nous voulions solennel ne pouvait pas se faire autrement qu'en présentiel. Nous l'avons décidé ensemble et nous en avons informé, y compris les acteurs qui nous ont interpellés qui étaient d'accord.

Je rappelle que lors de la mandature précédente, nous avons considéré ensemble qu'il n'était pas possible d'organiser ce débat à quelques mois de l'élection territoriale, que ce débat était trop important, qu'il ne pouvait pas être pollué de façon directe ou indirecte, par des enjeux électoraux.

Je rappelle qu'au lendemain de l'élection de juin 2021, nous avons décidé d'organiser ce débat au plus vite, et qu'il était prévu pour le début de l'année 2022, le printemps 2022, et que l'assassinat d'Yvan Colonna et les suites de cet assassinat que nous avons tous en tête, nous ont conduits à le remettre encore.

Donc, dès le mois de septembre, nous avons décidé l'organisation de cette session extraordinaire en relançant un cycle d'auditions complémentaires.

Cette session, elle a donc, et je m'adresse aux élus mais également au public et au-delà, aux Corses et à toutes celles et tous ceux qui nous écoutent, elle a 2 objectifs indissociables.

Le premier objectif, c'est que les élus de la Corse, ceux qui ont été désignés par le suffrage universel, par le peuple, s'expriment publiquement sur les dérives mafieuses, que notre parole soit portée et qu'elle soit entendue. Et comme le disait hier une de nos collègues, même si les immenses problèmes et le

phénomène grave auxquels nous sommes confrontés ont sans doute des caractéristiques spécifiques à notre société, c'est un problème qui en touche beaucoup d'autres.

Les hasards du calendrier font que, sans doute l'avez-vous lu ce matin, il y a dans un quotidien du soir, mais dans la version internet, une interview de la procureure de Paris, hasard du calendrier ou pas, qui dit et je cite, « l'infiltration de nos sociétés par les réseaux criminels dépasse toutes les fictions ». « L'infiltration de nos sociétés par les réseaux criminels dépasse toutes les fictions » et cette procureure, de la place où elle est, on ne peut pas dire qu'elle ait raison sur tout, dépeint un tableau apocalyptique de la pénétration de la société française, de l'État français, des sociétés de pays membres de l'Union européenne et d'États de l'Union européenne, de la pénétration par des réseaux mafieux.

Ça existe ailleurs, ça existe ici, mais comme vous le disiez hier, chers collègues, cette institution est à ma connaissance, la seule qui ait pris la responsabilité d'organiser un débat public sur ce point et de proposer un cycle de travail ouvert à la société dans toutes ses composantes pour apporter des réponses.

Donc, première facette de la session extraordinaire d'aujourd'hui, que les élus de la Corse parlent et qu'ils parlent publiquement.

Mais si nous n'avions fait que parler, sans doute nous aurait-on reproché de n'être une fois de plus que dans le verbe, d'être prisonniers de notre culture méditerranéenne qui fait que souvent, nous parlons et que la mise en acte de ces mots peine à se concrétiser.

Alors il fallait aussi que, comme vous l'avez dit Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, la session d'aujourd'hui ne soit pas un point d'aboutissement consacré uniquement à l'analyse. Donc, nous avons souhaité qu'elle soit aussi le début d'un cycle de travail, un cycle de travail autour de thématiques identifiées par la conférence des présidents qui regroupe la Présidente de l'Assemblée de Corse, les présidents de groupes et leurs représentants, le Président du Conseil exécutif. Des thématiques qui me semblent-il, nous permettent de regrouper l'ensemble des attentes, des demandes, des critiques et des interrogations que nous avons recueillies dans le cadre des auditions qui ont été menées.

Puisqu'il m'appartient de parler au nom du Conseil exécutif de Corse, je voudrais d'abord dire que, au moment où nous allons aller vers ce cycle de travail, là comme ailleurs, on ne peut pas analyser un phénomène d'une telle complexité, d'une telle gravité si l'on ne l'inscrit pas dans une perspective historique. La perspective historique, c'est souvent ce qui a manqué, notamment

lors des dernières années, dans les discussions avec l'État. Je ne vais pas ici y revenir en détail, il y aura d'autres occasions de le faire sur cette perspective historique.

Mais d'abord quelques remarques.

Oui, nous sommes une société insulaire, méditerranéenne et il y a des codes culturels, sociologiques qui font que sans doute un certain nombre de mécanismes, un certain nombre de comportements sont plus aisés à retrouver ici que dans d'autres sociétés. Et cela nous rapproche, y compris culturellement, par exemple de la Sicile, par exemple de la Calabre, par exemple de zones méditerranéennes où des structures mafieuses sont en place. C'est une réalité.

Mais, puisqu'on aborde la perspective historique, je voudrais dire quand même qu'il n'y a pas en Corse d'atavisme qui nous condamnerait à l'absence de démocratie, ou qui nous condamnerait à subir la pression de tel ou tel groupe d'intérêt, y compris à portée de criminalité organisée.

Ce peuple qui est le nôtre a été capable au 18^{ème} siècle de théoriser et de mettre en application tous les grands principes fondateurs des démocraties modernes, à travers la première des constitutions écrites, à travers la théorisation de la séparation des pouvoirs, y compris le pouvoir judiciaire, à travers la mise en œuvre d'un droit qui était un droit révolutionnaire, avant même la Révolution française, la révolution de Corse. Et donc je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas trouver en nous aujourd'hui l'énergie, la volonté, les ressources, la force vitale qui nous permettront de relever les défis qui se posent à nous.

L'autre mise en perspective historique, et je le dis tout de suite pour l'écartier, parce que le débat d'aujourd'hui concerne essentiellement la Corse, ses élus et son peuple, puisque les représentants de l'État n'ont pas souhaité, à ce stade, s'impliquer dans le processus que nous leur avons proposé.

Il y a dans la problématique que nous abordons et affrontons aujourd'hui, un acteur qui est un acteur essentiel : l'État, parce qu'il a les compétences régaliennes, celles bien sûr de la police et de la justice, mais pas seulement. L'État reste un acteur omniprésent et omnipotent, trop à notre goût de nationalistes, de la vie politique, économique et sociale insulaire.

Lorsque nous aurons une discussion de fond, nous ne pourrions pas faire l'économie de l'absence historique de justice dans ce pays. *A chî hà soldi è amicizia, torce u nasu à a ghjustizia.*

Où a été la justice pendant des décennies ?

Lorsque des magistrats contribuent à des ouvrages collectifs en s'interrogeant sur la défiance des Corses ou leur incapacité à adhérer aux processus judiciaires, leur arrive-t-il une seule fois de s'interroger sur les raisons historiques qui ont conduit à cette défiance et à cet éloignement.

Et puis nous reprochant de périodes que nous avons vécues, mais je ne fais que les évoquer, l'État a-t-il été toujours cohérent dans sa politique pénale ? Dans ses choix ?

N'a-t-il pas, ce sont les magistrats eux-mêmes qui le disent, privilégié délibérément pendant des années la répression contre les nationalistes, sans s'intéresser à ce que faisait la délinquance de droit commun ?

N'a-t-il pas, ce sont des représentants policiers de l'État, instrumentalisés, y compris des forces souterraines dans le cadre du combat politique qui est mené contre les nationalistes ?

Ces questions-là, je les pose au seuil de notre débat. Je ne les pose pas pour nous exonérer de nos responsabilités, mais je dis que lorsque dans les mois à venir, nous aurons à discuter de tout, il faudra parler aussi de cela.

Et je termine aussi sur un chiffre que j'avais déjà cité.

Nous n'avons pas de statistiques actualisées, puisque le procureur général hier a communiqué, à la veille de cette session, en reconnaissant qu'il était dans l'impossibilité de donner les statistiques des résultats judiciaires.

Je me réfère à celles de l'époque, c'était la presse de janvier 2013, et cette presse rappelait qu'entre 2005 et 2013, il y avait eu 94 assassinats en Corse, que le taux de poursuite était de 4 % et que le taux de résolution était de 0 % et quelques.

Ce qui veut dire que 94 personnes sont mortes prématurément, assassinées. 94 familles ont été plongées dans le désarroi le plus absolu et 94 familles ne savent toujours pas aujourd'hui qui et pourquoi ?

Et cela doit bien sûr nous interroger, y compris sur l'efficacité, non seulement des instruments répressifs, mais surtout l'efficacité de celles et ceux qui ont en charge l'application de la politique pénale.

Je referme cette parenthèse.

Et je termine en disant que nous avons identifié 5 thématiques qui recoupent celles qui ont été évoquées par l'ensemble des personnes physiques et morales auditionnées.

La première, c'est celle de l'éthique et des politiques publiques.

Les collectifs, notamment, nous ont interpellés en disant « mais que fait la Collectivité de Corse ? ». Je vais vous dire en quelques mots ce que fait et ce qu'a fait la Collectivité de Corse, puisque nous sommes la première institution de cette île. Pas la seule. Mais la première. Il y a des communes, des intercommunalités et il y a les services de l'État.

Sur le travail de sécurisation juridique, réglementaire et organisationnelle, ça a été dit et je le redis sous votre contrôle, sous le contrôle de l'opinion publique et sous le contrôle notamment de l'Agence française anticorruption, la Collectivité de Corse est une des collectivités de France la plus avancée sur la mise en œuvre des préconisations de l'Agence française anticorruption concernant les atteintes à la probité de façon générale.

Ce travail a commencé par une décision-cadre du 19 décembre 2019. Une décision décidant de placer l'éthique et le respect de la déontologie au cœur de l'action et des pratiques de la Collectivité de Corse ; délibération qui rappelait que cette exigence était conforme à l'attente des citoyens, des élus et des fonctionnaires.

Alors je précise que toutes les atteintes potentielles ou avérées à l'éthique ou aux règles pénales ne sont pas constitutives forcément d'une dérive mafieuse. Il peut y avoir des infractions qui sont des infractions matérielles. Il peut y avoir des infractions qui sont commises avec un élément moral, mais qui sont des infractions qui relèvent simplement du droit pénal. Mais ces infractions peuvent être aussi la porte d'entrée vers les marchés publics, vers une administration corrompue ou vers une administration qui dérive. Et donc nous avons voulu sécuriser, à travers cette délibération-cadre qui a été suivie de plusieurs délibérations de l'Assemblée de Corse, avec adaptation de propositions relatives à la modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse. C'était un rapport du Président TALAMONI, le 14 février 2020.

Avec également la mise en place de modalités concrètes et précises de contrôle interne. Je ne serai pas long, nous en discuterons dans les séances de travail. Mais sachez que nous avons mis en place des procédures d'audit interne, que nous avons mis en place de multiples documents-cadres de référence, que nous avons mis en place (et vous l'avez votée le 22 juillet 2022 à travers deux rapports) une cartographie des risques dans les différentes procédures ; une

cartographie qui permet d'identifier les faiblesses éventuelles de nos différentes procédures internes et notamment, celles qui conduisent à la gestion de fonds publics et que nous sommes en train de mettre en œuvre les procédures de sécurisation, elles sont déjà pour beaucoup d'entre elles mises en œuvre, nous plaçant ainsi dans le peloton de tête de ce que font les collectivités pour éviter toute dérive ou toute infraction.

Est-ce que cette protection est absolue ? Bien sûr que non. Tout système est faillible et tout homme et toute femme peut commettre des fautes. Mais là où il n'y avait que très peu, depuis la fusion de la Collectivité de Corse le 1er janvier 2018, et malgré le nombre considérable de difficultés, de dossiers que nous avons à traiter, nous avons fait de cette exigence de sécurisation une priorité politique et administrative qui est déclinée au quotidien par des centaines de fonctionnaires.

Et donc moi ce que je veux dire, c'est que peut être, et je m'adresse là non pas aux élus parce que vous, vous le savez, mais je m'adresse au collectif, je m'adresse aux citoyens qui douteraient de leur institution : cette institution, elle est claire. Elle est transparente. Elle est honnête.

Vous parlez des marchés publics, parlons-en des marchés publics. Et nous allons continuer à en parler. En amont d'abord, rendre publiques les décisions de la commission d'appel d'offres. Je rappelle que les rapports d'analyse des offres, ça passe devant la commission d'appel d'offres, il y a des documents qui sont couverts par le secret commercial, qui ne peuvent pas être diffusés. Je rappelle que dans la commission d'appel d'offres, il y a des élus, mais également les représentants de l'État. Je rappelle également que le droit d'accès est organisé par les textes et que les procès-verbaux sont communicables, sur demande d'un tiers, après avoir fait disparaître les éléments relevant du secret industriel et commercial, et que les tiers, et notamment les tiers n'ayant pas emporté le marché, font régulièrement application de ce droit d'accès.

Je ne crois pas que ce soit là l'essentiel.

En ce qui concerne les critères d'attribution, ceux-ci sont rendus publics dès la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, et disponibles donc sur le site de la Collectivité de Corse.

Enfin, puisque c'est une demande, publier toutes les attributions de marchés, leurs montants et leurs avenants. Je vous rappelle, vous le savez les élus, que 4 fois par an, je vous rends compte dans un rapport d'activité de la mise en œuvre du mandat que vous m'avez donné, notamment sur les marchés publics, qu'à ce titre vous sont communiqués, et ils sont publiés sur le site de la Collectivité

de Corse, l'intégralité des marchés publics et des avenants, leurs montants, ainsi que l'identité des sociétés attributaires ou des personnes physiques attributaires.

Cela ne veut pas dire que le système est parfait. Je ne sais pas ce qui se passe en amont. Je ne sais pas ce qui se passe en aval, en tout cas en tant que Président du Conseil exécutif. Et je n'ai pas compétence, c'est une compétence de l'État, une compétence exclusive de l'État en amont et en aval. Mais en ce qui concerne les procédures d'appel d'offres, je peux vous dire que nous faisons le maximum pour que, de ce côté-là, les marchés publics de la Collectivité de Corse soient sécurisés.

Alors que vous sachiez ce que cela représente en volume en 2021 : 454 procédures, plus de 1 260 lots, pour un montant approximatif de 113 M€, sans compter les années de reconduction des marchés pluriannuels, 22 commissions d'appel d'offres, 174 dossiers. Sur les 4 années qui viennent de s'écouler, nous avons eu 91 lettres d'observations du préfet sur donc 3 fois environ 500 procédures par an. 91 lettres d'observation, la plupart du temps pour demander des précisions complémentaires ; lettres d'observation auxquelles nous avons déféré et nous n'avons eu aucun déferé préfectoral sur la période de 3 ans, avec une présence systématique de l'État dans tous les appels d'offres, avec une sécurisation maximale et avec 0 déferé. Il y a eu des tiers qui ont fait des procès, la plupart d'entre eux nous les avons gagnés et lorsque nous les avons perdus, nous les avons perdus sur des problèmes de techniques juridiques.

Donc, de ce côté-là, la sécurisation est mise en œuvre. Ce qui ne veut pas dire, bien sûr, que la perfection est atteinte et que des risques ne subsistent pas.

Je rappelle également que, y compris dans des dossiers extrêmement sensibles, notamment dans les domaines des routes, nous avons mis en place des mécanismes de marchés, des méthodes de sourcing, une organisation validée par le contrôle de légalité qui nous a permis de diminuer les prix, de faire jouer une saine concurrence, en tout cas de permettre qu'elle s'exerce jusqu'où nous pouvions permettre de le faire.

Deuxième secteur, les secteurs économiques particulièrement exposés.

Certains le sont historiquement et on le sait, et ça rejoint le combat politique.

Nous nous battons contre la spéculation.

Nous nous battons pour maîtriser les constructions.

Nous nous battons pour réorienter les constructions vers le logement social ou la rénovation des maisons de village.

Nous nous battons pour fiscaliser les plus-values excessives.

Nous nous battons pour sécuriser juridiquement l'environnement dans lequel s'applique le droit de l'urbanisme ; l'immobilier est un secteur potentiellement attractif pour les investissements spéculatifs.

Nous le faisons également dans le domaine agricole et nous essayons d'être efficaces, y compris avec la SAFER ; dans le domaine agricole où souvent des terrains sont achetés par des tiers ou proposés par des vendeurs à des prix qui ne sont pas ceux du prix agricole. Nous nous battons pour améliorer la situation de ce côté-là.

La question des déchets, nous l'avons évoquée longuement lors de la session précédente, vous savez que nous nous battons pour que nous maîtrisions, nous puissance publique, le plus largement possible nos choix, nos décisions et donc les coûts, et que le secteur des déchets partout dans le monde est un secteur à enjeux.

Disant cela, je tiens aussi à dire que l'on peut être entrepreneur dans le domaine des déchets et être quelqu'un d'honnête, que l'on peut être entrepreneur dans le domaine immobilier et être quelqu'un d'honnête, que dire qu'un secteur est potentiellement générateur de risques ne doit pas conduire à jeter l'opprobre sur des professionnels, qui sont des professionnels qui respectent les règles et qui participent à créer de la richesse économique.

On ne peut pas, par glissements successifs, venir stigmatiser, diaboliser ou montrer du doigt, et ça rejoindra aussi un certain nombre de considérations ensuite.

Et de la même façon, je le dis très tranquillement, y compris aux associations de défense de l'environnement, oui, vous menez un combat courageux et par bien des aspects exemplaires ! Oui, nous devons sans doute faire mieux dans la présence devant les juridictions ! Mais je vous dis aussi que toute infraction au droit de l'urbanisme, y compris des infractions que nous devons combattre devant les tribunaux, n'est pas forcément le signe d'une dérive mafieuse. Il y a des dérives mafieuses dans le domaine foncier et immobilier, il y a des infractions qui nous déplaisent politiquement, ce n'est pas forcément le même niveau.

Et je répète une fois encore, puisque nous avons été sollicités et plus que sollicités là-dessus en nous disant « Vous devez attaquer systématiquement l'ensemble des permis de construire ». Nous ne pouvons pas le faire aujourd'hui, ce n'est pas l'équilibre de la répartition des compétences. Que nous attaquions au pénal ou au civil des dossiers et des permis qui sont clairement litigieux, nous nous sommes engagés à le faire, y compris lorsqu'ils contreviennent selon nous au PADDUC, et nous le ferons. Mais nous ne pouvons pas exercer le contrôle de l'égalité à la place de l'État, ou alors on modifie les règles, on nous transfère la compétence du contrôle de légalité et les effectifs qui vont avec. Il faut que je sois clair là-dessus.

Nous avons proposé à plusieurs préfets de Corse successifs de mettre en place une commission dans laquelle la Collectivité de Corse aurait accès à l'intégralité des permis, pour que nous puissions identifier les permis éventuellement litigieux, notamment parce qu'ils contreviennent aux règles du PADDUC, mais pas seulement. Cela nous a été refusé par l'État.

Donc, peut-être pouvons-nous faire mieux, mais je n'accepte pas, en tant que Président du Conseil exécutif, que nous soyons stigmatisés sur cet aspect-là où nous sommes irréprochables, parce que, au-delà des textes et des techniques juridiques, il y a une question politique : est-ce qu'aujourd'hui, quand moi, Président du Conseil exécutif, je prends une décision, que ce soit dans le domaine de l'urbanisme, que ce soit dans le domaine des transports, que ce soit dans le domaine des déchets, que ce soit dans n'importe quel domaine, lorsque moi, Président du Conseil exécutif de Corse, ou lorsque les élus de cette Assemblée votent, est-ce qu'il y a quelqu'un qui vient nous dire à l'oreille, mafieux ou pas mafieux, « tu vas faire comme ça ! » ?

Moi, je vous dis qu'il n'y a personne qui vient me tenir le bras ! Et que les Corses, et je vous le dis en vous regardant, que les Corses peuvent avoir confiance en moi et peuvent avoir confiance en nous, pour que nous fassions en permanence prévaloir l'intérêt général !

Il y a des dérives mafieuses en Corse, et je regarde Dominique BUCCHINI, qui a construit sa vie politique et sa vie d'homme sur un certain nombre de principes et de valeurs que nous partageons au-delà de nos différences politiques. O Dumè, poi dorme tranquillu !

J'ai parlé d'une « Maison de cristal », ça m'a été reproché. Il y a des insuffisances, il y a des mécontentements, il y a des problèmes avec les personnels.

La Maison de cristal, dans le domaine des principes essentiels, dans le domaine de la transparence, dans le domaine de la probité, elle est en place ! Elle va s'améliorer, mais elle est en place, entendez-le et sachez-le ! Les Corses peuvent être tranquilles et peuvent être fiers de leur institution.

Troisième point, la drogue ou les drogues.

Moi, je l'ai dit à plusieurs reprises, je pense qu'aujourd'hui, et tout le monde le voit dans la presse, il n'y a plus d'attaques de fourgons, il y a plus de braquages dans les banques, etc. Donc, ça veut dire que la criminalité organisée, qu'on dise mafia ou pas mafia, elle a d'autres sources de profit.

Je pense qu'aujourd'hui il y a trois sources de profits principaux.

Premièrement, les profits tirés de l'immobilier spéculatif.

Deuxièmement, les profits tirés d'un certain nombre de secteurs et potentiellement, ce sont ceux que nous avons identifiés.

Et troisièmement, la question de la drogue.

La question de la drogue est une question centrale dans toutes les sociétés. Nous sommes en contact avec des réseaux qui se battent contre la criminalité organisée. Je vais essayer d'aller début décembre à Rotterdam, vous avez vu que ses ports font aujourd'hui l'actualité européenne et vous avez vu que des bandes mafieuses vont jusqu'à menacer d'enlèvement ou de mort des membres de la famille royale ou membres du gouvernement. Ça existe.

Je voudrais attirer votre attention sur le contenu de la lettre du préfet de Corse, qui nous a répondu et qui nous a donné des éléments qui sont, à mon avis, pour la première fois mis en forme ainsi. Lorsqu'il a refusé, le préfet de Corse, et c'est son droit, et je considère que notre proposition reste ouverte puisque les travaux vont se poursuivre, lorsqu'il a refusé, il a également écrit :

« Les services de l'État sont particulièrement vigilants aux mutations du crime organisé, car la part croissante qui occupe le trafic de stupéfiants en modifie la nature même. »

D'une part, le crime organisé ne se limite plus seulement à la criminalité économique et financière, à l'immobilier, aux marchés publics frauduleux et... » je le cite encore, *« aux actes à caractère terroriste (sic)... »*, et je reprends la citation, *« mais évolue vers cette forme de criminalité dont l'acuité »*, c'est lié à la drogue, *« s'accroît sur l'île »*.

« D'autre part, le développement du trafic de stupéfiants ne repose plus seulement sur des réseaux criminels insulaires, mais s'appuie sur des réseaux exogènes, parfois étrangers, qui aspirent à faire de la Corse une plaque tournante de la drogue.

Enfin et en conséquence, l'essor du trafic de stupéfiants conduira vraisemblablement à corrompre plus largement des secteurs de l'économie réelle, tels que le tourisme, la construction et les travaux publics à des fins de blanchiment. ».

Ce n'est pas moi qui parle, ce ne sont pas des nationalistes, ce n'est pas une discussion de comptoir, c'est le plus haut représentant dans l'île qui nous dit que le trafic de stupéfiants prend dans cette île une forme jamais atteinte, qu'il est mis en œuvre par des réseaux criminels insulaires et qu'il est également mis en œuvre par des réseaux exogènes. Et que les profits tirés de cette activité de la vente des stupéfiants risquent d'irriguer l'ensemble des secteurs de l'activité économique légale.

Moi, je considère que cet avertissement, ce constat nous impose d'intégrer, avec une force jamais envisagée, cette donnée dans notre réflexion.

Nous parlons de nos enfants. Nous parlons de milliers de jeunes, garçons et filles de cette terre. Et vous savez, les ravages que la drogue peut causer.

Nous ne sommes pas des policiers, nous ne sommes pas des juges, mais dans une société de proximité comme la nôtre, nous avons le devoir de réfléchir à des formes de contention, des formes d'implication de tout le monde, y compris les commerçants, y compris les gens qui ont des boîtes de nuit, y compris les gens qui ont des after ou des before, tous ceux qui accueillent notre jeunesse doivent s'impliquer dans ce combat. Et nous devons réfléchir à des formes nouvelles.

Quatrième point, les outils et procédures spécifiques.

Vous l'avez dit, Madame la Présidente, c'est pour ça que nous avons besoin de travail. Je ne vais pas reprendre ce que j'ai développé lors des auditions, nous sommes confrontés à un problème considérable et nous avons à trouver un équilibre entre les enjeux d'une répression plus efficace, qui peut passer par des moyens nouveaux, d'un côté les enjeux d'une répression plus efficace et de l'autre, la nécessité de préserver plus que jamais une société de liberté. Ce ne sont pas des équilibres faciles à trouver.

Moi, j'ai écouté les arguments, je vous l'ai dit, certains me convainquent, d'autres beaucoup moins. On pourra en reparler.

J'ai lu beaucoup. J'ai lu Patrice SPINOSI, par exemple, que vous connaissez sans doute parce qu'il est un avocat engagé, sans doute un des meilleurs, qui dit qu'il y a partout en France et en Europe une attente de sécurité, légitime, mais qu'elle conduit de plus en plus les gouvernements à des dispositifs dérogatoires, qui, je cite Patrice SPINOSI, « *construisent les outils de notre asservissement de demain* ».

J'ai lu avant-hier, comme vous sans doute, une position d'un collectif d'avocats, de magistrats, de philosophes, dans lesquels, historiquement, je me suis toujours reconnu. Des progressistes, des libéraux qui ont défendu les droits de la défense et qui, dans une tribune, disaient que l'effacement programmé du jury populaire de cours d'assises portent atteinte à la liberté, l'humanité et la citoyenneté.

Ce sont deux exemples, il y en a beaucoup d'autres.

Alors oui, il y a des pressions sur les jurés, oui il peut y avoir la peur, oui il y a la nécessité d'avoir des infractions qui permettent de réprimer et de réprimer sévèrement, mais je pense que sur ce terrain-là, on a non seulement le droit, mais même le devoir de réfléchir à l'équilibre. Et je le dis là aussi très tranquillement, ce n'est pas parce qu'on n'est pas d'accord avec la suppression du jury populaire ou qu'on n'est pas d'accord avec la transposition, par exemple, du délit d'association mafieuse dans le droit pénal français, qu'on est l'allié objectif des mafieux ou des voyous.

Moi, je ne suis pas l'allié objectif, ni directement, ni indirectement des mafieux et des voyous, mais je m'interroge et je me dis souvent que le droit pénal français est très répressif et qu'il permet, lorsqu'il y a une volonté, lorsqu'il y a une volonté politique, de réprimer et de réprimer largement. Mais comme je vous l'ai dit et je n'y reviendrai pas, je m'adresse aux deux comités qui portent ces propositions de réforme, je suis ouvert à la discussion, mais l'honnêteté intellectuelle devait me conduire à vous redire aujourd'hui ce que j'ai déjà dit dans le cadre des auditions.

Sur l'Observatoire, je pense que là, il y a quelque chose d'important à construire. On fera des propositions, notamment avec l'université de Corse, si elle est désireuse de s'engager. J'ai vu que la première présidente de la cour d'appel de Bastia et le procureur général dans leur lettre succincte de refus de venir parler devant la commission faisaient référence à un futur conseil de politique judiciaire, auquel les élus pourraient être associés. Je pense qu'il y a une construction

originale à mettre en œuvre qui pourrait être l'Observatoire permanent ou la commission permanente que souhaitent les collectifs et la Ligue des Droits de l'Homme me semble-t-il, dans lequel il y aurait, à mon avis, les élus de la Corse, pas seulement ceux de la Collectivité de Corse, les associations et collectifs de lutte anti-mafia, les services de l'État, qui ont accès à l'information, une information et des statistiques que nous n'avons pas, et que nous pourrions ainsi, y compris de façon scientifique, contrôler, analyser et organiser la réponse.

Je termine et un dernier mot.

Le cinquième thème, les enjeux culturels et sociétaux.

Paradoxalement, c'est peut-être celui sur lequel nous passons à chaque fois le plus vite, mais je crois qu'il est l'élément qui va in fine nous permettre de gagner la bataille. Je me tourne dans la présidente du CESEC, parce que c'est sans doute dans vos textes qu'ont été le mieux théorisés les liens entre notre vision globale de la société et le recul corrélatif de la criminalité organisée et des dérives mafieux.

Quand on crée des citoyens, quand on permet à chacun d'accéder à l'éducation, lorsqu'on valorise le travail, lorsqu'on crée des systèmes économiques et sociaux équitables qui permettent à tout le monde d'avoir la chance d'accéder à un travail, à un logement, aux loisirs, à la vie, lorsqu'on crée de la culture citoyenne, lorsqu'on crée de la démocratie, lorsqu'on crée de la confiance dans les institutions, on crée des citoyens et on fait reculer la marge de manœuvre pour toutes les marges de la société, qui ont toujours existé. Et encore une fois, moi, je ne crois pas à des sociétés eugénistes où il n'y aurait pas de marges. Des voyous, il y en a toujours eu, en Corse et ailleurs.

Leoluca ORLANDO, lorsque je l'ai vu, d'autres l'ont vu, m'a dit « *la mafia, c'è sempre in Palermo o in Sicilia, ma la mafia non comanda più* ». La mafia non comanda più ! C'est celui-là l'objectif. Il faut que la marge reste la marge, que la marge soit combattue par les outils du droit, par celles et ceux qui ont la compétence d'exercer les pouvoirs régaliens. Mais nous, les Corses, nous avons bien sûr notre responsabilité ; responsabilité qui est une responsabilité de premier rang, que nous devons assumer, nous les élus, et que nous devons assumer, nous les citoyens.

Et je termine, puisqu'il faut nommer les choses, j'ai entendu les arguments des uns et des autres, nous avons, vous le savez, dans notre résolution, proposer une définition de ce que sont les dérives mafieuses, c'est-à-dire le fait pour une criminalité organisée de vouloir influencer par la contrainte, par la violence ou par la menace de la contrainte et de la violence, sur les choix individuels et

collectifs, sur les choix des citoyens ou sur le choix d'une société, et notamment dans le domaine économique et politique.

Je pense que si nous nous entendons sur cette définition, nous aurons le temps de discuter sur ce qui nous différencie ou nous oppose sur la sémantique. L'important, c'est que la session d'aujourd'hui nous permette d'envoyer un message fort et, je l'espère, unanime, et d'ouvrir un cycle de travail qui montrera que la Corse, ses élus, son peuple sont prêts pour faire reculer et disparaître les dérives mafieuses et pour construire une société de liberté, de démocratie, et une société apaisée.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Avant de passer la parole aux groupes, je vais quand même donner la parole à Dominique BUCCHINI, ancien Président, un instant.

M. Dominique BUCCHINI, ancien Président de l'Assemblée de Corse (2010-2015)

Bonghjornu à tutti et merci d'avè mi invitatu.

Je n'ai pas la prétention d'intervenir dans les débats que vous allez avoir. Pour ce, il est préférable d'être un élu régional, mais je voudrais vous faire part de quelques considérations sur le travail qui a été effectué auparavant.

L'Assemblée de Corse avait souhaité, en décembre 2010, engager un processus de réflexion collective devant la montée inquiétante de la violence criminelle dans l'île.

Grâce à cette Commission, active tout le long de la mandature, chargée de proposer des outils d'action et de réflexion, avec l'ambition résolue de briser le cercle vicieux d'une violence permanente et nous le constatons ces temps derniers aussi.

La Collectivité de Corse participe ainsi à une prise de conscience, et ça continue et tant mieux, qui mobilise un nombre croissant de collectivités publiques dans l'Union européenne.

Vaincre le scepticisme, ne saurait servir d'objectif. C'est dans l'opiniâtreté d'une démarche citoyenne et dans la durée qu'il convient d'inscrire un tel projet.

Un premier rapport d'étape a permis d'identifier différentes causes de violence et de faire apparaître les principaux risques de dérives. Les actions préconisées, dans le premier rapport de la commission pour prévenir ou lutter contre la violence ont été initiées par la Commission ou par l'ensemble des services de la Collectivité de Corse dans le cadre des missions initiales ou transversales.

À ce titre, et le Président en parlait tout à l'heure, le travail relatif à la lutte contre la spéculation immobilière a été mené au travers de la politique mise en œuvre dans le domaine de la régulation foncière :

- Élaboration du PADDUC, ce n'est pas rien lorsqu'on y regarde de près, même s'il faut de temps en temps regarder un petit peu s'il y a lieu de changer des choses.

- Création de l'Agence d'aménagement durable, de planification et d'urbanisme, puis de l'Office foncier.

- Dans le même esprit, la mise en œuvre d'une charte contre la précarité sera de nature à répondre aux besoins exprimés à l'époque dans ce domaine.

- Enfin, l'élaboration, l'adaptation d'un schéma d'aménagement à la vie étudiante.

- La spécialisation des crédits du Fonds social européen et les besoins en qualification des demandeurs d'emploi.

Dans ces différents domaines, des délibérations ont été prises par l'Assemblée de Corse auxquelles il convient de se référer. Il ne s'agit pas là de quelques exemples, mais ils démontrent que la lutte contre le phénomène de violence est transversale et seule une stratégie globale, visant notamment à favoriser les conditions d'une réussite durable en agissant sur le contexte sociétal, pourrait permettre l'émergence de solutions pérennes.

Conclusion globale des deux premières années de la vie de la commission et des années qui vont suivre :

Le premier rapport, je viens d'en parler, a permis d'identifier les différentes causes de violence.

Le deuxième rapport, rencontre de la diversité des enjeux, des acteurs et des solutions concernées. Il prolonge en premier lieu certaines des réflexions engagées auparavant, complétant l'état des lieux de mars 2012. Ce dialogue, est centré ensuite avec la jeunesse insulaire. On a écouté 600 élèves. On a fait le tour de 8 lycées, dont les 2 lycées agricoles. On a expliqué donc l'accent qu'il était nécessaire de mettre sur une réflexion beaucoup plus approfondie. Et la commission a estimé légitime d'impliquer davantage la jeunesse dans la recherche de solutions.

Enfin, ce rapport ouvre de nouveaux chapitres, que ce soit dans la problématique de la criminalisation de l'économie, le Président en parlait, pour évaluer cette menace et apporter à ses victimes des ripostes appropriées ou dans le rôle de milieu sportif et culturel, pour élaborer de nouvelles représentations sociales.

Ainsi, la démarche de la commission a revêtu, pour cette mandature, un caractère dynamique. L'ambition de ses membres qui sont parvenus à conserver l'état d'esprit consensuel initial... Ce n'est pas évident. J'ai souffert parce qu'il faut que tout le monde soit d'accord, salvu da tutti !... Meddu ancu à sta bassi... Mais, on a réussi. C'est compliqué, mais hè cusì... Pour ne pas simplement se limiter à la seule production de rapports, mais bien favoriser, hier comme aujourd'hui, une prise de conscience pour redonner confiance aux citoyens et favoriser le sursaut collectif du peuple corse.

En effet, même si le contexte des crimes de violence, qui en 2010 présidait à la création de la commission, semble avoir baissé d'intensité, il serait illusoire de croire que notre île est à l'écart de phénomènes qui, notamment à la faveur de la crise économique et financière, ont muté au point d'imprégner de larges pans des sociétés modernes.

Nous avons reçu des Italiens, des journalistes et des hommes politiques qui nous expliquaient les difficultés qu'ils avaient et qu'ils continuent d'avoir.

À cet égard donc, la société corse pourrait s'enrichir des expériences mises en œuvre car, pas ou plus qu'ailleurs, elle n'a à subir la violence comme une fatalité.

C'était ce que je voulais dire en guise de préambule et vous dire en plus que ça fait partie d'un rapport qui est ici, que je vais donner à votre présidente. Je vais demander à Serge, il est ultra-compétent, tout le monde le sait, Diu lu benedichi, et il va demander à quelqu'un aussi que je connais bien et qui travaille bien, qui est Anne LABERTRANDIE, de vous photocopier aussi le premier rapport dont j'ai lu quelques pages.

Ce qui veut dire que dans le travail important que vous avez à faire, il me semble nécessaire et indispensable, c'est un avis personnel, un sete micca ubligati à credi mi nant'à parolla, de lire les 2 rapports qui sont des rapports qui ont été validés par la commission et par l'ensemble de l'Assemblée de Corse.

Deuxième chose, après ce que j'ai entendu ce matin, je voudrais simplement vous dire la chose suivante :

Est-ce que je suis de très près les travaux de l'Assemblée ? Non, je suis trop fatigué pour ce faire.

Est-ce que je lis ? Oui.

Est-ce que nous sommes informés tous de la part des services de l'État de ce qu'ils ont engagé ? Pas forcément. Le Président le disait tout à l'heure.

Mais lorsque je regarde, et je parle à titre personnel, la situation de la Corse :

On est champion de France de la pauvreté.

On est champion de France de la précarité.

On est champion de France de la vie chère. Ce sont des documents officiels que je suis en train de débiter.

On est dans le peloton de tête du tourisme.

On est champion de France du prix du mètre carré de terrain, j'en sais quelque chose sur le littoral sartenais.

On est champion de France du prix du mètre carré de terrain construit.

Et si on dit cela à un Corse qui ne suit pas forcément les choses, il peut éventuellement se retourner vers vous et dire : « Oui, mais nous on a le tourisme », a so tuntia ! On n'a pas le tourisme ! A so tuntia ! Malorosamenti.

Pourquoi ? On est champion de France de la participation dans le produit intérieur brut à cause du tourisme. On bat Nice et la Côte d'Azur.

Lorsqu'on est dans des conditions pareilles, il vaut mieux avoir une réflexion qui est une réflexion plus accentuée, pour voir un petit peu.

Est-ce que la Corse est belle ? Cervedda ! Est-ce qu'on doit recevoir des gens ? Ben intesu ! On ne peut pas être obligatoirement d'accord avec ce qu'on entend tous les matins de 8h15 à 9h sur le tourisme. Anc'assai ch'eddu c'è. À condition que ce soit un autre tourisme sur lequel vous devez de réfléchir.

Je dis ça très amicalement, Monsieur le Président. O si di no, mai ch'edda sia cent'anni mai, simu ind'i situazioni chì sò situazioni difficiuli.

Et comme Gilles parlait de la jeunesse, le dernier sondage qui est sorti, dernière épreuve : la jeunesse Corse, ogni ghjornu, elle est championne de France pè fà fallà u bichjeru di vinu. On bat les Bretons ! On est champion de France, pà fà fallà u Scotch ! Et on est champion de France pour tout ce qui a trait, tout, tuttu ciò chì veni du monde entier chì sbarca quì.

Sè no ùn riflittimu... Un possu micca di « no », ùn ci sogu micca... Sè vo ùn riflittiti micca annant'à s'affari quì di un'impurtanza straordinaria, ùn ci emu micca da sbuccà.

E ben intesu, quì dentru, a mafia, Diu a benedica, hè in piena forma ! E in piena forma, è arrestazioni ci n'hè pocu è micca.

C'est ce que je voulais vous dire avec beaucoup de passion. Elle n'a pas changé, Présidente, et d'affection, ben intesu, elle n'a pas changé è ùn scambierà mai sine quandu morgu.

Vi ringraziu di avè mi ascultatu.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, cette continuité institutionnelle dont je parlais en Conférence des présidents, existe bien, vous le constaterez.

Voilà, merci beaucoup ! A ringrazià vi, Dominique.

Allora avà, aghju da passà a parolla à i gruppi. Pensu chè vo vi site urganisati.

Allora, cunisciti a regula : emu duppiatu i tempi di parolla. Un site micca ubligati di utilizà tuttu u vostru tempu, di sicuru...

Qui demande la parole ? Jean-Martin MONDOLONI, pour le groupe « Un soffiu novu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Je n'avais pas prévu de parler à ce stade, mais je ne résiste pas au plaisir gourmand de succéder à Dominique BUCCHINI, dont je voudrais rappeler, au nom de mon groupe, à la fois notre fidèle souvenir et de là où je parle, vous imaginez bien qu'il y avait une distance abyssale sur nos façons de voir la société, mais à la fois la qualité de son engagement, sa constance mérite à la fois qu'on le prenne en valeur exemplaire et comme modèle dans nos débats. Et puis ça met un peu, je crois, de légèreté dans ce débat qui ne peut pas ne pas être pesant, parce que je pense que le sujet nous amène aujourd'hui à débattre dans un décor de fond qui est grave, dans une attente citoyenne forte et au cœur d'un sujet qui est éminemment complexe.

On est sur un débat dont le décor de fond est empreint de gravité. On parle de ce qu'il y a de plus sacré :

On parle de vie qui, pour certaines, ont été ôtées.

On parle de vies qui ont été gâchées.

On parle de vies qui ont été sacrifiées sur l'autel d'un phénomène qui n'a jamais eu autant d'ampleur, qui est celui de la violence.

C'est un débat grave et attendu.

Je partage en partie la justification du Président de l'exécutif quant au caractère tardif de nos débats, mais je crois avoir dit quelque part en commission que dans les tréfonds psychanalytiques de nos âmes, je pense que si nous n'avons jamais eu ce débat, c'est que quelque part, nous en avons un peu peur parce que c'est un débat qui est complexe, mais qui est devenu nécessaire. Et il faut saluer l'engagement de quelques lanceurs d'alerte qui, je le pense, s'ils n'avaient pas été aussi présents, aussi dynamiques, cela aurait conduit à ce que ce débat soit, non pas escamoté, mais encore différé. Ils ont leur responsabilité et on peut ne pas être d'accord avec certaines propositions, et tout en reconnaissant que leur engagement citoyen nous permet de débattre au fond d'un sujet dont j'ai dit et je répète qu'il est éminemment complexe, parce qu'il touche d'abord à la part d'ombre d'une société et donc individuellement, à la part d'ombre qui nous habite les uns les autres, dont il va bien falloir qu'on parle, sinon, on ne se dit pas tout.

C'est un débat complexe parce qu'il arrive dans cette Assemblée, qui est devenu le réceptacle de tous les maux de la société et dont chacun sait que nous n'avons pas toutes les solutions. Et ça, nous avons une responsabilité d'avoir laissé croire à l'opinion que cette Assemblée délibérante, au cours du temps, pouvait apporter des solutions.

Et je veux vous édifier sur les pratiques qui ont considérablement évolué quant aux tourments de notre société qui conduisaient la génération qu'a bien connu Dominique BUCCHINI à aller manifester devant la préfecture. Aujourd'hui, les gens viennent manifester devant le Cours Grandval ! C'est bien que dans l'imaginaire collectif, on imagine qu'ici il y a des solutions.

Je crois que nous avons, les uns, les autres, un devoir de vérité et d'exigence à l'égard de l'opinion pour dire quels sont nos champs de compétence et nos responsabilités, et les limites de cet exercice.

Enfin, un débat complexe parce que, à l'heure où nous parlons, nous ne nous sommes pas entendus sur une définition de la mafia. Alors, on ne va pas ergoter sur les termes, ce n'est pas le sujet. Mais un peu de rigueur dans ce type d'exercice n'est pas de trop, en rappelant que le terme de « mafia » n'a pas de définition juridique, en France du moins. Et donc, on ne peut parler de mafia librement que lorsqu'on est commentateur, lorsqu'on est un associatif, lorsqu'on est un élu, lorsqu'on est un journaliste.

Alors, pour se donner une idée assez précise de ce que peut recouper ce terme, pour ma part j'ai fait un peu de travail sur les caractéristiques de ce qu'on appelle « mafia » dans le monde et qui se recoupent à travers trois types de métiers : 1, les criminologues ; 2, les agences internationales en charge de la répression, au premier rang desquels INTERPOL ; et puis l'Organisation mondiale des douanes, puisque ce sont eux qui saisissent tout.

Comment définissent-ils les mafias à travers le monde ? Ça peut aller des triades en Chine, des Yakuzas au Japon, la Bratva en Russie et puis, plus près de chez nous, parce que c'est le plus connu et le plus éminemment symbolique bien sûr, la Camorra à Naples et la 'Ndrangheta en Calabre.

Toutes choses relatives par ailleurs sur ce dernier sujet, sur cette dernière organisation, quelques chiffres quand même, qui doivent nous édifier : on parle de 50 milliards de chiffre d'affaires, c'est 50 fois le budget de la Collectivité ! On parle de 6 000 membres, on parle de 30 pays infiltrés. On est quand même loin de ce qui se passe ici.

Pour autant, quelles sont les caractéristiques qui reviennent ? En se posant quelques questions de fond : Le quand ? Le qui ? Le où ? Le Comment ?

Le quand ? Ce sont des organisations qui s'inscrivent dans la durée. Si nous sommes là aujourd'hui, sous le haut patronage de Dominique BUCCHINI qui a siégé en son temps, c'est que ces questions se posent depuis longtemps. Donc il y a bien un caractère de durée par rapport à ces phénomènes qui est, sinon permanent, en tout cas durable.

La question du qui ? À travers le monde, ce sont souvent des familles. Ce qui peut apporter une résonance par rapport à ce que nous voyons peu ou prou ici.

La question du où ? Ce sont des implantations territoriales, non pas diffuses, mais territoriales.

Les questions dominantes que sont les secteurs d'intervention des mafias dans le monde, ce sont systématiquement les mêmes, celles que les organisations dont nous parlons aujourd'hui exercent en Corse, mais d'autres encore. Je les rappelle, pour mémoire et de façon quasi exhaustive, la drogue, le trafic d'armes, le trafic d'organes, les contrefaçons, les déchets, l'immobilier, la prostitution, les marchés publics, la cybercriminalité.

À l'énoncé de ces quelques secteurs d'intervention, on ne peut pas s'empêcher d'imaginer ou de penser que certains secteurs sont devenus la proie de certaines organisations.

Comment ? Dernière question, qui doit nous permettre de répondre à l'existence ou pas de dérive mafieuse. La corruption, la violence, la menace à l'intégrité physique, morale, l'influence politique, mais surtout la constante insidieuse : l'intimidation.

L'intimidation, c'est quoi, en quelques mots ? Ce n'est pas « il faut », c'est « il faudrait ». Ce n'est pas « il faut », c'est « il faudrait », l'intimidation.

Si on recoupe, et chacun a le loisir dans sa culture personnelle, dans son entourage personnel, parce qu'il n'est pas illusoire et inutile de rappeler que nous vivons dans une société tribale, dite de proximité, où nous devons nous dire les choses, nous ne pouvons pas affirmer en conscience que dans nos entourages respectifs, associatifs, amicaux, familiaux, politiques, syndicaux, nous n'avons jamais rencontré une de ces caractéristiques que je viens de mettre sur la table, sans quoi on se raconte des histoires.

Partant de là, moi, je n'irai pas jusqu'à dire qu'il y a une mafia, ou en tout cas, il y en a une selon la définition sur laquelle on pourra s'accorder, en tout cas, il y a quelques caractéristiques évidentes de dérives mafieuses.

Ce point de forme étant posé, la question corollaire est celle des conditions de prospérité de ces organisations.

Trois caractéristiques reviennent systématiquement dans le fonctionnement, le développement et la durabilité de ces organisations :

- I. Un État ou des services publics défaillants,
- II. Des territoires souvent pauvres,
- III. La violence sur ces territoires considérée à bien des égards comme un régulateur social.

Commençons par la fin, la violence.

Je partage l'analyse spectrale du CESEC, on ne peut pas parler d'une violence. On ne peut pas isolément, compartimenter les dérives mafieuses dans une forme de violence complètement déconnectée des violences. On ne naît pas mafieux, on le devient.

Moi, j'ai le privilège d'exercer mon métier dans un horizon professionnel plutôt vertueux. Mon métier, c'est de diplômer des gens. Je ne crois pas que les gens que je diplôme sortent mafieux. Le mafieux le devient dans un écosystème et un environnement de violence. On ne va pas toutes les énumérer, mais on les connaît.

La première des violences que l'on connaît et sur laquelle nous réagissons parfois de façon épidermique, parfois de façon excessive : l'injustice. C'est une forme de violence qui est insupportable sur un territoire.

La précarité, ça a été rappelé, un ascenseur social qui ne fonctionne plus. Ça veut dire que lorsqu'on est pauvre, on doit rester pauvre toute son existence, c'est une violence incommensurable sur un destin, sur un horizon d'un adolescent qui n'est pas dégagé.

La mondialisation et ses ravages, et notamment la tyrannie de l'argent devenu une valeur centrale ou épicerale pour bon nombre de foyers qui se surendettent. Le surendettement, c'est une conséquence de cette violence tyrannique de la mondialisation.

Il y a des violences qui sont imputables aux défaillances de l'État.

Il y a des violences, parce qu'il faut tenir le débat par les deux bouts, imputables à ce que nous introduisons comme signaux dans la société.

Je vous ai entendu, Monsieur le Président, égrener les responsabilités de l'État dans les formes de violence sociétale qui, au bout du compte, peuvent expliquer certains comportements déviants et l'existence de dérives mafieuses. On ne peut pas s'exonérer des violences politiques, faire comme si elles n'avaient jamais existé ou comme si elles ne continuaient pas de prospérer.

Lorsqu'on a, il n'y a pas si longtemps que cela, légitimé le racket comme motif de levée d'un impôt révolutionnaire, lorsqu'on a légitimé des meurtres, des plasticages, lorsqu'on a érigé des symboles qui sont devenus des icônes générationnelles, lorsqu'il y a quelques années, certains parents fondaient de l'or pour façonner des clandestins cagoulés et armés et leur offrir ce type de bijoux, comme certains de nos aînés offraient des chaînes de baptême et des crucifix à la communion.

On a créé les conditions symboliques d'une violence multifactorielle. Un schéma mental ne se construit pas de façon compartimentée, un schéma mental se construit sur la base de repères sociétaux.

Lorsque l'on apprend à un individu que le mode de régulation d'un conflit, conflit avec son voisin, conflit avec son concurrent, conflit avec une institution, conflit avec un État, conflit avec son partenaire, que ce mode de régulation de conflit est la violence, il ne faut pas s'étonner qu'à la fin, ceux qui sont finalement des chercheurs d'or, un mafieux, c'est un chercheur d'or, c'est un chercheur d'argent qui est concurrencé sur son terrain, est-ce qu'on peut s'étonner que dans cet écosystème de violence multiforme, ce chercheur d'or ait recours à la violence ?

Tout ça pour dire que ce débat doit être abordé sans complexe. En se disant tranquillement, sereinement des vérités, les vérités qui sont imputables aux autres. Mais dans une éthique de responsabilité, ce mot que Monsieur le Président a souvent à la bouche, dans une éthique de responsabilité, nous avons le devoir de ne pas nous exonérer de nos propres turpitudes passées et présentes.

Deuxième sujet : notre responsabilité, ici, dans cette maison, est de construire des horizons acceptables pour la jeunesse, et je salue l'initiative qu'avait prise à l'époque Dominique BUCCHINI d'aller rencontrer la jeunesse, pas seulement dans sa représentation à travers l'Assemblea di a Giuventù, dont je salue la présence, mais aussi directement là où elle se trouve, dans les collèges, dans les lycées. Et j'avais été pour ma part assez surpris, de la façon dont ces

jeunes appréhendent les phénomènes de violence et ce phénomène de violence particulièrement.

On est souvent surpris de la lucidité avec laquelle les jeunes regardent nos travaux, parfois la stérilité de nos échanges et la dureté avec laquelle ils nous jugent, mais je pense qu'il faut en tirer un enseignement. Nous avons le devoir nous ici, parce qu'on peut le faire, parce qu'à la question des gens qui disent : ùn fate chè parlà, ùn sò chè chjachjari, il faut répondre que nous avons des outils pour agir. Quand on parle de lutte contre la précarité, lutte contre la matière intellectuelle, lutte contre les intérêts matériels qui se manifestent de façon isolée, spontanée et violente, nous avons des outils.

Nous avons aussi un devoir d'exemplarité à montrer. Nous avons dans nos travaux à démontrer à la jeunesse qu'on ne peut pas ériger les voyous en icône. L'esthétisation contemporaine du voyou comme repère sociétal majeur, est dans les esprits de beaucoup de nos jeunes. Nous avons un devoir de lutte contre cette fabrication de l'image. Nous avons un travail à faire immense sur le rôle et la place de l'argent dans notre société, en prenant garde aux amalgames, et ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. C'est l'argent sale qui rend sale, c'est l'argent fou qui rend fou. Et, il n'est pas utile de rappeler que l'argent, « l'argent sans maître », comme disait Charles-Henri FILIPPI, dans un précieux ouvrage, que l'argent n'est pas forcément une valeur dépréciative, c'est l'usage qu'on en fait, c'est l'argent facile qui pose problème. On peut être riche et vertueux. On peut être pauvre et empreint de tous les vices. Il y a beaucoup trop d'amalgames sur ces sujets.

La responsabilité de l'État ou des États successifs, et particulièrement en Corse : oui, à un moment donné, l'État s'est probablement trompé de cible ou en tout cas a mis beaucoup plus d'efforts dans une forme de violence, et c'est moi qui vous le dis, qui, à l'époque, était la violence politique, et un peu moins d'effort dans la violence de droit commun. Tout ça est une question de moyens. Est-ce qu'on est bien d'accord là-dessus ? Mettons-nous d'accord sur l'idée qu'on ne peut pas combattre dérives mafieuses s'il y a, s'il n'y a pas plus de moyens.

Alors j'ouvre une parenthèse avec juste de l'ironie, pour alléger le débat, je parle de police d'État, pas de police territoriale, mon cher Jean-Felix, les choses vont mieux en le disant. Plus lointaine sera cette police, plus à distance elle sera de nos intérêts, et mieux, j'ai la conviction qu'elle sera assurée.

Pour notre part, nous l'avons toujours dit, la Corse n'a pas besoin de plus de République, elle a besoin de mieux de République. Il faut qu'on tombe d'accord là-dessus. Si on demande des moyens exceptionnels à l'Etat, il faut assumer le fait qu'on demande aussi plus de moyens de répression. Je n'ai pas

l'impression que nous soyons forcément tous d'accord là-dessus, ou du moins sur la charge symbolique à laquelle on recourt lorsqu'on parle de ces choses-là. Il faut tout se dire en se regardant dans les yeux.

On parle de juridiction d'exception, moi ce n'est pas mon métier et il y a assez d'avocats dans cet hémicycle, et dans notre groupe du reste, pour remettre en cause l'existence et le travail de certaines juridictions, à commencer par la JIRS. Moi, j'aurai plutôt un réflexe de docteur, si je peux me permettre, plutôt que d'avocat. J'ai l'impression qu'on emploie une antibiothérapie à spectre large pour soigner un staphylocoque. Lorsque vous mettez une antibiothérapie à spectre large pour soigner un staphylocoque, vous renforcez le staphylocoque. Staphylocoque, c'est un microbe qu'il faut isoler et c'est un autre antidote, n'est-ce pas, cher docteur ? Presque, je caricature, comme toujours, vous le savez bien.

Ce que je veux dire, c'est qu'en face d'une violence dont on est en train de dire ici qu'elle serait d'exception, peut-être faut-il des moyens d'exception, respectueux évidemment du droit de la défense. Est-ce que cet équilibre peut être atteint ? Ça fait partie de nos travaux.

Tout ça pour vous dire que sur ce sujet-là, des demandes que nous formulons à l'État, il faut sortir de nos contradictions, en tout cas de nos injonctions paradoxales. On ne peut pas dire, il faut plus de justice et plus de police et vouloir moins de présence de l'État en Corse. Il va falloir qu'on soit clairs sur ce sujet.

Pour conclure et au terme de ce propos de portée générale, puisque nous aurons à travailler sur des déclinaisons plus précises cet après-midi, et peut-être, ou peut-être pas d'ailleurs, sur l'adoption d'une seule résolution, nous verrons bien, il n'y a pas obligation du reste à porter une seule voix sur ces sujets, on peut avoir des voix divergentes sur la façon dont on formule les choses, sur la façon dont nous voyons les choses de ce banc-là. Car on parle bien de violence mafieuse et dans violence mafieuse, il y a violence.

Et, il n'est pas interdit de rappeler que chacun a son fil de l'histoire, qu'il y a dans cet hémicycle des gens qui ont légitimé la violence. Il y a dans cet hémicycle des gens qui ont renoncé et puis, il y a dans cet hémicycle, des gens qui n'y ont jamais adhéré. Et de ce promontoire-là, peut-être, voyons-nous les choses de façon différente. Ça n'interdit pas sur le cœur du sujet qui est le nôtre, de dire ce que de façon conclusive, j'ai envie de dire à ceux qui nous regardent et qui doivent se demander : mais sont-ils utiles aujourd'hui ? Vous savez comment on nous juge. À quoi sert ce débat ? Ce débat est nécessaire, s'il ne veut être

nécessaire que pour une chose, c'est de libérer la parole. Car le mutisme à bien des égards, vaut complicité.

Donc si aujourd'hui nous sortons d'ici en libérant la parole, en nous disant les choses comme je viens de le faire avec respect, avec compassion, mais avec le devoir d'exigence qu'imposent certaines vérités, alors je pense que nous évacuerons ce que j'appelle le soupçon de complicité qui anime certains esprits et qui alimente certaines âmes, souvent malveillantes à notre égard.

Je veux dire aussi à ceux qui nous entendent, à l'instar de ce que disait le Président, que nous sommes des hommes et femmes avec notre part de lumière, et nos parts d'ombre, et qu'il est toujours complexe et dangereux, imprudent et caricatural de jouer aux Chevaliers blancs, individuellement et collectivement. Je pense qu'il faut être très humble sur ce sujet.

En revanche, le message clair qu'on peut délivrer, c'est de dire que dans ces histoires, il ne peut pas y avoir trois camps : le camp du bien, le camp du mal et la zone grise. Si on arrive à dire à celles et ceux qui nous écoutent, y compris ceux qui seraient participants, de près ou de loin, à ces organisations qui nous écoutent, peut-être avec une forme de mépris compassionnel, que nous avons choisi le camp du bien, je pense que nous faisons un grand pas et on ne dira jamais assez ce que valent les premiers pas dans les aventures humaines. En tout cas, je pense, à l'instar de ce que disait Deleuze, que : « la violence commence où la parole s'arrête », peut-être que si la parole commence, la violence dans une, dans deux, dans trois générations, s'arrêtera. C'est le vœu que nous formulons. C'est la tâche exaltante à laquelle nous souhaitons contribuer avec humilité et détermination.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors dans l'ordre, Julia et Madame FAGNI.

Donc Julia TIBERI, pour « Avanzemu ».

Mme Julia TIBERI

Madame la Présidente de l'Assemblée, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Monsieur le Président BUCCHINI, Madame la Présidente du CESEC, Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les représentants des collectifs et associations diverses, mes chers collègues.

Je prends la parole ce matin au nom du groupe « Avanzemu » et cet après-midi, c'est le président ANGELINI qui prendra la parole à l'issue des travaux de la commission permanente dans son mode élargi.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, hier à l'occasion de la conférence de presse que nous avons tenue en ce lieu, j'ai effectivement indiqué que sans verser dans l'auto satisfecit, on pouvait quand même saluer la tenue de cette session dédiée à la dérive mafieuse.

Notre institution se distingue par cette singularité et, c'est une singularité parce qu'il y a effectivement d'autres territoires qui sont confrontés à la grande criminalité, confrontés aux dérives mafieuses, confrontés également à un niveau d'insécurité bien plus important que celui que nous connaissons sur notre territoire. Et pour autant, notre institution est la seule à consacrer à ce phénomène une session extraordinaire et qui plus est, sous un format hybride que vous avez rappelé Madame la Présidente, qui permettra aujourd'hui à chacun de s'exprimer dans ce haut-lieu de démocratie.

Si on peut saluer la tenue de cette session, je crois qu'on ne peut que reconnaître, et malheureusement déplorer, son caractère nécessaire.

Cette session, elle est nécessaire parce que malheureusement, la situation en Corse est critique, parce que tous les jours, c'était le cas également avant, mais certainement aujourd'hui bien plus qu'avant, tous les jours des Corses sont approchés, des Corses sont menacés, des engins de travail sont brûlés, des outils, des bâtiments servant à l'exercice des activités professionnelles des uns et des autres sont menacés ou abîmés et bien plus encore, vous le savez malheureusement. Et tout ça dans une micro-société dans laquelle chacun ou presque se connaît, ce qui contribue à l'évidence, à créer un climat de peur et d'angoisse dont le pire mal pourrait être qu'il devienne presque normal, alors qu'il est extraordinaire.

Aujourd'hui, le phénomène est tellement ancré, il est tellement quotidien qu'on a fini au mieux par le banaliser et au pire pour certains, par s'y résoudre. Et, je crois que nous pensons que c'est la dernière chose à faire.

Aujourd'hui, notre groupe a choisi de ne pas s'appesantir sur le débat sémantique, non pas parce qu'il s'agit de faire l'autruche ou de se défaire de nos responsabilités. Non pas non plus que nous pensions qu'il ne s'agit pas d'une question importante, mais parce que nous pensons que ce débat sémantique, que cette sémantique, n'est pas un préalable à l'analyse et à la réflexion qui doit être la nôtre et durant le temps, évidemment, qui sera mis à profit à la sortie de cette session.

Nous pensons que le débat sémantique, je l'ai dit, sans dire qu'il n'est pas primordial, nous pensons qu'il est secondaire parce qu'on l'appelle finalement « grande criminalité », « criminalité organisée », « voyoucratie » ou « mafia », pour nous, ces mots renvoient à une même réalité, c'est-à-dire à la réalité que vivent les Corses dans leur quotidien, ces Corses qui ne sont plus libres ni de leurs paroles ni de leurs actes.

Et, il nous appartient, à nous, élus, qui sommes aussi des citoyens de cette terre, de combattre ces phénomènes avec les armes qui sont à notre disposition et dans la limite, bien entendu, des compétences qui nous sont dévolues.

Et, c'est dans ce cadre-là, vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, Monsieur le Président, qu'un cycle d'auditions a été réalisé, y compris sous l'ancienne mandature. Des auditions qui ont donné lieu malheureusement, et encore une fois, à une défection de l'État, tant en son institution préfectorale, qu'en son institution judiciaire.

Et, c'est également donc dans le cadre de ces débats et de ces auditions, que des demandes ont été formulées par les associations, par les collectifs, par la Ligue etc., par les différents intervenants, à l'endroit de nos institutions.

Et je crois qu'aujourd'hui, on peut être satisfaits, je tiens à le souligner parce que ça n'a pas toujours été le cas. Aujourd'hui, on peut se satisfaire de ce que la distinction soit opérée entre ce qui relève directement des compétences de notre institution et ce qui relève du domaine régalién de l'État.

Cela étant dit, on ne peut pas faire l'économie de parler de ces demandes, qu'on pourrait qualifier de hors champ de compétences, car il nous est également demandé par les différents intervenants de donner mandat, à l'issue des travaux qui ont vocation à se poursuivre, à nos parlementaires, dont certains sont présents aujourd'hui, afin de soutenir certaines propositions auprès du pouvoir exécutif et auprès du gouvernement.

Alors, sans que la liste soit exhaustive, ça a été rappelé, ont notamment été évoquées : la création d'un délit d'association mafieuse, la création d'une juridiction ou d'un pôle spécialisé, la systématisation des saisies d'abord, puis des confiscations ensuite, la généralisation des écoutes téléphoniques ou encore la suppression des jurys populaires au sein des cours d'assises.

Nous, ce que nous voudrions indiquer à ce stade, et même si la position qui est celle de notre groupe n'est pas gravée dans le marbre et qu'elle pourrait être évolutive, nous voudrions quand même, parce qu'il ne s'agit pas aujourd'hui,

je crois, de pratiquer la langue de bois, indiquer que nous ne pouvons rejoindre et être d'accord avec l'ensemble des propositions qui sont formulées.

Nous sommes dans un système pénal, le système pénal français, qui est déjà extrêmement répressif. Nous sommes soumis à une législation pénale qui est d'ores et déjà très complète et qui permet de répondre à toutes les situations pénalement répréhensibles.

Aujourd'hui, notre groupe n'est pas convaincu de la pertinence d'une nouvelle législation ou de la création d'une nouvelle infraction qui viendrait s'ajouter au millefeuille législatif existant.

Nous ne sommes pas plus convaincus qu'une nouvelle législation permettrait d'améliorer le degré d'élucidation des crimes ou des délits, puisque, par définition, la sanction intervient lorsque les individus sont condamnés, au moment de leur condamnation. Et il faut préalablement, qu'ils aient été d'abord identifiés, puis poursuivis, bien évidemment.

Cela étant, je le disais, s'il nous était, dans le cadre des travaux qui ont vocation à se poursuivre, s'il nous était démontré une plus-value de cette nouvelle infraction que certains appellent de leurs vœux, une plus-value notamment par rapport au délit d'association de malfaiteurs en bande organisée, qui est déjà une infraction fourre-tout et qui a déjà vocation à s'appliquer à nombre de situations infractionnelles ; s'il nous était assuré également que les droits de la défense seraient respectés et, s'il nous était enfin assuré que cette infraction ne serait utilisée qu'à l'encontre des personnes concernées, alors notre position, la position de notre groupe, pourrait effectivement évoluer.

Je crois qu'en attendant, il faut garder plusieurs choses à l'esprit. Gardons à l'esprit que les moyens utilisés pour combattre un ennemi, peuvent être utilisés le lendemain pour en combattre un autre, dans un autre contexte, y compris dans un contexte politique.

Gardons également à l'esprit qu'il y a dans notre société une extrême droitisation de la pensée et que le pouvoir exécutif national pourrait un jour changer de main et se retrouver dans des mains bien moins démocratiques que celles qui détiennent ce pouvoir aujourd'hui.

Telles sont les raisons, parmi d'autres évidemment, qui nous conduisent à penser également qu'une juridiction spécialisée qui stigmatiserait encore un peu plus la Corse et les Corses, n'est pas souhaitable.

Je crois qu'ici, plus ou moins, nous connaissons tous les méthodes de la JIRS, nous connaissons l'entre soi pratiqué par cette juridiction, nous connaissons la conception de la JIRS, des droits de la défense, et ce pour une efficacité qui reste à prouver, en tout cas, si l'on se réfère au taux d'élucidation des crimes et, le Président a tout à l'heure versé quelques chiffres au débat.

Il faut aussi savoir que la JIRS, ça n'est pas la seule juridiction spécialisée qui existe. Nous avons en Corse un pôle économique et financier à Bastia qui est une juridiction exceptionnelle en France. Si je ne me trompe pas, il en existe une en juridiction parisienne et une ici sur notre territoire. Il y a une Cour d'assises spécialement composée à Paris qui est chargée notamment des trafics de stupéfiants qui relèvent de la criminalité de grande ampleur ou d'une très grande complexité. Ce n'est pas anodin lorsque l'on connaît les liens évidents entre la mafia et le trafic de stupéfiants. Il y a également une juridiction nationale qui est chargée de la lutte contre la criminalité organisée, notamment dans son aspect financier, qui est chargée des dossiers les plus complexes ou les plus sensibles.

Et nous, nous pensons qu'il ne faudrait pas, qu'une fois de plus, la Corse soit une terre d'expérimentation en matière de justice. Des expérimentations qui ont souvent été malheureuses et qui nous conduisent aujourd'hui à affirmer que la Corse a plus souvent servi de cobaye, qu'elle n'a servi d'exemple.

Dans le cadre de nos travaux, je crois qu'il va falloir que nous nous interrogeons collectivement, individuellement, publiquement et aussi dans l'intimité, je dirais, de nos consciences, sur la société dans laquelle nous voulons vivre et ce, à deux niveaux, un niveau national, je dirais, et un niveau plus local.

Au niveau national, il va falloir que l'on s'interroge sur le fait de savoir si nous voulons préserver notre système démocratique qui est aujourd'hui, j'en suis convaincue, mis à mal par un recul de l'État de droit, un recul de l'État de droit qui a deux effets pervers. Le premier étant de réduire les libertés publiques et les libertés fondamentales, en même temps qu'il laisse prospérer la grande criminalité.

Il va falloir également que l'on s'interroge sur le fait de savoir si l'on veut préserver ce qui reste de la présomption d'innocence, qui est un pilier fondamental de notre démocratie et de notre procédure pénale. Pascal PAOLI déjà indiquait qu'il ne peut y avoir de demi-preuves.

Et s'agissant de la présomption d'innocence, il y a une anecdote historique, je dirais, qui, en tout cas en tant qu'avocat, me touche et que je trouve pleine de sens. Il faut savoir que c'est l'Empereur Julien au quatrième siècle, qui

a institué la présomption d'innocence. Ce jour-là, un haut fonctionnaire était poursuivi devant lui pour des détournements de fonds publics, et l'accusateur s'indignait des dénégations de l'accusé. « S'il suffit de nier, dit-il, où seront désormais les coupables ? » Ce à quoi l'Empereur juge répondit : « s'il suffit d'accuser, où seront les innocents ? ».

On peut faire ce choix-là, on peut faire le choix de préserver ce qui reste de démocratie, de présomption d'innocence et des droits et libertés publiques qui vont avec.

On peut aussi choisir d'appeler de nos vœux l'institution d'un État policier qui est souvent le premier pas vers le totalitarisme, un État dans lequel les écoutes téléphoniques seraient généralisées au moindre soupçon, dans lequel les droits de la défense seraient réduits à peau de chagrin, etc., etc.

Et si c'est ce choix que nous faisons, si c'est dans cet état d'esprit, si c'est vers cela que nous nous orientons, il faudra, je crois, que raisonnent en nous les mots de Benjamin Franklin, au terme desquels il disait : « Ceux qui peuvent renoncer à la liberté essentielle pour obtenir un peu de sécurité temporaire, ne méritent ni la liberté, ni la sécurité ». Et ça fait un peu écho aux déclarations de notre confrère SPINOSI, dont faisait état le président de l'exécutif il y a un moment.

Et je disais, au-delà de ce choix de société à un niveau national, se posera la question d'un choix de société à notre niveau, à nous, au niveau local : soit on veut continuer dans la diversité de nos opinions et dans la diversité des composantes de cette Assemblée, mais aussi de la société corse dans son intégralité ; soit on veut continuer de lutter pour l'émancipation de ce peuple, pour l'autonomie, voire plus pour certains ; soit on fait le choix de solliciter clairement la tutelle de l'État centralisateur et, pardon pour l'aspect un peu cru de mon propos, et on remercie « Bwana » à longueur de journée, de nous protéger de nous-mêmes.

Et si je dis ça, c'est parce que ça fait écho à l'une des observations qui a été formulée dans le cadre des cycles d'audition, puisqu'il nous a été dit notamment qu'« on pouvait se féliciter de l'absence d'insulaires dans des instances décisionnaires, parce que ça permettait d'éviter les écueils liés à la proximité ». Et nous, nous trouvons que c'est un message qui est triste. C'est un discours qui est triste, parce que c'est un discours de renoncement. C'est un discours qui consiste à considérer que les Corses ne sont bons à rien, que les Corses ne sont pas capables de probité. C'est un message qui consiste à suspecter et à criminaliser tout un peuple.

Et à ce propos, nous en avons parlé précédemment, ça fait écho aussi à cet ouvrage écrit par des magistrats qui ont officié en Corse et dans lequel l'un de ces magistrats indiquait qu'il n'y avait pas une seule famille en Corse qui était totalement saine.

Je crois que vous avez compris au terme de ces quelques explications, vers quel choix de société notre groupe voudrait s'orienter, même si, encore une fois, je le répète, les positions que nous exprimons aujourd'hui, n'ont pas vocation à être des positions dogmatiques. Et je crois que dans un débat de cette importance, il faut se garder les uns les autres, d'avoir des positions dogmatiques.

Il faut aussi, je crois, se garder de souhaiter libérer la parole, à condition qu'il s'agisse d'une parole convergente. On ne peut pas imposer à l'autre de penser comme soi. Imposer à l'autre de penser comme soi, c'est aussi une forme de pression, bien moins grave me direz-vous, que la pression mafieuse etc., j'en conviens, mais c'est une pression liberticide quand même.

Il faudra, je crois, que l'on se garde de penser que les élus et/ou les citoyens qui ne partageraient pas en tout point les positions des uns et des autres, protégeraient des intérêts particuliers quelconques. C'est une position qui est infamante, qui est injuste et qui est également infondée.

Alors les intervenants avant moi l'ont rappelé, cette session, elle n'est pas conclusive. En revanche, une fois qu'on a dit ça, on peut quand même dégager, je crois dès aujourd'hui, des pistes de travail qui auront vocation à être versées au débat, à être argumentées et discutées par les uns et les autres.

S'agissant des outils et des procédures spécifiques, nous pensons que nous pourrions militer pour la présence en Corse de magistrats spécialement formés à la grande criminalité et aux dérives mafieuses qui exerceraient au sein des juridictions Ajacciennes et Bastiaises, qui auraient d'ailleurs le mérite de connaître réellement le terrain sur lequel ils exercent, et ce, tant en phase d'instruction qu'en phase de jugement. Ce qui nécessite évidemment un accroissement du nombre de magistrats.

La présence de ces magistrats pourrait avoir pour corollaire la présence sur le terrain, et ça a été évoqué lors des cycles de discussion par certains des intervenants, la présence sur le terrain d'enquêteurs qui seraient spécialement formés aux questions patrimoniales et fiscales. Il faut savoir aujourd'hui que les saisies pénales se pratiquent très régulièrement devant nos juridictions, certes, depuis récemment, alors que c'est une loi qui commence un peu à dater. Mais en revanche, il faut aussi avoir en tête que les enquêteurs réclament que soient réalisées de véritables enquêtes patrimoniales et non deux, trois lignes perdues

comme ça dans un dossier d'instruction, des enquêtes patrimoniales qui aujourd'hui font trop souvent défaut dans les dossiers.

Alors, je n'ai pas vraiment d'explication sur les raisons, mais on peut les imaginer : un manque de formation des enquêteurs, un manque de formation peut-être également des magistrats instructeurs, un manque de temps des magistrats instructeurs qui croulent sous les dossiers parce qu'ils ne sont pas suffisamment nombreux. Et évidemment, ce manque de temps découle malheureusement d'un manque de moyens au profit de l'institution judiciaire.

Et, ce serait d'autant plus intéressant que le lien entre les dérives mafieuses et l'immobilier, n'est aujourd'hui plus à démontrer, de même qu'avec le trafic de stupéfiants, par exemple.

S'agissant des saisies et confiscations, même si pour l'heure, nous ne sommes pas favorables à une systématisation de celles-ci, parce que ça reviendrait à renoncer au principe de personnalisation des peines, qui est aussi un principe fondamental de notre droit pénal et, ça reviendrait également à renoncer au pouvoir d'appréciation souverain des juges.

Nous sommes en revanche parfaitement favorables à la réaffectation sociale des biens confisqués qui existe depuis une loi récente.

Mais, en revanche, nous pensons que cette réaffectation sociale, elle pourrait être étendue aux biens mobiliers et pas seulement réservée aux biens immobiliers, qu'elle pourrait être étendue à bon nombre d'associations et pas seulement celles considérées comme d'intérêt public et nous pensons également pourquoi pas, qu'elle pourrait être étendue aux collectivités territoriales dont nous connaissons les difficultés en matière de budget. Et ces biens, mobiliers ou immobiliers, pourraient être affectés par ces collectivités territoriales, dans le cadre de leur action sociale, au profit de la jeunesse, au profit des plus démunis, au profit, par exemple, des publics toxicomanes et, d'une manière générale, au profit des publics en difficulté et on parle ici de toutes les difficultés.

Nous serions également favorables à l'instauration de procédures d'enquête post sanction, post sentenciel, qui permettrait d'identifier le patrimoine des condamnés et enfin de ramener les peines à exécution, ça fait trop souvent défaut et ça a été également évoqué dans le cadre des auditions.

Et, juste pour en terminer avec cette question, parce qu'on pourrait en parler des heures, sur la question des saisies des confiscations, il y a un rapport parlementaire qui est extrêmement intéressant, qui a été établi par le député WARSMANN, qui est à l'origine de la loi sur les saisies, à la fin de l'année 2019.

Et je crois que nous pourrions nous en servir dans le cadre du cycle de travail qui va se poursuivre au-delà de cette session.

S'agissant des jurys populaires dans les Cours d'assises, même si nous ne sommes pas favorables à leur suppression, parce que le jury populaire, c'est l'une des plus anciennes et symboliques forme de démocratie participative, et parce qu'on ne manque pas de juridictions composées exclusivement de magistrats professionnels, nous pensons, parce que nous savons que des jurés sont approchés, c'est une réalité, nous pensons que les chefs de la Cour d'appel pourraient faire usage de la faculté de dépaysement lorsqu'ils considèrent que le risque est réel. Aujourd'hui, ils ne le font pas ou à la marge, et nous pourrions peut-être les interroger s'ils nous gratifiaient de leur présence.

Il faut savoir qu'aujourd'hui l'institution judiciaire, elle est exsangue, elle est dans un état de délabrement avancé. Une des conditions de la lutte contre la dérive mafieuse, c'est d'augmenter les moyens matériels et humains de l'institution judiciaire. C'est une nécessité, il faut des moyens et il faut une volonté politique. Confer aujourd'hui le trafic de stupéfiants à Ajaccio, lorsqu'on met des moyens au bon endroit, on obtient des résultats.

De ce point de vue, la justice, et j'en aurai presque terminé, la justice a toujours été défaillante en Corse et notamment lorsqu'il s'agissait de lutter contre les nationalistes au grand bonheur de la voyoucratie. Et c'est paradoxal parce que les Corses sont historiquement et culturellement épris de justice et parce que cette justice participe de la paix sociale lorsqu'elle est de qualité, juste et comprise.

Il faut que nos gouvernants comprennent qu'il faut cesser de détricoter les services publics essentiels que sont la justice, la santé et l'éducation, il faut, au sein de notre Collectivité, que nous continuions, et je passerai vite sur ce point, de travailler sur l'éthique, les politiques publiques, etc.

Puisque le temps visiblement me manque, je vais conclure en passant directement..., j'avais des observations sur les marchés publics...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous pourrez vous exprimer cet après-midi, Mme la Conseillère, en commission permanente.

Mme Julia TIBERI

Je conclurai simplement, en disant qu'il faut accroître évidemment notre action éducative et pédagogique à destination de la jeunesse, parce que nous

sommes persuadés qu'on ne réglera pas le problème qu'au travers de la répression et qu'il faut s'attaquer aux causes et aux sources. Il faut mettre les moyens dans la formation, l'apprentissage, la pédagogie etc. Il faut éduquer nos jeunes, même si le changement doit se produire sur plusieurs générations.

Et si un jour, et j'en aurai terminé, nous parvenons à ce que les jeunes intègrent pleinement la valeur travail, le principe de la méritocratie, si un jour nous parvenons à ce que les jeunes admirent les aides-soignants, les agriculteurs, les travailleurs qui triment pour vivre peut-être chichement, mais honnêtement, plutôt que le voyou, alors nous aurons gagné le combat culturel et éducatif qui est peut-être la manière la plus sûre et la plus pérenne d'éradiquer la criminalité organisée et le système mafieux. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Madame la conseillère, vous avez participé d'ailleurs à de nombreuses auditions, je le dis, pour le compte de votre groupe. Et, s'il vous plaît, inscrivez-vous pour les temps de parole, inscrivez-vous pour les tours de parole et ne faites pas de bruit. Merci.

La parole est à Madame FAGNI, pour « Fà populu ».

Mme Muriel FAGNI

Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur BUCCHINI, Madame NICOLI, chers collègues, Mesdames et Messieurs, les membres des associations.

Alors nous sommes réunis aujourd'hui pour parler de dérive mafieuse et, au vu de l'importance du sujet, le groupe « Fà Populu Inseme », fera une intervention à plusieurs voix, la mienne introduisant la question sur les prismes sociaux, culturels et économiques qui ne peuvent pas, à mon sens, être détachés de ce phénomène.

Alors oui, Monsieur BUCCHINI, vous avez raison, Monsieur BUCCHINI a raison, la Corse connaît un taux de précarité supérieur à toutes les régions du continent, associé à un niveau de salaire moins élevé, plus de 18 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté et la moitié des personnes en Corse, ont un niveau de vie annuelle inférieur à 20 670 €, soit donc 1 722 € mensuel.

Un enfant sur quatre vit dans une famille pauvre, soit 24 % des enfants corses, ce qui correspond à 3 points de plus que sur le territoire français.

Le taux de pauvreté des actifs insulaires est lui aussi supérieur de 2 points au taux national.

Et, dans le même temps, nous sommes le territoire où les aides sociales sont le moins consommées.

Le taux accentué par le coût de la vie courante, vous l'avez dit, Monsieur BUCCHINI, qui est supérieur aux autres territoires, et puis dans toutes ses composantes, aussi bien dans les produits de consommation courante que le carburant et que le logement. On pourrait aussi parler de la question du logement, de l'insalubrité dans laquelle certaines familles sont contraintes de vivre et qui ne permettent pas à nos jeunes d'évoluer dans un cadre sain.

Alors, à cette pauvreté économique s'ajoute bien souvent le décrochage scolaire, le manque d'accès à la culture, autrement dit, comme le rappelait Monsieur MONDOLONI, ce fameux ascenseur social qui ne fonctionne pas très bien et qui ne joue pas correctement son rôle. Donc par conséquent, il n'offre pas de réelles perspectives d'avenir pour une partie de la population.

Alors, il ne s'agit en aucun cas de justifier ou d'excuser certains comportements. Mais à côté de mesures fortes de court terme qui sont indispensables et qui seront évoquées par la suite, il faut vraiment essayer d'agir, ça a été dit, mais c'est bien de le redire, en amont, dans le fond, pour réduire drastiquement le vivier sur lequel s'appuie actuellement les dérives mafieuses, vous l'avez compris, notre jeunesse.

Je tiens d'ailleurs à souligner le travail et le rôle de certaines associations. Monsieur MONDOLONI a fait remarquer tout à l'heure dans son intervention, l'importance d'aller rencontrer les classes. Et il y a une association qui s'appelle la fondation Umane, qui est présidée par Jean-François BERNARDINI, qui lui a un programme d'actions qui s'appelle : « devenons artisans de la non-violence », il intervient dans les classes, auprès des parents. Et ça, c'est vraiment la chose la plus importante à faire. Il faut éclairer, accompagner les enfants vers d'autres perspectives d'avenir.

Alors, j'évoquais en introduction la question de la culture. Sans la culture et la liberté relative qu'elle suppose, « la société même parfaite, n'est qu'une jungle », disait Albert CAMUS. Je suis persuadée que la société dans laquelle nous vivons actuellement et dans laquelle grandit notre jeunesse, ne prend pas suffisamment en compte l'importance de la culture. Cela a été dit, mais

il est bon de le marteler, la culture est un vecteur indispensable d'ouverture d'esprit et un moyen d'envisager et de suivre un chemin différent.

Le Président de l'exécutif a parlé de culture citoyenne. Nous pourrions par exemple, envisager la mise en place d'un appel à projets artistique qui exprimerait un message fort à l'encontre de ces dérives.

Il faut noter aussi que le tout tourisme, alors oui, nous avons besoin du tourisme et Monsieur BUCCHINI, oui, on y travaille, la Présidente de l'ATC, Madame BASTIANI, y travaille et nous l'accompagnons vers ce changement. Donc ce tout tourisme, ce culte de l'argent facile, on est dans une société où le paraître semble plus important que l'être, et ça prend le pas sur les valeurs qui étaient, et qui ont été rappelées tout à l'heure, originellement, celle de notre peuple : la solidarité, la famille, l'entraide, le travail.

Alors, il est de notre devoir, par le biais du travail de réflexion que nous engageons aujourd'hui, de remettre ces valeurs-là, au centre de notre société, c'est par l'éducation, la formation, l'accompagnement et la culture que nous pourrions offrir à nos jeunes de réelles perspectives d'avenir et se détourner réellement de ce qui peut apparaître aujourd'hui comme une solution de facilité, un moyen d'occulter une réalité souvent difficile.

Alors, on n'est pas violent par hasard, on ne nait pas violent. Si un enfant est bien sécurisé, s'il est bien investi par ses parents, le chemin sera beaucoup plus facile pour lui.

Malheureusement, si l'ambiance générale de la société dans laquelle il vit est sombre, sans perspective aucune, la violence peut devenir la seule réponse avec toutes les dérives qu'elle peut entraîner.

Nous devons être vigilants, regarder évoluer nos enfants. La mère, a mamma a sà, elle est protectrice, certes, mais lucide, elle sait si son enfant emprunte un mauvais chemin, elle va et elle doit rectifier, elle a un rôle important. Nous devons tous regarder ainsi notre jeunesse. Tous, nous pouvons rectifier et j'ai confiance en l'homme. L'homme est perfectible. Et oui, on peut réaliser de bonnes choses, et je rejoins les propos de Julia TIBERI.

Alors, cette note d'espoir que je veux à la fin de mes propos, elle est aujourd'hui concrétisée par cette prise de conscience de la société civile et par le travail engagé par notre Collectivité afin d'offrir le meilleur à notre jeunesse.

Et je voudrais particulièrement mettre en lumière le travail des Conseillères exécutives pour un véritable travail de collaboration, Bianca FAZI,

Lauda GUIDICELLI et Antonia LUCIANI, ainsi que celui de la commission des politiques de santé présidée par ma collègue et amie Dany ANTONINI, qui s'est engagée dans un travail de lutte contre les addictions et notamment la drogue, le fléau pour notre jeunesse.

Je laisserai la parole à mon jeune collègue Don Joseph LUCCIONI, qui développera mieux que moi la situation di a nostra ghjuventù.

A ringrazià vi.

(Applaudissements).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Ghjustù una parolla, ci sò e mamme chì alevanu, mà ci sò dinò i babbi, ci vole à dì la.

Allora, a parolla ghjè a Paul-Félix BENEDETTI, per “Core In Fronte”. Dopu, Don-Jo per “Fà Populu”.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Un salut plus qu'amical au vieux Président Dominique et un remerciement pour sa brillante intervention pleine de sagesse et de responsabilité.

Ce débat arrive 10 ans après le débat sur la violence que nous avons eu, qui a fait germer une prise de conscience, mais qui malheureusement n'a pas annihilé les mécanismes, les comportements, les faits qui amènent aujourd'hui notre société au bord du gouffre.

Moi, je me mets à la place de la force motrice de la Corse, hommes, femmes qui ont 30 ans aujourd'hui. Qu'est-ce qu'ils ont vu dans ce laps de temps ? 500 homicides, la plus grande partie, comme l'a dit Gilles, non élucidés, une grande partie liée à des affrontements de bandes, mais aussi 7 maires exécutés pendant leur exercice démocratique et public, 2 présidents de chambres consulaires, chambre d'agriculture, chambre de commerce, 2 avocats brillants, un au barreau de Bastia, un au barreau d'Ajaccio et 2 très hauts fonctionnaires, un directeur général des services du Conseil général et un préfet. Ça fait beaucoup !

Est-ce qu'on a atteint ce phénomène de résilience qui veut qu'il y ait une prise de conscience ? Inconsciemment, oui, dans la réalité, non. On accepte une vie quotidienne qui est parasitée, parasitée par la pesanteur, par le poids des forces et de l'économie souterraine.

C'est quoi la réalité des enjeux ? Le préfet nous a parlé de la drogue. Moi, je lui parle de la spéculation, de la vente de la Corse, de l'impossibilité que nous avons à nous administrer et à nous gouverner dans le sens de l'équité et du partage.

Malgré l'adoption du PADDUC, qui aurait dû être un élément de régulation et de stabilité, qui a été impulsé par le débat sur la violence, qui a fait faire qu'il y a eu une prise de conscience collective et qu'une majorité de Corses, d'élus de tous bords, ont adopté. Entre le laps de temps de 2015 où il a été adopté et aujourd'hui, il s'est malgré tout vendus et construits 6 000 hectares de terres agricoles qui à l'inizio étaient inaliénables. Un hectare agricole vaut entre 5 et 10 000 €. Un hectare à construire vaut 1 M€. On passe de 1 euro le mètre à 100 € le mètre. Et, je ne dis pas de bêtises. Ces 6 000 hectares, c'est de la plus-value réelle, une valeur ajoutée officielle, el n'y a pas besoin d'être dans la criminalité souterraine, elle est en surface, même si elle avance masquée, ça représente 6 milliards d'euros qu'on a volés à la Corse, qu'on nous a volés collectivement. Parce que si on les répartit sur les 330 000 que nous sommes, ça fait 15 000 € chacun. C'est une décapitalisation violente.

Trafic de drogue, l'Insee et l'Observatoire des délinquances et des addictions estiment que le chiffre d'affaires de l'économie souterraine de la drogue en France est de 4 milliards d'euros. Si on fait une projection sociologique, sans penser que nous soyons si dévoyants, que cela en proportion de la population que nous avez en Corse, ce chiffre d'affaires représente 30 M€. Chiffre d'affaires, en considérant les marges de transit entre un achat à Marseille ou à Toulon ou à Lyon et une revente ici, c'est un chiffre d'affaires de 15 M€ annuel qu'on oppose à 1000 hectares de terres agricoles, qui valent un milliard d'euros, 1 000 M€, là, c'est de la valeur ajoutée, là c'est de la captation de richesse, contre 15 M€.

C'est tout l'enjeu de la dérive. C'est pour ça qu'il faut une règle, une règle opposable. Quand la société est liberticide, quand elle est permissive, quand la loi elle-même autorise à se laisser détourner, quand les contrôles de légalité réglementaires ne sont pas faits, quand il n'y a pas un droit opposable, le seul droit qui reste, c'est le droit de la révolte.

Aujourd'hui, la Corse, elle est dans une situation tendue. Moi j'accepte de mettre une veste de costume, mais peut-être qu'il faudrait, que j'en porte une autre, parce qu'on n'a pas les moyens aujourd'hui de se préserver, de garantir une stabilité sociétale sans regarder les mécanismes. Les mécanismes qui font qu'aujourd'hui un voyou n'est plus en délinquant, c'est un homme d'affaires. Et tout le problème est là. Et quand il devient un homme d'affaires, on oublie qu'il est voyou et on pense qu'il est devenu respectable, et on accepte l'inacceptable.

Vous savez en Corse, il y avait deux paroles pour classer les personnes qui avaient commis un mauvais acte, s'il avait tué, on disait ghjè un assassinu, ma l'assassinu, ghjè un abruttitu, et s'il avait volé : ghjè un ladru, è un ladru, ghjè un abruttitu.

Aujourd'hui, on n'a pas de symbolique sémantique, on se cache. On est dans une microsociété. Chacun a un parent, un voisin, un ami délinquant, mais est-ce qu'on doit avoir un mimétisme de comportement ? Une acceptation de la voie de fait ? Non.

Moi, je dis qu'aujourd'hui on a un État qui a abandonné la Corse. Mais ce n'est pas pour autant qu'il ne doit pas y avoir d'État de droit en Corse. Mais le droit, c'est nous. On n'a aucun pouvoir régalien, mais on a le pouvoir de la persuasion, on a le pouvoir de l'action politique, de créer nos règles, de comprendre qu'aujourd'hui pour enrayer les mécanismes crapuleux qui veulent que des groupes d'individus, qui sont aujourd'hui constitués dans une mafia nébuleuse, ne soient pas les tenants du vrai pouvoir. Ce n'est pas physiquement à eux qu'il faut s'en prendre, c'est au mécanisme qui leur permet d'exister. Ce mécanisme, c'est l'appât du gain. Ça a toujours été ça. Il y a toujours eu depuis la nuit des temps la règle et la déviation à la règle.

Mais en général, c'est quelque chose qui appartenait au monde de la nuit, justement, ce fameux monde de l'ombre. D'ailleurs, l'OCDE appelle ça « l'économie de l'ombre ».

Mais aujourd'hui, tout est en surface. En Corse, la problématique n'est pas la problématique de la Sicile et de la Calabre. On n'a pas des milliards d'euros à blanchir. En Corse, une boulangerie, elle ne vaut rien. Pourtant, c'est l'organe principal du blanchiment, on ne paye qu'en espèces. En Corse, le blanchiment n'existe pas. C'est de l'activité de pression légale avec des systèmes de monopoles, monopole sur la distribution générale, 4, 5 familles qui gèrent quasiment la totalité de la valeur ajoutée réelle de nos dépenses.

On est sur des systèmes aujourd'hui où on a donné la possibilité dans les documents d'urbanisme, à laisser penser qu'avec un stylo, si on tient la main de quelqu'un, ou si on lui explique que s'il ne la tient pas bien, on pourrait la lui couper ou si on le lui fait comprendre de manière complètement subjective, les traits se dessinent, involontairement, volontairement, inconsciemment et à l'arrivée on a un système qui est complètement déréglé.

Paradoxalement, la Corse en 30 ans a augmenté sa richesse de 50 %. Elle a vu arriver 50 % pratiquement de population en plus, elle a augmenté son

niveau de vie général. Et elle a, dans le même système paradoxal, aggravé son niveau de pauvreté individuel.

Pourtant, c'est un pays sain avec un peuple fier, un peuple courageux, un peuple responsable, un peuple honnête.

N'attendons pas de l'État, attendons de nous-mêmes. Moi, j'attends et je le dis d'un État Corse, demain, un État fort, un Etat humain qui donnera des règles et des interdits.

Mais dans l'absolu, l'État nous a abandonnés. Il a laissé faire. Il a pris les voyous Corses il y a 30 ans, pour faire le sale boulot, dans la tradition du SAC, ça a été ça l'héritage de la gangrène qui nous a aujourd'hui amenés sur les voies du chaos.

Donc la situation est difficile parce qu'il y a un sentiment de non droit. Il y a d'abord dans la frange de la population malsaine, plusieurs dizaines d'individus qui ont déjà tué et qui circulent en toute liberté. Et qui sans le dire de manière ostentatoire, affichent des galons masqués, des victoires sur des hommes, sur des femmes, sur des familles. C'est un poids, c'est un poids insupportable sur la petite société que nous avons, parce qu'à l'opposé vous avez les veuves, vous avez les parents éplorés, vous avez des orphelins et des orphelines.

Et, à l'échelle de ce petit territoire et surtout à l'échelle de notre communauté, car ce ne sont pas les 330 000 qui s'entretient, ce sont les 150 000. Tous les chiffres qui sont au double des sociétés les plus criminogènes en termes d'homicides, en termes d'affrontements violents, sont à multiplier par deux si on les ramène à la communauté réelle, qui est dans la logique d'affrontement et de pré-bandes.

Moi, je ne pense pas qu'on ait d'autres moyens que de sortir par le haut, le haut c'est la règle opposable. C'est à l'aune de la rédaction du nouveau PADDUC, de comprendre que malheureusement, il faut qu'il soit encore plus explicite que le premier, qu'il fixe des interdits, qu'il y ait un temps mort, au moins d'une dizaine d'années. On ne peut pas avoir une économie où il y a chaque année 6 000 constructions, qu'aucun Corse ne puisse acheter, qu'on se sente dépossédé, qu'un jeune de 30 ans aujourd'hui ne voit pas d'avenir. Car, l'opposé l'antonyme, ça va être la révolte, la révolution permanente, la lutte pour vivre, pour manger, le combat du quotidien qui est légitime, qui est légitime !

Aujourd'hui en Corse, un jeune, il a le droit de se révolter plus qu'avant. La société, elle est parasitaire, inégalitaire, injuste et on est en train de leur voler

leur avenir. Et on est en train presque de leur expliquer qu'il ne faut plus être comme ça, que c'est du passé.

Mais pour qu'on puisse faire cela, il faut qu'il y ait un contre-modèle. Ce contre-modèle, moi, je pense qu'il passe par une attitude collective. Si on ne veut pas que des familles entières soient animées de manière perpétuelle par le sentiment de l'injustice, de l'abandon et la volonté masquée, mais réelle d'une vengeance, il faut qu'il y ait une action forte, perceptible, qu'on ne soit plus dans le subliminal.

L'action forte aujourd'hui, c'est de mettre le curseur là où il est. Moi je l'ai dit au préfet, ce n'est pas la drogue. La drogue traverse toutes les sociétés du monde. La Corse est traversée comme les autres. Mais c'est le mécanisme général des flux financiers, de l'organisation de l'économie, de la prédation par le chantage à la vie, à la mort dans une société microscopique, qui fait que la tentation de la faiblesse, est une fatalité.

Le Président a parlé des marchés publics, les marchés publics en Corse, c'est à-peu-près 400 M€. Ça a la même strate d'occupation en poids économique, que ce qu'il y a en France, la France à 40 milliards.

En Corse, le marché public est occupé par plusieurs dizaines d'entreprises familiales. Et, la plus grosse en ce moment, elle a un chiffre d'affaires qui ne dépasse pas 20 M€. 20 à mettre en parallèle à 400. En France, 40 milliards, mais un seul groupe comme Vinci fait 15 milliards. Est-ce qu'on crie au loup ? Et on dit que les Corses sont tous des mafieux, des crapules qui versent des pots-de-vin à tout le monde, que les marchés publics sont truqués, et on laisse rentrer les majors et on va avoir une société monopolistique complète, ou est-ce qu'on regarde les choses d'un côté objectif ?

Si dans les marchés publics moi là j'en parle, parce que ce n'est pas que le politique, c'est l'ingénieur qui vous parle, qui en fait depuis 30 ans, il y avait tant de dérives que ça, qu'on blanchissait, qu'on redistribuait, il n'y aurait pas une marge réelle comptable constatée de 18 % en moyenne en Corse contre 13 % en France.

Non, le système, il n'est pas parasitaire dans l'action de l'extorsion, du blanchiment et de l'activité illégale, il est dans le comportement de prébendes, de pressions pour régenter l'économie de la Corse. Et ça a été favorisé par le repli stratégique des indépendantistes corses vers le combat démocratique qui durant la phase, je dirais, révolutionnaire des années 80 à 2000, ont mobilisé contre eux la totalité des forces de police et de justice, en laissant le champ libre à une voyoucratie affidée au pouvoir en place de l'époque.

Et ensuite, dans cette logique d'apaisement de paix, il y a eu une espèce de champ libre avec une libération des autorisations tacites, entre autres, de commercer et de construire qui sont les 2 poumons économiques de la Corse, eh bien des bandes se sont engouffrées, pas forcément en ayant un enrichissement monstrueux, mais en préparant des lendemains difficiles.

Moi, je pense qu'aujourd'hui, le système qu'on doit penser, qu'on doit envisager, il doit se prémunir de systèmes qui peuvent être contrariés en ayant l'idée que si demain, quelles que soient les règles qu'on s'impose, il y a un groupe ou des groupes criminels qui réussissent à s'imposer par la terreur, globalement, on n'aura plus aucune possibilité de marche en arrière parce que le système, aujourd'hui, il est déjà dans l'absolu légal. Ce n'est pas les billets de banque d'un braquage qui servent à construire une maison, c'est le fait de pouvoir la construire, d'avoir l'assise financière, le cautionnement qui permet de le faire. Pour avoir le cautionnement, il faut faire pression sur une banque, pour avoir le droit à construire, il faut faire pression sur un maire, et pour avoir l'entreprise, il faut se la créer, peut être soi-même, des fois ou se servir des autres en les payant.

Donc, ne pensons pas qu'on est face à un système qui peut être contraint par un système répressif exclusivement judiciaire. Le mécanisme auquel nous nous affrontons ne peut être contré que par une logique politique de recentrage de l'économie de la Corse sur de la cohérence. Chaque fois que nous devons faire une mesure en termes d'investissement, en termes de planification, en termes de préservation ou en termes d'octroi de droits, on doit réfléchir à qui est-ce que ça va profiter.

Là, on fait 6 000 maisons par an pour qui ? 2 500 M€ de chiffre d'affaires pour qui ? Où sont les dividendes ? Des centaines de milliers de touristes pour qui ? Où sont les dividendes ? Des milliers d'emplois en plus pour qui ? Et derrière, où va la marge ? Où est la valeur ajoutée finale ? Qui en profite ? Parce qu'il n'y a pas que le système mafieux...

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il faut conclure...

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le système mafieux, c'est aussi le comportement sociétal global, c'est tous ceux qui s'adaptent à ces mécanismes de l'argent roi, du non-droit, du contournement du droit.

Donc, moi je reste ferme dans mes convictions. Je rends hommage aux associations qui ont porté le message. Et pour conclure, je voudrais que vous n'oubliez pas que ça a été fait suite à la mort de Maxime Susini, qui était mon ami et qui reste mon ami.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Don Jo, pour « Fà Populu Inseme ». Avete a parolla o Sgiò Cunsiglieru

M. Don Joseph LUCCIONI

O sgiò Presidenti di u Cunsigliu esecutivu, Signora Presidenti di l'Assemblea di Corsica, Cari eletti, cari tutti,

Dipoi u 1999, sò più di centu parsoni, in Corsica, ad avè persu a vita, presa da mani assassini. Sò più di centu mammi ad avè pientu. Sò più di centu ziteddi ad essa divintati urfaneddi. Dipoi u 1999, sò più di centu parsoni ad essa cascati sottu à i baddi.

Centu parsoni, hè di più chì no semu quì, in st'emiculu, locu santu di a dimucrazia isulana. 1999, hè l'annata di a me nascita è di quidda di millai di figlioli d'issa terra.

Di sicuru, tutti iss'assassinii ùn sò u fruttu o u fattu di derivi maffiosi. Di sicuru dinò, tutti iderivi maffiosi ùn si riducini à a viulenza, à l'assassinii è à a morti. Ma daretu à issi sciffri, ci sò famiglii, parenti, frateddi è sureddi, cucini, figlioli, amichi. Daretu à issi sciffri, c'hè ancu una rialità, quidda di i derivi maffiosi chì di modu sulennu, u populu corsu, par via di i so raprisintazioni dimucratice, discorri oghji in a noscia Assemblea...

Ma aghju da piantà quì incù i sciffri.

Beaucoup de choses ont déjà été dites, y compris pas mon collègue Paul-Félix BENEDETTI, oghji, ùn vogliu micca parlà di statistichi. Ùn vogliu ne mancu parlà di leghji, di rigulamenti. Oghji, vogliu parlà incù u me cori. Oghji, vogliu parlà, micca solu in tantu chì elettu di a Corsica, ma dinò in tantu chì citadinu corsu è soprattutto in tantu chì ghjovanu (mi ghjiru versu i membri di l'Assemblea di a Giuventù, ci ralignemu di a voscia prisenza è ringraziu a Presidenti Maupertuis è u Presidenti Simeoni d'avè vi inviatu).

Oghji, vogliu parlà di ciò chì poni risenta i ghjuvanotti è ghjuvanetti di a noscia generazioni.

Com'è tant'altri ghjovani d'issa generazioni, sò natu nantu à issa terra, quidda di i me antenati è forse dumani quidda di i me figlioli. C'aghju fattu i me primi passi, prununciatu i me primi parolli. Ci sò crisciutu, ci sò statu addivatu, c'aghju amparatu. Mi ci socu custruitu è ci campu. Dumani, forse, c'avaraghju a me attività prufiziunali, ci faraghju a me famiglia è c'addivaraghju i me figlioli.

Ma indè chì paesi ? Drentu à chì sucità dumani ? Quidda di u soldu rè ? Quidda di a preputenza di i bandi ? Quidda induva u più forti faci a leghji ? Quidda induva i travagliadori onesti sarani privi di u fruttu di u so sudori ? In una Corsica chì sarà pà sempri divintata « un infernu in u paradisu » (com'è a cantani i Muvrini) ? Chì sucità corsa bramemu pà dumani ?

Ces questions-là sont essentielles, *a fortiori* pour les jeunes que nous sommes. Ces questions-là, nous sommes des milliers de jeunes à nous les poser. Oui, d'une certaine manière, nous sommes non seulement concernés mais touchés d'une façon ou d'une autre, par ces dérives mafieuses. Bien sûr, les jeunes de notre génération (qui ont moins de vingt-cinq ans) n'évoluons que pour partie déjà dans la vie active. Mais tous, que nous soyons lycéens, étudiants, travailleurs ou malheureusement chômeurs, tous, sommes confrontés à ces dérives mafieuses de quelque façon que ce soit.

- D'abord, parce que nous sommes des témoins de premier plan de la société corse contemporaine et d'une société qui se construit pour demain.

- Ensuite, parce que nous en sommes des acteurs et que nous représentons, d'une certaine manière, l'avenir de ce pays et de ce peuple.

Les travaux de l'Assemblea di a Giuventù qui y a notamment consacré une session spéciale, ainsi que les nombreux échanges informels que nous pouvons avoir entre nous au quotidien, illustrent les craintes, les angoisses et les préoccupations que nous pouvons éprouver à cet égard...

Ainsi, comment ne pas évoquer, en dépit des chiffres, Monsieur BENEDETTI, le fléau ravageur de la drogue ? Il faut se dire les choses clairement et sans tabou et ça a été dit avant moi. Aujourd'hui, la drogue est omniprésente dans notre île, en milieu urbain, périurbain et dans le rural, depuis nos villes jusque dans nos villages, ancu in i nosci pievi ! Ce poison inonde les soirées mais cohabite aussi avec un nombre important de jeunes au quotidien, au-delà des contextes festifs. Sa consommation transcende les classes sociales et traverse désormais les âges. Mais ce sont surtout les jeunes qui y sont exposés naturellement.

Soyons clairs. Dans une société insulaire qui a la structure sociale qu'on lui connaît, caractérisée par sa proximité, on côtoie la drogue et constate ses effets dévastateurs.

Notre île a longtemps été épargnée, et pourtant depuis quelques années, elle y est entrée de plain-pied. En effet, dans les années 50, 60, 70, il y avait une réalité criminelle en Corse, mais qui s'exprimait sur des terrains extérieurs à l'île, notamment à travers un trafic international d'héroïne.

Plusieurs raisons expliquent qu'il n'y ait pas eu de développement à l'époque d'un marché intérieur sur l'île. On peut notamment citer, outre l'absence d'une criminalité organisée sur l'île, on peut citer une population très pauvre et l'absence des caractéristiques sociales menant à des conduites addictives en tout genre.

Mais, ça a été dit notamment par le Président Bucchini, la Corse a changé depuis et à tous les niveaux : la conjugaison de l'enrichissement d'une partie de la population, du besoin de consommation lié à un mal être et un malaise au sein de notre jeunesse et d'une offre diversifiée avec un maillage territorial très fort, ont créé les conditions de la circulation d'un tel fléau qui aliène ceux qui en sont prisonniers, en même temps qu'il alimente les dérives mafieuses qui le nourrissent.

Là aussi, l'urbanisation ces dernières années qui s'est opérée en périphérie de villes de façon anarchique est peut-être en train de créer et probablement les conditions d'une explosion du trafic pour des raisons sociales et urbanistiques.

Là aussi, soyons clairs, le trafic de drogue et la dérive mafieuse ne se confondent pas parfaitement et nécessairement. Ceci étant, le trafic de drogue occupe une place centrale et presque première, y compris d'un point de vue chronologique, dans la constitution des groupes criminels puisque ces groupes émergents se livrent en premier lieu au trafic de drogue pour assoir une manne financière conséquente, puis par l'accumulation de cette rente juteuse, les trafiquants vont constituer un capital particulièrement volumineux qui va éventuellement leur permettre ensuite d'investir dans d'autres secteurs de l'économie, y compris légaux.

Il en va de même s'agissant du trafic d'armes et de ses conséquences, y compris à travers les victimes collatérales en dehors de la criminalité organisée. *Quandu i serati di festa diventani maceddi... Quandu a zerga d'una storia si scrivi in a pistola...*

Aussi, comment ne pas évoquer la spéculation foncière et immobilière ? Dans un pays aussi attractif que le nôtre, avec son littoral et son patrimoine naturel, le littoral corse fait l'objet (et je vous cite monsieur Bucchini) « d'appétits voraces d'un certain nombre de personnes qui ont envie de faire du fric, du fric et du fric ».

J'ai eu la chance et l'honneur de faire partie des 600 élèves qui ont bénéficié de la sensibilisation réalisée par la commission « violence » sous votre égide.

Ces flux financiers issus de cette spéculation éhontée et effrénée constituent, pour les bandes mafieuses, une source de profit énorme, au détriment de dizaines de milliers de jeunes corses dépossédés de leur terre, qui ne parviennent pas à se loger et donc à vivre sur leur propre terre.

Voici une conséquence concrète et tangible de ces dérives mafieuses sur notre jeunesse...

Considérant le lien multiséculaire, viscéral et inaltérable qui relie le peuple corse à sa terre, cette situation est inacceptable, et produit un profond sentiment d'injustice qui peut conduire à la révolte que l'on a déjà connue...

Enfin, ne pas occulter la question de l'enrôlement d'un certain nombre de jeunes dans la criminalité organisée, dans ses mécanismes et ses conséquences funestes.

Concernant ses mécanismes, cela a été dit (notamment par ma collègue et amie Muriel FAGNI), la pauvreté et la précarité constituent un terreau fertile pour que s'opèrent ces dérives mafieuses. Mais l'honnêteté intellectuelle et la lucidité politique exigent de reconnaître que l'on retrouve dans ces bandes, des jeunes qui n'ont pas à connaître ces difficultés matérielles et sociales. Les explications sont peut-être à chercher ailleurs. Et il faut le dire sans faire langue de bois : oui, il existe aujourd'hui dans ce pays un mythe du voyou ; oui, il existe aujourd'hui au sein de notre jeunesse des personnes qui éprouvent une vraie fascination pour les voyous ; oui, certains jeunes ne peuvent s'empêcher de céder à l'appel de l'argent facile dans des sociétés où l'argent est roi, *a fortiori* dans une Corse en perte de repères suite à des siècles de colonialisme, de mal-développement, d'acculturation et de négation de ce que nous sommes ; oui, certains jeunes ne peuvent s'empêcher de céder à la promesse d'une vie faite d'adrénaline ; oui, certains jeunes ne peuvent s'empêcher de céder à la promesse de susciter l'honneur, le respect, l'admiration et le fantasme chez leurs pairs.

Les conséquences sont pourtant lourdes et trop souvent irrémédiables puisqu'en réalité, ce n'est qu'un engrenage de violence, de mort et de désolation. Quantu figlioli partuti à lu fior'di l'età ? À l'alba di a so vita ? Quantu mammi adduluriti ? Quantu viti arruvinati ? Quantu strazii ?

Alors comment prévenir cet enchaînement funeste ? Comment préserver nos amis, nos proches, nos frères, nos enfants, de la main mortifère des bandes ? Comment lutter, avec les armes qui sont les nôtres, contre ces dérives mafieuses ? Comment donner espoir à des milliers de jeunes ?

Face à de tels phénomènes, il existe bien sûr la réponse répressive qui marque un volet essentiel dans la lutte contre ces dérives. Mais celle-ci n'incombe pas à la société corse, pas plus qu'elle ne relève de la Collectivité de Corse, ni dans sa conception ni dans sa mise en oeuvre, la police et la justice relevant des missions régaliennes de l'État. C'est l'occasion de noter que ce dernier est plus souvent enclin à interpellier et détenir des militants nationalistes, jeunes notamment, que les auteurs de ces dérives mafieuses.

C'est aussi l'occasion de rappeler que l'État a historiquement fait le choix de mener une répression sans relâche contre les nationalistes durant des décennies, au détriment de la lutte contre une criminalité organisée qui se structurait et s'ancrait alors sur l'île et qu'il a donc laissé prospérer... Com'eddi dicini i nosci anziani, « frà dui partitanti, u terzu godi ».

Mais il n'y a pas que la répression. Nous devons aussi, entre nous, échanger, débattre, proposer et agir en mobilisant les différents leviers qui sont les nôtres, notamment à travers un volet préventif, pour couper le mal à la racine...

De façon générale, il s'agit d'acter et de concrétiser, collectivement, et je me tourne vers la présidente du CESEC, Marie-Jeanne NICOLI, la nécessité d'opérer (osons le mot) « une révolution culturelle ». Opposer au mythe du voyou des modèles d'identification alternatifs à travers le sport, la culture, la réussite professionnelle, l'engagement politique, associatif, syndical, citoyen... Opposer à l'argent comme centre de l'ordonnancement de notre société des valeurs et des principes puissants, originaux et modernes, fondés notamment sur ce que nous sommes - un populu incù a so lingua, a so cultura, a so storia, u so raportu à a terra è a u mondu - et ce à quoi nous aspirons - les conditions et garanties de notre survie en tant que communauté historique et culturelle vivante, la reconnaissance de nos droits fondamentaux et la maîtrise de notre destin collectif. Da rializà issu travagliu titanescu, ci tocca à mubilizà unipochi d'attrazzi è di mezi : l'educazioni di sicuru, à tutti i liveddi, a cultura chì ci parmetti di cunnoscia ci, di sapè quali

semu, ma dinò di custruiscia ponti incù u mondu sanu, a furmazioni di l'omi è i donni da ch'eddi svilupessini cumpetenzi è da ch'eddi campessini in omi è donni libari. La sensibilisation, sur le modèle italien, de l'école primaire à l'enseignement supérieur, peut aussi permettre d'éveiller les consciences, d'alerter les plus jeunes et de les préserver de certaines dérives.

A ghjuventù aspetta dinò pusizioni è parolli forti di l'eletti chì no semu postu chì ùn pò accittà issa ghjuventù un sintimu d'inazzioni o d'imputenza... Ma aspetta dinò, è più largamenti u nosciu populu, pulitichi publichi forti da crià un embiu serenu. Un écosystème vertueux dans les domaines économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Il faut aussi saluer le travail des associations de défense de l'environnement. L'enjeu, c'est bien sûr de traduire en actes ces ambitions majeures afin de toucher aux structures de notre société.

Bien sûr, sans être naïfs, il y aura toujours des dérives, mais l'enjeu, c'est qu'elles ne deviennent ni dominantes ni centrales et qu'elles restent à la marge de notre société...

U cantieru pari tamantu, a brama guasgi vana... Di sicuru, a strada sarà petricosa ma a forza di un populu è di a so ghjuventù, nimu ùn a pò parà.

Issa ghjuventù tocca da issi fenomeni hè bramosa di cambiamenti prufondi. On ne peut accepter de vivre avec cette épée de Damoclès sur notre avenir collectif. En tant que jeunes, et en dépit des angoisses et des craintes mentionnées, il n'existe pas pour nous de fatalité. Non, les dérives mafieuses ne sont pas une fatalité. Non, notre esprit n'est pas à la résignation. Non, nous ne saurions accepter passivement les assassinats, les trafics en tous genres, les travailleurs qui ont peur, les constructions illégales, les familles endeuillées.

La jeunesse de ce pays a démontré, dans un tout autre cadre au printemps dernier, sa soif de justice. Elle a prouvé sa détermination, sa capacité de résistance et de révolte légitimes. Ce sursaut, nous en sommes collectivement capables. Les jeunes de notre génération avons un certain nombre d'aspirations, notamment celles puissantes et inaltérables de vivre de façon libre et sereine dans une société corse émancipée et apaisée. Parchì, dici a canzone di u Riacquistu, « Simu di stu paese è ci vulemu campà », ma campà in omi è donni libari.

À ringrazià vi.

Mme le Présidente Marie Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avà, a parolla ghjè à Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

C'était une session très attendue, voulue et réclamée à juste titre par les collectifs. Aujourd'hui, il y a une nécessité, nous le voyons depuis ce matin, à poser une parole forte, une parole juste, il le faut aussi, et la nécessité aussi, surtout que ce soit suivi d'actes que nous aurons à mener ensemble, même si nous ne convergerons pas sur tout.

D'abord, lever aussi la question sémantique. Il n'est pas pour moi, aujourd'hui, une façon d'éluder et pour d'autres très certainement, une façon d'éluder la question, une façon de ne pas vouloir nommer. Mais bien nommer, c'est bien combattre. Bien combattre, sans nier à aucun moment les assassinats, les pressions exercées, les dérives constatées. Ce n'est pas la volonté de faire semblant de ne pas les voir, c'est la volonté d'en être conscients, de vouloir les combattre, de vouloir les combattre avec force et avec détermination. Ça, n'en doutez pas une seconde.

Mon propos s'articulera en deux temps d'abord et en quelques éléments rapides. L'attitude constante de l'État, elle a souvent été convoquée ce matin et dans quelle société démocratique, ça a été dit par d'autres avant moi. Acceptons-nous que dans des rapports de magistrats, dans des rapports de police, dans des propos d'anciens hauts fonctionnaires devenus stars de télé, on puisse déclarer tranquillement et d'ailleurs, nous l'intégrons nous-mêmes dans nos éléments de contexte, qu'on a détourné le regard parce qu'à un moment donné, il fallait combattre le mouvement national ? Dans quelle démocratie, acceptons-nous qu'un Etat admette très clairement qu'il a détourné le regard, qu'il a laissé prospérer, qu'il a laissé s'installer un système qu'il caractérise aujourd'hui pour sa part de criminalité organisée ?

Ma question aussi, c'est : quel héritage de cette pratique ? Est-ce celle d'un autre temps ? Je ne sais pas. Je ne sais pas quels moyens sont mis à disposition aujourd'hui quand on constate que de manière constante depuis 2015, d'abord à Jean-Guy Talamoni qui était Président de l'Assemblée de Corse, puis de manière renouvelée, à la Présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette Maupertuis, on a refusé de venir se présenter devant des élus et on a refusé de venir rendre compte de son action, prétextant qu'on n'avait rien à faire ici. Alors que Monsieur FAGNI, hier soir, disait qu'il avait rien à faire ici aujourd'hui, ça je

suis d'accord avec lui, mais qu'en revanche, d'être auditionné par une commission, lorsque l'on vient donner la leçon sur les addictions, sur les comportements déviants des Corses, là on répond plutôt présent. Mais en revanche, lorsqu'il faut venir rendre des comptes sur une faillite de l'action, on est d'un coup subitement absent. Ça pose question sur la continuité de cet héritage.

Et puis, on a aussi une infantilisation qui continue avec un relent que je qualifierais un peu de colonial qui nous affublerait génétiquement d'une incapacité à nous gérer puisque Monsieur DARMANIN est venu cet été nous expliquer que nous ne pourrions pas avoir un statut d'une évolution constitutionnelle si nous nous risquons de laisser aux mains des voyous, je cite « aux mains des organisations » a-t-il dit, certains pans que nous gérerions. Mais lesquels ? Et puis de quoi parle-t-on ? De ce que l'État a laissé faire et a failli jusqu'à maintenant ? De ce que l'action de l'État n'a pas été en capacité, n'a pas voulu, n'a pas voulu clairement ?

Alors moi, sur cette question-là, je n'en appelle pas à l'État, il a failli, il devra rendre des comptes, je reste opposée à une justice d'exception pour beaucoup de choses, pour beaucoup de raisons. Nous savons trop ici ce qu'elle porte comme dérives, les jurisprudences corses qui se multiplient dans différents domaines nous le prouvent, jurisprudences corses, ça s'appelle dans certains dispositifs d'exception, de ses pratiques, de sa mise en œuvre, du détournement de son objet initial. En revanche, ça ne nous dispensera pas de demander des comptes et nous pouvons le faire sans rougir.

Et je reviens à cette infantilisation, nous sommes capables ici de nous gérer. La proximité que l'on nous renvoie comme une tare génétique qui ferait de nous des gens incapables d'autogestion et de justice.

Nous sommes capables de penser et d'élaborer des cadres. D'autres pays de petite taille le font, l'élaborent. Nous ne devons pas céder à cette infantilisation qui est dangereuse elle aussi. Nous devons porter notre action fortement, élaborer des cadres, élaborer des garde-fous. Nous avons commencé en tant qu'élus, sous les précédentes mandatures, alors que les auditions s'entamaient suite à la création des collectifs et à l'assassinat de Massimu Susini, il y avait les premières auditions sous la présidence du Président de l'Assemblée de Corse et en tant qu'élus, c'est vrai que nous devons prendre toute notre part dans l'œuvre de transparence, dans la transparence de nos actions pour ne pas laisser, non pas que nous aurions un doute sur nous-mêmes, personnellement, je n'en ai pas, en tant qu'élus, nous devons prendre part, toute notre part à l'œuvre de transparence dans nos actions pour ne pas que s'installent, entre notre peuple et ses représentants, défiance et suspicion.

Avaient été créées à ce sujet, sous l'égide de de Jean-Guy Talamoni, à l'époque, 2 instances : la questure, l'instance de déontologie, mais aussi la refonte du comité d'évaluation des politiques publiques.

Je crois que là où nous devons porter notre effort, c'est dans plus de « porté à connaissance », que les Corses voient la lisibilité de notre action et là aussi, notre petite taille, notre fameuse tare de proximité que certains voudraient nous opposer, elle nous permettra de rapprocher l'institution des Corses, du peuple, qu'ils voient qu'ils sachent ici ce qu'il se passe. Et ça, oui, nous avons un effort à faire et nous devons nous le dire.

Ensuite, il y a la question systémique, la question systémique de notre approche, de nos politiques. Alors, il ne s'agissait pas pour moi, dans cette première partie consacrée à l'Etat, de me dédouaner à aucun moment, de nous dédouaner, collectivement.

Nous le disons depuis toujours, la question du projet de société, elle nous appartient. La lutte contre la spéculation immobilière, elle a été évoquée. Nous savons aujourd'hui que la spéculation immobilière est un terreau fertile aux dérives. La loi du béton tue et s'impose. Nous avons fait voter, « Corsica libera » à l'époque, une motion pour que dans le cadre du PADDUC, nous puissions attaquer, après bien sûr examen, des permis de construire ou des documents d'urbanisme en contradiction avec le PADDUC.

Nous savons que nous n'avons pas tous les moyens à nos dispositions pour le faire, mais nous devons nous en doter : des organismes de contrôle, une cellule de veille. Nous devons agir. Vous disiez ce matin, Monsieur le Président, que parfois nous devons aller au-delà de nos compétences parce que nous défendons les intérêts matériels et moraux des Corses. Dans ce domaine, nous devons le faire. C'est une mécanique de dépossession où se cache la dérive mafieuse, et nous le savons, nous le disons depuis longtemps, la spéculation est un terrain de dérive.

Il faut également, je le dis à plusieurs reprises et dans chacune de mes interventions, lorsque nous parlons de la maîtrise publique des secteurs stratégiques, je l'ai répété encore le mois dernier dans cette Assemblée, le principe de maîtrise publique doit être garanti parce que nous savons aujourd'hui que privé ne veut pas dire dérive, ne caricaturons pas nos propos. Mais que lorsque nous ne maîtrisons pas dans une économie contrainte, dans une économie telle que nous la connaissons, lorsque nous ne maîtrisons pas la gestion, la gestion publique, je le répète, de secteurs stratégiques comme les déchets, comme les transports, nous

exposons notre société aux dérives. Nous l'exposons et nous le savons. Nous devons faire ce choix résolu aujourd'hui et garantir sa mise en œuvre.

Nous devons lutter également contre les monopoles et à plusieurs occasions aussi, j'y suis revenue dans cette Assemblée, un marché captif, des appétits aiguisés. Nous savons que dans ce contexte-là, les monopoles portent atteinte à un modèle d'économie générale.

Je vais conclure, Madame la Présidente.

Ce projet d'émancipation, nous devons le porter sans faille et offensivement, l'action éducative, sociale, de formation face à une partie de la jeunesse en perte de repères et déracinée. Nous avons parlé du trafic de drogue, de la fascination et de la glorification du voyou.

Mais face à cela, face à l'argent facile qui gagne du terrain, ce combat culturel, nous nationalistes, nous devons le porter plus fortement que les autres car notre combat, il a été d'essence politico-culturel, parce que notre combat, il a été, je ne vais pas me livrer à une analyse socio-anthropologique dans le temps qui me reste et qui ne me reste plus. Mais pour parler des chocs encaissés de cette société sous domination, passer en quelques décennies d'une société agropastorale à un modèle d'activité touristique et résidentielle hypertrophiée, à un affaiblissement considérable de différents secteurs, à une précarité d'aides galopantes, et je salue au passage Dumenicu Bucchini qui nous l'a rappelé ce matin avec passion, en situation de domination, ces phénomènes-là, ils prennent une autre ampleur même s'ils existent ailleurs.

Nous devons en tant qu'élus, en tant que nationalistes, nous engager fortement, car c'est cela aussi faire nation, éjecter du corps social les logiques mortifères, les tenir à distance, les éradiquer. Oui, il y aura toujours des voyous, mais ils devront être tenus à distance de notre corps social et nous avons la mission de le faire. C'est notre mission aussi d'émancipation et de combat pour la liberté.

C'est ce modèle-là aussi en tant qu'élus, mais en tant que nationalistes, que nous devons porter, donner à notre jeunesse avec détermination et force. Tuttu ùn sara micca dettu oghje, assai fermerà à fà, ma u travagliu deve esse culletivu, ognunu à u so postu. Semu quì in carica à i rispunsabilità di l'interessi materiale è murale di u nostru populu di vive cù i mezi chì sò i nostri, tene tutta a nostra piazza.

(Applaudissements)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je demande aussi qu'on fasse un peu plus de silence, s'il vous plaît. Je sais que c'est long, mais tout le monde l'a souhaitée et l'a voulue, cette session extraordinaire. Donc, avà pacienza pè piacè.

Avà, aghju da dà à parolla à Jean Biancucci pè « Fà Populu » qui, s'il multiplie son temps de parole par 5, nous en avons encore pour 3 heures 30 !

M. Jean BIANCUCCI

Au moins !

Je comptais dire beaucoup de choses. Je comprends, on a dépassé vraiment ce qu'on pouvait prévoir.

Alors d'abord, je voudrais saluer les élus, je voudrais saluer les associations et leurs représentants. Je voudrais saluer aussi Dominique Bucchini. Je te salue. On n'a pas tout à fait le même âge, mais on fait partie des vieux, vieux militants aussi, si tu permets ! On n'a pas milité au même endroit.

Je voudrais dire quand même, d'emblée, que j'ai entendu certains propos et chacun est libre de faire l'analyse qu'il pense bonne, mais pour ce qui concerne le passé, puisqu'on a été cherché très loin, je ne partage pas ce qui a été dit pour quelques raisons, qui sont des raisons simples. Si on parle du passé, on doit examiner le passé sous tous ces aspects. Je n'ai pas entendu parler de clan, et pourtant. Je n'ai pas entendu parler de fraude électorale, et pourtant. Je n'ai pas entendu parler de bourrage des urnes, et pourtant. Je n'ai pas entendu parler de police parallèle, et pourtant. Et puis, on pourrait en ajouter.

Donc, je crois que chacun, bien entendu, maîtrise et on respecte ce que les uns et les autres peuvent dire. Mais on peut dire aussi qu'on ne partage pas.

Et si j'allais dire que, au moment où j'interviens, tout le monde a parlé et tout a été dit, celui dont l'intervention à laquelle je me sens la plus proche, c'est celle de de Paul-Félix, mais ça ne va étonner personne.

Je crois qu'il a dit, à un moment donné, mais nous l'avons dit à de multiples reprises, nous avons et nous avons toujours ce droit à la révolte quand les choses ne vont pas, quand il y a des injustices, quand les voyous prennent le dessus.

Aujourd'hui, on a une situation quand même qui interpelle non seulement l'Assemblée de Corse, parce que là, c'est une chambre d'écho, mais elle

interpelle le peuple. C'est une question dont on parle en permanence, ça n'est pas une question qui fait uniquement l'objet de communiquer.

Ùn semu micca quì pà contu nostru, ùn ci vò micca à sminticadda pà i nostri figlioli, pà i nostri figliulini è pà quiddi ch'han' à vena, è pà quiddi di l'altri. Dunque, a nostra presenza quì hè un onore ma hè dinò una ubligazione. Ma semu dinò quì pà fà di manera chì la ghjenti campessini libari di manera degna nantu à so tarra è senza paura di nimu è quì, ci semi.

Chì i nostri ghjenti pudessini esse a mestri di u so distinu senza mai essa custretti di una manera ò di l'altra. Ch'eddi possini dinò avè a fedi inde i stituzioni di a Corsica.

Plus loin que cela, mais ça va faire plaisir à Dominique, le problème est global, le problème est général. On vit dans une société où il est plus facile de franchir le pas et de dériver que de créer et d'imaginer sa propre vie et sa propre voie. C'est pesant !

Le tout-consommation, les sollicitations permanentes du marché, l'argent roi, qui peut se targuer aujourd'hui de vivre totalement en homme libre ? Comment peut-on prétendre à un projet de vie ? Lorsqu'on choisit un travail, c'est généralement par rapport au salaire et non pas pour les perspectives d'évolution personnelle qu'il pourrait offrir en gros, pour se réaliser. C'est quand même un problème.

Je crois qu'on est en perte de repères. Il faut retrouver nos valeurs, celles qui ont fait la force de notre peuple par le passé et qui nous ont conduits à nous battre pour être reconnus en tant que tels.

Mais il faut aussi construire une autre société, celle-ci ne peut pas nous convenir. Le PADDUC a été un moment important, un projet de société. Aujourd'hui, on en mesure, qu'on le veuille ou non, les limites. Cela veut dire qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Est-ce qu'on peut mieux faire ? J'en suis persuadé, intimement persuadé. Est-ce qu'il y a des propositions nouvelles à prendre en compte ? On le verra. Il y a des commissions de travail, il y a un plan de travail sur 4 mois. Est-ce que nous sommes collectivement prêts à le faire ? Pour notre part et pour les 32 élus de « Femu a Corsica », oui.

Alors, je vais couper court. Je vais terminer. Mais avant de terminer, il y a une question qui est celle des permis de construire. Je vais apporter mon témoignage. J'ai là, les courriers qui ont été adressés par l'agence d'urbanisme au

préfet pour connaître les permis de construire accordés et donc, pour avoir une vue d'ensemble de la situation en Corse.

Je vais vous donner la réponse de l'État, vous la connaissez, c'est « non, vous n'avez pas à savoir, vous n'avez pas à connaître », ça, il faut le dire aussi.

Pour ce qui nous concerne, même si aujourd'hui, l'État n'est pas là, nous considérons qu'il faut reprendre le dialogue. On ne pourra pas avancer s'il n'y a pas l'autre partenaire. On pourra, Président, faire tout le travail qu'on veut, on pourra réunir les commissions, on pourra avancer sur des propositions, si l'État n'est pas là, il nous sera difficile d'avancer, et vous le savez.

Pour le reste, pour notre part, politiquement, en tant que citoyens, en tant qu'élus, nous ne plierons pas devant quiconque, nous ne plierons pas. C'est clair, net et précis. Nous sommes debout et nous continuerons de l'être. Nous le serons pour notre peuple, nous le serons pour notre jeunesse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu. Emu compiu i dibattiti. Sò duie ore. Pigliemu un'ora, une heure de pause. Tout le monde est cordialement invité bien évidemment à partager notre déjeuner.

Je tiens à souligner d'abord que je suis très contente de la tenue des débats. Je remercie tous les invités ici présents qui sont bien évidemment invités aussi entre 14 et 15 h.

Je remercie la Présidente du comité d'évaluation des politiques publiques qui est également avec nous, que je n'ai pas saluée tout à l'heure. Je la pris de m'en excuser. Le comité d'évaluation des politiques publiques de l'Assemblée de Corse est bien présent ici.

À ringrazià vi à tutti. À dopu !

La séance est suspendue à 14 h 04 et reprise à 20 heures.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avant de vous donner les résultats des discussions que nous avons eues en conférence des présidents, il convient de voter la dérogation des temps de travail. Je ne vous relis pas tout le texte, bien évidemment. Je vous demande l'autorisation d'accorder cette dérogation au régime ordinaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Accordée à l'unanimité.

A la suite de la Conférence des Présidents, il y a 2 résolutions solennelles qui ont été déposées : une qui a été déposée par 3 des 4 groupes de l'Assemblée, donc le groupe « Avanzemu », le groupe « Fà populu in seme » et le groupe « Core in fronte », la conseillère Josépha GIACOMETTI qui est non-inscrite, le Président de l'exécutif et moi-même. Je présenterai donc cette motion. Une proposition substitutive qui a été déposée par le seul groupe « Un soffiu novu » et qui sera présentée par Jean-Martin MONDOLONI.

Je tiens à préciser que, à la suite des présentations orales des 2 résolutions solennelles, chaque groupe aura la possibilité d'intervenir 5 minutes au total, pas 5 minutes sur chaque résolution. Donc, il pourra s'exprimer 5 minutes comme le prévoit, pour des débats de type exceptionnel, des débats d'importance, notre règlement intérieur. Voilà, les précisions.

Donc, je vais vous lire la résolution qui a été déposée par le Conseil exécutif de Corse, la Présidente de l'Assemblée de Corse et les 3 groupes que j'ai évoqués tout à l'heure.

« CONSIDERANT l'aspiration du peuple corse à vivre dans une société libre, démocratique, et apaisée ;

CONSIDERANT que cette aspiration est menacée par un phénomène de dérives mafieuses qui est allé en s'aggravant depuis des décennies ;

CONSIDERANT l'aspiration partagée des élus de la Corse et des forces vives de la société insulaire à combattre démocratiquement ce phénomène et à y mettre un terme ;

CONSIDERANT les mobilisations citoyennes, notamment celles engagées en septembre 2019, au lendemain de multiples actes criminels, dont l'assassinat de Massimu Susini, jeune militant nationaliste, et notamment concrétisées par la création des deux collectifs anti-mafia « Maffia No' A Vita Iè » et « Cullettivu Massimu Susini » ;

CONSIDERANT la décision prise, sur proposition du Conseil exécutif de Corse, par l'Assemblée de Corse lors de la session de l'Assemblée de Corse

des 26 et 27 septembre 2019, d'organiser une session extraordinaire consacrée aux dérives mafieuses ;

CONSIDERANT la décision de mettre en place à cet effet un cycle d'auditions mené par la Conférence des Présidents ;

CONSIDERANT les premières auditions réalisées entre le 9 décembre 2019 et le 26 février 2020 ;

CONSIDERANT la suspension des travaux du fait de l'enchaînement de la crise COVID en 2020, de la tenue des élections territoriales de juin 2021, et de l'assassinat d'Yvan Colonna et ses suites en mars 2022 ;

CONSIDERANT la décision de la Conférence des Présidents du 21 octobre 2022 de reprendre le processus d'organisation de cette session à travers l'actualisation des auditions auprès des collectifs et associations anti-mafia ;

CONSIDERANT la demande réitérée aux autorités administratives et judiciaires de l'Etat d'être auditionnées par la Conférence des Présidents, proposition à nouveau déclinée par celles-ci ;

CONSIDERANT l'ensemble des auditions réalisées, les documents et contributions recueillis, les travaux menés par les organes exécutif, délibératif, et consultatifs (CESEC ; Chambre des Territoires ; Assemblea di a Giuventù) de la Collectivité de Corse, les votes et délibérations de l'Assemblée de Corse ;

CONSIDERANT la session extraordinaire de l'Assemblée de Corse en date du 18 novembre 2022 consacrée aux dérives mafieuses, les prises de paroles, échanges, et travaux intervenus en cette occasion ;

Le Conseil exécutif de Corse et l'Assemblée de Corse,

EXPRIMENT ET REAFFIRMENT solennellement la volonté du peuple corse de vivre dans une société libre, démocratique, et apaisée ;

CONVIENNENT de définir comme « dérive mafieuse » toute forme de crime ou de délit, ou tout comportement, émanant de groupes appartenant à la sphère de la criminalité organisée, et usant de violence ou contrainte, ou menaçant de le faire, pour influencer sur les choix individuels et collectifs des citoyens, et/ou des décideurs, et/ou des élus, et de la société corse, notamment dans la sphère économique et/ou politique ;

S'ENGAGENT à ériger le refus de ces dérives mafieuses, et son corollaire, la prééminence de la culture démocratique, comme une priorité de l'action publique de la Collectivité de Corse ;

CONSTATENT que des actions et décisions importantes ont déjà été prises par la Collectivité de Corse pour apporter des réponses opérationnelles efficaces à ces dérives, notamment dans le domaine de la sécurisation des procédures administratives de gestion des fonds publics ;

RAPPELLENT que les réponses policières et judiciaires aux dérives mafieuses relèvent exclusivement des compétences régaliennes ;

EN APPELLENT donc aux autorités administratives et judiciaires de l'Etat en Corse pour communiquer, sur la base des éléments objectifs en leur possession, de leur analyse de la situation et de leurs propositions en matière de politique pénale contre les dérives mafieuses ;

REITERENT leur demande aux autorités administratives et judiciaires de l'Etat d'être auditionnées par la Conférence des Présidents ;

RENOUVELLENT, à cet égard, leur demande de communication du rapport de la Juridiction Interrégionale Spécialisée (JIRS) de Marseille, lequel aurait objectivé l'existence d'un « système mafieux » en Corse, ainsi que celui du Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO) pointant, selon les autorités judiciaires, l'existence d'« entre 20 et 25 » bandes criminelles en Corse ;

PROPOSENT à l'ensemble des élus de la Corse et des forces vives de la société corse de partager ces objectifs, et de définir et mettre en œuvre une stratégie d'ensemble permettant de les atteindre ;

ACTENT dans cette perspective la mise en place d'un cycle de travail de cinq mois, associant organes de la Collectivité de Corse, communes, intercommunalités, et forces vives ;

DISENT que les travaux ainsi engagés s'organiseront autour de cinq thèmes prioritaires :

Ethique et politiques publiques
Secteurs économiques particulièrement exposés
Drogues, commerces illicites
Dérives mafieuses :
Instruments d'analyse et de quantification

Procédure, droit et politique pénale
Enjeux éducatifs, culturels et sociétaux

CONVIENNENT qu'aux termes de ces travaux, un rapport du Conseil exécutif de Corse et de l'Assemblée de Corse sera soumis au débat et au vote au plus tard lors de la session de juin 2023.

Donc, je vais passer maintenant la parole à Jean-Martin MONDOLONI pour qu'il puisse donner lecture de la résolution qu'il a déposée.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Peut-être, Madame la Présidente, de façon plus simple et pédagogique, vais-je expliquer le contenu de ce texte plutôt que d'en donner lecture, ça ira plus vite et nous gagnerons du temps puisque à cette heure, peut-être certains se demandent pourquoi nous n'avons pas un texte commun.

Nous n'avons donc pas un texte commun parce que dans cette Assemblée, il y a une majorité, il y a une option, il y a une opposition, il y a des options différentes sur la table, il y a des trajectoires historiques qui sont différentes et il y a des choix d'électeurs qui se sont manifestés au mois de juin 2021, qui ne partagent pas la même histoire et la même vue panoramique des problèmes que nous avons posés ce matin.

Commençons peut-être à cette heure solennelle par dire, me semble-t-il, c'est essentiel, ce qui nous rassemble dans ces textes, sans quoi on va sortir d'ici avec une vue en loupe, une vue zoomée de ce qui nous distingue. Pourquoi étions-nous réunis aujourd'hui ? Me semble t-il pour dire 2 choses importantes

La première, ça a été dit ce matin par l'ensemble des groupes, c'est qu'il y a bien des dérives caractérisées sous la forme d'associations dites mafieuses. On y met chacun la définition qu'on veut, mais il y a bien un problème que chacun a pris soin, nous, au même titre que les autres, pas moins et pas plus, en dépit des divergences que je vais formuler. Première chose.

Deuxième chose que l'on dit, c'est qu'avec le concours de l'État, dans ce texte, nous allons créer les conditions pour lutter contre ces dérives.

Troisièmement, ce qu'on dit de façon transversale, c'est ce que tout le monde dit, c'est ce que j'ai appelé le fait de se situer dans le camp du bien, ce matin, qu'on traduit sous cette phrase riche de sens, nous réaffirmons, nous exprimons les uns les autres, solennellement, on n'en finit plus d'être solennels, du reste, la volonté des Corses de vivre dans une société libre, démocratique,

apaisée. Nous rajoutons, nous, pour notre part, dans le respect d'un certain nombre de libertés qu'on considère fondamentales.

Et Parmi ces libertés fondamentales, il y a le droit de ne pas être d'accord sur une analyse de fond qui, intellectuellement a sa propre pertinence et donc, ses propres contradictions. Quelles sont-elles ? C'est celle que j'ai pointée du doigt ce matin, tout simplement : la violence génère la violence et nous, et on pense qu'on ne peut pas compartimenter, isoler et rendre étanche la violence mafieuse du terreau et des racines dans lequel elle trouve naissance. Et je répète qu'on ne naît pas mafieux et qu'on devient mafieux, on devient mafieux parce qu'on évolue dans un écosystème de violence que je ne vais pas réégrainer à cette heure-là.

Il y a la violence de type ravageuse, qui est celle de la mondialisation , il y a la violence que renvoie la précarité, il y a la violence de droit commun, il y a la violence institutionnelle, il y a la violence liée à l'injustice, eh oui, c'est bien ce qui nous distingue à cette heure-là, nous disons tranquillement, posément, sereinement, qu'il y a eu une violence historique à laquelle certains ont tourné le dos et il y a des résurgences de violence de caractère politique qui continue à gangrener la société corse.

On se le dit tranquillement, ça ne fait pas de nous des faucons, des passéistes, des réactivateurs de violence éteinte, comme si le réacteur était encore en sommeil et comme s'il ne demandait qu'à être réactivé. Ce n'est pas de cela dont il s'agit. Il s'agit simplement de marquer cette différence tout en partageant l'essentiel des attributs de cette journée pour laquelle nous étions réunis et pour laquelle nous réitérons le souhait de continuer à être des artisans de la paix et la paix ne peut pas se passer d'une expression libre, y compris quand elle paraît gênante.

Je nous donne rendez-vous collectivement dans les mois à venir car nous ne désespérons pas, sur ces bancs, de trouver, au terme des travaux que nous amorçons ce soir, l'unanimité qui nous manque à cette heure.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc maintenant, je vais passer la parole aux différents groupes.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il faut lire la résolution.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il ne veut pas la lire, il n'a pas souhaité la lire, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre, Madame la Présidente.

Si j'ai bien compris, vous souhaitiez la présenter et nous la lire ? Il faut quand même qu'on l'entende.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Avec plaisir, si vous le souhaitez.

« CONSIDÉRANT la volonté de renouer, comme au milieu des années 90 et entre 2011 et 2015, avec une réflexion d'ensemble au sein de notre institution sur le recours et la banalisation de la violence en Corse, à commencer par les dérives mafieuses qui gangrènent notre société,

CONSIDÉRANT la reconnaissance de ces dérives dans le monde économique, ainsi que d'actes de destruction de biens constituant des tentatives d'intimidation, quelle qu'en soit l'origine.

CONSIDÉRANT l'ensemble des auditions réalisées, les documents, contributions recueillies, les travaux menés par l'Exécutif délibératifs, consultatifs, etc., etc. »

Je vous fais grâce de toutes les contributions qui ont pu nous emmener ici aujourd'hui.

« CONSIDÉRANT la session extraordinaire de ce jour consacrée aux dérives mafieuses, les prises de parole, les échanges, les travaux intervenus à cette occasion », sous réserve de l'adoption de cette motion sur laquelle je n'ai pas de doute,

« Le CONSEIL EXÉCUTIF de CORSE et l'ASSEMBLÉE,

EXPRIMENT et RÉAFFIRMENT solennellement la volonté des Corses de vivre dans une société libre, démocratique et apaisée, dans le respect desdites libertés fondamentales », sur lesquelles je viens de m'exprimer,

« **CONDAMNENT** à ce titre des dérives caractérisées par des attributs de type mafieux qui trouvent leurs racines dans différentes formes de violence, parmi lesquelles la violence dite politique,

CONVIENNENT de définir comme dérives mafieuses toute forme de crime ou de délit, ou tout comportement émanant de groupes appartenant à la sphère de la criminalité organisée, agissant clandestinement et usant de violence, intimidation ou contraintes, ou menaçant de le faire pour influencer sur des choix individuels et collectifs des citoyens, et/ou de décideurs, et/ou d'élus, et de la société corse, notamment dans la sphère économique et/ou politique, ou pour imposer sa volonté en recourant à la force,

SOUHAITENT, avec l'implication de l'État et ses services publics compétents, créer les conditions de lutte efficace contre ces dérives ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc les deux résolutions solennelles ont été exposées.

Donc maintenant, comme je l'ai dit, il y aura 5 minutes d'intervention par groupe, mais aussi pour la conseillère non-inscrite, c'est ce qui a été décidé en Conférence des Présidents et le texte nous le permet.

Qui veut prendre la parole ? Donc Josépha GIACOMETTI, inscrivez-vous aussi, merci.

Donc, Josépha, allez-y. 5 minutes !

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Jean-Martin, vous avez dit, à juste titre, que l'exercice démocratique consistait aussi à ne pas rechercher à tout prix un consensus. Aujourd'hui, il est clair que sur cette question, la manière dont vous présentez les choses maintenant, on ne peut pas se retrouver. Nous aurons très certainement l'occasion, y compris sur le sujet qui nous a occupé toute la journée, très certainement, l'occasion de nous retrouver et de revenir à un travail commun.

Mais, je ne peux pas laisser dire ce soir, alors que nous avons travaillé toute une journée et puis des mois aussi qui ont précédé, que la violence politique, elle est aux racines, à la racine, vous l'avez réemployé parmi d'autres pour ne pas

trahir votre propos, mais à la racine de la violence et les dérives mafieuses. C'est factuellement et chronologiquement faux ! Mais je vais aller plus loin.

Si j'avais souhaité aussi mettre la mienne sur les considérants, j'aurais pu demander à ce que soit évoqué explicitement, ce soir, la violence d'État, les sollicitations des voyous durant certaines années par des polices parallèles, le SAC, les assassinats, les tentatives d'assassinats reconnus par des hauts commissaires, j'aurais pu demander à ce que soit mis en avant les dérives, le lascia corre volontaire, les yeux détournés de l'État sur un système mafieux qui s'est mis en place et qui a prospéré, qui a pu s'enraciner. J'aurais pu le demander.

J'aurais pu demander qu'on fasse explicitement référence à la violence d'État, violenza dans son aspect premier, abus de la force. J'aurais pu moi aussi le demander ce soir et très certainement avec d'autres. Je ne l'avais pas fait. Mais il fallait quand même, je crois, que ce soir ce soit dit, alors que vous demandez d'introduire une telle acception et une telle terminologie.

J'appartiens à un courant qui a affiché sa solidarité constante avec le mouvement clandestin, la violence politique. Vous comprendrez bien que moi, je n'emploierai pas ce terme, qui a affiché sa solidarité dans tous les instants. Lorsque cette résistance a fait que nous avons pu préserver dans ce pays, il peut y avoir des avis divergents, c'est aussi le droit fondamental de l'exprimer, a pu préserver dans ce pays un certain nombre d'acquis et ne pas faire que les dérives soient plus graves.

Mais j'ai fait aussi partie de ceux qui ont été solidaires de ce mouvement, lorsqu'il a décidé de faire un geste pour la paix, un geste balayé, écrasé, dénié, qui n'a jamais trouvé aucune réponse. Un geste pour la paix en 2014. Le Front de Libération Nationale de la Corse a décidé de faire son pas pour la paix.

C'est pourquoi je ne suis pas revenue aujourd'hui, je l'ai évoqué ce matin, j'ai évoqué la violence d'État, mais je n'ai pas demandé à explicitement refaire l'histoire, parce que si on refait l'histoire, il ne faut pas la faire de manière partielle et partielle, il faut la refaire complètement.

Alors je vais, parce que je vais essayer de revenir à ce que nous avons tenté de faire aujourd'hui et ce que nous essaierons de faire dans les semaines et les mois à venir, et je vais m'inscrire dans le fil de ceux qui ont fait un geste pour la paix et dont j'ai été solidaire.

Dans ce geste pour la paix, globalement sur ce que nous avons fait aujourd'hui, sur ce que nous avons fait ensemble et sur la première résolution qui

a été présentée par la Présidente de l'Assemblée de Corse, globalement, revenir à la nécessité de pousser hors du corps social les mécanismes de dérives mafieuses, sous toutes leurs formes, les combattre avec force. Celles qui aspirent à prendre le pouvoir économique, sociétal et la nécessité que nous avons collectivement d'y faire face dans notre combat pour l'émancipation, dans notre combat pour la liberté, pour la survie de ce peuple, sur cette terre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Comme nous l'avons évoqué tout à l'heure, donc 5 minutes par groupe. Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je pense que nous avons fait un travail collectif de construction d'un texte fondateur, qui n'est partisan d'aucun camp, qui était quand même, je pense, un texte ouvert, générique, qui part d'un constat : aujourd'hui, la Corse aurait dû être apaisée, elle aurait dû s'ancrer dans un processus démocratique, avec une discussion à venir avec Paris pour avoir enfin une reconnaissance politique à la hauteur des enjeux, à égalité avec ce qu'ont les autres îles. Et malgré cela, le constat qu'il y a, par cette logique boulimique, cette volonté affairiste, peut-être même cette volonté de pouvoir occulte, une société qui est gangrenée avec une mafia, des mafias, la mafia, un système mafieux, en tout cas une nébuleuse crapuleuse qui est là.

Je pensais qu'on pourrait avoir un texte généreux, porteur au moins d'espoir pour tous ceux qui ont souffert, pour tous ceux qui continuent à souffrir, tous ceux qui sont en deuil. Et on n'y arrive pas. J'espère qu'on reconstruira quelque chose et qu'on obtiendra un consensus sur des méthodes, sur des analyses.

Mais je ne peux pas accepter qu'on nous oppose la genèse de cette violence crapuleuse dans les racines de notre politique de nationalistes. C'est une construction qui est tendancieuse. Elle rejoint les propos sournois qu'on entend dans les salons parisiens où on dit « plus d'autonomie peut conduire à plus de mafia », parce que plus d'autonomie, c'est plus de nationalisme et les nationalistes et la mafia, ils sont dans les mêmes logiques, puisqu'ils pratiquent tous la violence, et que les violences sont toutes les mêmes, puisque l'État n'a jamais reconnu la violence politique.

Alors moi, Cher Jean-Martin, je vais prendre une minute pour te lire un texte que m'avait fait découvrir il y a 30 ans l'Abbé Mondoloni. C'est le texte di u vescu Hélder Câmara du Brésil, sur la genèse des violences.

Il y a 3 sortes de violences.

La première, mère de toutes les autres, c'est la violence institutionnelle, celle qui légalise et perpétue les dominations, les oppressions et les exploitations, celle qui écrase et lamine des millions d'hommes dans ses rouages silencieux et bien huilés.

La seconde est la violence révolutionnaire, qui naît de la volonté d'abolir la première.

La troisième est la violence répressive, qui a pour objet d'étouffer la seconde en se faisant l'auxiliaire et la complice de la première violence, celle qui engendre toutes les autres.

Il n'y a pas de pire hypocrisie de n'appeler « violence » que la seconde, en feignant d'oublier la première qui l'a fait naître et la troisième qui la tue.

Aujourd'hui, ce débat, il a été apporté par la mort d'un patriote, Maxime SUSINI, tué par des crapules ! Il n'y a pas la place pour de la diffamation et pour une distorsion de l'histoire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Jean-Christophe ANGELINI pour « Avanzemu ».

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Je me souviens, comme tant d'autres ici, des circonstances qui ont présidé à la création du collectif « Maffia nò, vita iè » et en même temps du drame auquel Paul-Félix BENEDETTI vient de faire référence, l'assassinat de Massimu SUSINI, qui a lui donné lieu un peu plus tard ou même moment à la création du Collettivu du même nom. Et j'essaie de me remémorer, même si c'est encore très près de nous, chacune des minutes ou presque, du débat d'aujourd'hui.

Moi, je pense sincèrement, sans flagorneries, sans excès, qu'il y aura, et je me trompe peut-être, mais je m'y risque néanmoins, un avant et un après, sincèrement. Et à tous ceux qui pensent que l'on a bavardé, voire même parlé pour rien, je voudrais dire qu'on a quand même avancé et beaucoup, dans une double direction.

Premièrement, on a désigné le mal.

Pendant des décennies et encore ce matin, à la faveur d'une conférence de presse tenue, mais il n'y a pas de hasard, en amont de la session, on a disserté à perte de vue, ad nauseam, sur les violences criminelles, les violences mafieuses, les bandes, les groupes, etc.

Aujourd'hui, notre Assemblée, au travers de la résolution que vous avez présentée, Madame la Présidente, pose un acte, un acte clair. Il désigne les choses. Après, on peut ne pas être d'accord, on peut continuer d'en parler. Mais, il les désigne à l'aune de considérants qui sont irréfutables, qui sont objectifs et qui, à mon avis, vont éclairer le débat d'un jour nouveau. Parce que parler de violence criminelle, de voyous, etc., c'est une chose, mais parler d'un fait mafieux en Corse, qu'on le veuille ou pas, ç'en est une autre. Et parce que les mots ont un sens, il fallait qu'on désigne précisément ce dont on parle depuis un moment.

Deuxièmement, ça a libéré la parole.

Moi, je n'ai pas été d'accord avec tout ce qui a été dit, et dans l'hémicycle et en commission permanente cet après-midi, mais je respecte tous les points de vue, de la même manière que tous les points de vue ont été respectés. Et j'ai trouvé, dans les débats du matin, de l'après-midi, ceux qui nous occupent en ce moment même, une dignité et une volonté de poser les choses en bon niveau, au bon niveau, sans verser dans la caricature ou la polémique gratuite.

Donc, dès lors que la parole se libère et que le mal est désigné, plus personne à mon avis, sauf à être et malheureusement il en existe encore beaucoup de mauvaise foi, ne peut dire que c'était un débat pour rien. Moi, je crois que c'était vraiment, je vais aller encore un peu plus loin dans l'hypothèse, mais j'y adhère pleinement, un débat fondateur, et dont je concède bien volontiers, sans caresser personne dans le sens du poil, qu'il n'aurait vraisemblablement pas existé, même si nous l'avions envisagé avant, sans l'action de ceux qui l'ont demandé dans la rue, et jusqu'aux grilles de cette Assemblée, il y a encore quelques semaines.

Donc, j'essaie modestement et en prenant peut-être le risque de me tromper, mais peu importe, de remettre de mon point de vue et du point de vue de mes amis, les choses à leur place dans la chronologie et dans l'évolution politique.

Donc un débat fondamental.

Deuxièmement, il y a 2 résolutions.

Moi, je suis, je l'ai dit en commission très tranquillement, fondamentalement en désaccord avec le texte qui est porté par un autre groupe d'opposition, puisque notre groupe, bien que nationaliste, est aussi un groupe d'opposition. Mais je l'ai dit, il est aussi et d'abord un groupe nationaliste.

Moi, j'ai bâti modestement, avec des milliers d'autres, une bonne partie de mon parcours de vie sur l'idée que le combat national, il devait être exclusivement dédié à l'action publique et démocratique. Pour autant, la violence politique aujourd'hui, elle a muté.

Parler de violence politique aujourd'hui, comme on en aurait parlé dans les années 80 ou 90, ce n'est, à mon avis, pas juste.

La violence politique qui était clandestine et structurée, elle est aujourd'hui ponctuelle et spontanée. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des choses ici ou là qui sont encore planifiées, voire revendiquées. Ce que je dis, c'est que lorsqu'on parle aujourd'hui les uns ou les autres de violence, moi je parlerai, comme certains l'ont fait, de l'expression et bien davantage d'une révolte. Et là où l'on voyait il y a encore quelques temps une stratégie politique, avec des organisations politiques ou politico-militaires, j'y vois pour ma part et davantage, l'expression de gens, pour la plupart très jeunes, qui sont exaspérés, qui sont légitimement révoltés. Et c'est quelqu'un qui, avec beaucoup d'autres, est opposé à toute forme de violence politique qui vous le dit. Et cette révolte, on la sent partout, dans toutes les familles. Et jamais, même si je sais que ce n'est pas le souhait de Jean-Martin et de ses amis politiques, je ne mettrai en parallèle ces actes-là, avec la réalité d'un phénomène mafieux dans l'île, parce que je pense, et j'en ai fini, Madame la Présidente, qu'il n'y a aucune espèce de relation entre les deux.

Je finis d'un mot.

On en parlait avec Julia qui est intervenue ce matin, et fort brillamment de notre point de vue, au nom du groupe et avec d'autres ces dernières heures, il faut qu'on travaille à mon avis, parce que je veux garder une tonalité ouverte et une perspective de convergence, je ne désespère pas malgré tout, dans 2 x 2 directions, je ne dis pas qu'il n'y a pas de tensions sur les marchés publics, je ne dis pas qu'il n'y a pas de problèmes de toute nature. Mais je dis qu'aujourd'hui, sur le front de la spéculation immobilière et sur le front du trafic de drogue, il y a des enjeux qui sont sans commune mesure avec ce que l'on peut constater par ailleurs.

Quand on parle de violence, quand on parle de mafia, il faut lire des magistrats, des journalistes, des historiens, mais il faut aussi, et c'est ce que je m'essaye à faire, lire des romanciers. Et il y en a un qui n'est pas qu'un romancier,

c'est d'abord un journaliste, c'est Roberto SAVIANO. Et moi, ce qui m'avait marqué, à la lecture de « Extra pur », c'est l'équation économique du trafic mondialisé de la cocaïne.

Il disait, et j'en aurai fini, quand quelqu'un, en 2012, prenait 1 000,00 € et les investissait dans ce qui était à l'époque le meilleur rendement boursier du monde, Apple, quelques années après, ils gagnaient 1 600 €. Quand le même mec prenait 1 000 € et les investissait dans le trafic de cocaïne, quelques années après, il gagnait 180 000 €.

Et la Corse, elle n'échappe pas à la règle, elle est une plaque tournante, elle est un lieu de consommation, elle est un lieu de trafic et ne pas s'avouer cette réalité, continuer au nom de je ne sais quelle valeur de la dénuer ou de la travestir, ça n'est pas rendre service à notre peuple, ça n'est pas rendre service à notre jeunesse.

Alors, je terminerai en vous disant qu'il faut aussi qu'on aborde ces questions-là et les deux dernières, sans lesquelles, et le Président BUCCHINI nous y a fort à propos rappelé, on ne peut concevoir aucun combat durable et moins encore victorieux contre la mafia, la justice sociale et le développement économique, parce que l'un des moyens aussi de faire reculer ce type d'agissement, c'est encore de créer les conditions pour que la richesse existe et qu'elle soit équitablement, durablement et socialement partagée.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, donc qui s'exprime pour « Fà Populu Inseme » ? Jean BIANCUCCI. Avete a parolla.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais d'abord dire quelques mots sur la motion de Jean-Martin.

J'ai tenu ce matin un débat politique et j'ai répondu politiquement, je ne vais pas y revenir. Chacun garde ses analyses dans le respect des uns et le respect des autres.

Mais tout de même, lorsqu'on vous a proposé, on s'est proposé, cette délibération, je pensais qu'on était d'accord. Je pensais qu'on était d'accord !

Le désaccord est arrivé in fine, au bout de la chaîne de travail qu'on a imaginée et alors là, je ne comprends pas. Mais on s'expliquera, chacun a aussi ses propres préoccupations.

Est-ce qu'aujourd'hui, en faisant comme l'on fait, avec une résolution différenciée des uns et des autres, on renforce la lutte contre la dérive mafieuse ? Non. Ça, c'est un vrai problème. Parce que la société Corse, elle n'a cure de nos débats et des problèmes que l'on peut rencontrer par ailleurs. Elle est en prise directe avec ces problèmes de société.

Que dit la motion ? La Présidente l'a lue, c'est d'abord une définition. Oui, il fallait qu'on s'accorde sur une définition. Elle dit qu'il fallait qu'on s'engage, je crois que jusque-là, on est d'accord. Il fallait aussi que l'on constate qu'un certain nombre d'actions avaient été menées dans le cadre de notre collectivité, mais on n'insiste pas trop.

Et puis, il y a un rappel à l'État. Est-ce que c'est cela qui gêne ? Je ne pense pas. Le rappel à l'État, il peut être partagé.

Et puis, il y a une question sur laquelle peut-être, on ne s'est pas suffisamment arrêtés : c'est le rapport de la JIRS. C'est le rapport contre la criminalité organisée, SIRASCO. Ces rapports ont été bloqués, vous le savez. Ces rapports ne nous seront pas communiqués, il serait intéressant de savoir pourquoi. Il serait intéressant de savoir ce que contiennent ces rapports. On sait, il y a les bruits qui courent. Mais en le demandant à travers une résolution, je pense que ça a beaucoup plus de force que ce que l'on pourrait dire entre nous.

On propose aussi une stratégie d'ensemble, est-ce que c'est un élément de division ? Non.

On propose un cycle de travail, mais je pense qu'on était tous d'accord là-dessus.

Et ensuite, on réitère des demandes aux autorités d'État.

Voilà ce que dit la motion, voilà ce que dit la délibération, elle n'est gênante pour personne. Elle est forte, si on la vote ensemble. Elle permet à l'opinion de dire : voilà, les élus, en confiance, ont fait un geste fort.

On va avoir un vote différent, très bien. J'espère, comme l'a dit Jean-Christophe, que les choses peuvent malgré tout évoluer. On va rentrer dans ce cycle de travail. J'espère que vous allez y participer, très bien, et que nous aurons certainement des points d'accord.

Mais la force des choses aujourd'hui, à l'heure où on parle, c'est quand même, au-delà des nationalistes que nous sommes, la volonté d'ensemble de l'Assemblée d'aller jusqu'au bout de la dérive mafieuse, sinon tout le travail qu'on a fait, notre réflexion, nos propositions n'auront pas la signification qu'elles doivent avoir.

Voilà, c'est tout simplement cela que je voulais dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, tous les groupes se sont exprimés.

Je me tourne vers le Président de l'exécutif, s'il veut s'exprimer.

M. le Président Gilles SIMEONI

L'avis du Conseil exécutif, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues, pas trop de suspense sur l'avis que nous avons sur l'une et sur l'autre des délibérations, mais avant de l'exprimer formellement, simplement dire qu'il y a aujourd'hui, même si nous manquons encore de recul et que la fatigue fait sentir ses effets, à mon avis, trois sentiments qui se combinent.

D'abord, un sentiment de satisfaction pour un certain nombre d'éléments que j'expliquerai.

Ensuite, en ce qui me concerne, un sentiment de déception et d'incompréhension par rapport au choix, que je respecte, du groupe d'opposition de droite de présenter une résolution substitutive.

Et enfin, parce qu'il faut garder le meilleur de ce que nous avons fait, troisième sentiment, qui sera celui de la volonté de concrétiser ce que nous avons initié ensemble.

Alors en trois minutes, me tournant vers Jean-Christophe ANGELINI, sur le premier sentiment, je pense que c'est important ce que nous avons fait aujourd'hui, et nous le ressentons et nous le savons.

Il y a depuis des décennies un phénomène de dérive mafieuse qui touche la Corse et qui est allé malheureusement et malgré beaucoup d'évolutions positives qui auraient dû le conduire à régresser, voire à disparaître, un phénomène de dérive mafieuse qui est allé en s'aggravant. Elle a culminé en 2019 dans des actes criminels graves, des assassinats et singulièrement celui de

Massimu SUSINI, jeune militant nationaliste. Cet événement dramatique a été le phénomène déclenchant d'une prise de conscience encore plus accrue, qui a notamment débouché sur la constitution des deux collectifs et une mobilisation de la société civile.

La société Corse aujourd'hui a regardé très largement, au-delà des acteurs qui ont été réunis, ce qui se passait dans cette institution et dans cet hémicycle qui est, nous le disons souvent, le cœur battant de la démocratie insulaire, et celles et ceux qui ont participé et qui ont regardé, qu'ont-ils vu ?

Ils ont vu d'abord ce matin, me semble-t-il, et c'était la première question, un débat empreint d'une grande dignité, d'une hauteur de vue, avec des points de vue sûrement différents, certains qui ont déplu. Mais des élus qui ont su se montrer à la hauteur, et comme le disait Julia TIBERI, je crois que nous sommes la seule institution en Europe à avoir, en tout cas dans la période récente, organisé un débat et voulu un processus de travail sur un phénomène gravissime, complexe qui touche d'autres régions, d'autres pays, mais que nous, nous allons essayer d'appréhender et de combattre par la démocratie. Donc d'abord, un débat.

Et puis, la deuxième question était de se dire, eh bien finalement, les associations et les collectifs qui ont été assez critiques avec les élus, est-ce que cela va générer des étincelles ? Est-ce qu'il va y avoir des prises à partie, des désaccords, des éclats de voix ? Deuxième catégorie d'interrogations. Et je crois que là aussi, les uns et les autres, et je rends hommage, bien sûr, à nos invités d'aujourd'hui et à celles et ceux qui ont vocation à travailler avec nous dans ce processus. Je crois que les uns et les autres, nous avons fait la preuve de notre maturité, de notre culture démocratique. Il y a eu et il subsiste des désaccords, et nous allons les traiter par le dialogue et par le travail en commun. Il y a aussi des points d'accord. C'est le deuxième point de de satisfaction.

Le troisième point, il est énorme aussi. C'est qu'aujourd'hui, cela a été dit, la parole des élus a été portée de façon claire, publique, assumée et elle se concrétise par un acte qui est un acte fondateur : la résolution que nous nous apprêtons à voter, avec effectivement une définition claire qui emprunte notamment au droit positif français et italien, et qui définit ce que nous qualifions de dérive mafieuse et ce que nous entendons combattre, et qui le définit dans des termes clairs.

« Dérive mafieuse » : toute forme de crime ou de délit, ou tout comportement émanant de groupes appartenant à la sphère de la criminalité organisée et usant de violence ou contrainte, ou menaçant de le faire pour influencer

sur les choix individuels et collectifs des citoyens, des décideurs, des élus et de la société Corse, notamment dans la sphère économique et/ou politique. »

Et après avoir défini ce phénomène que nous voulons combattre, nous nous dotons d'un calendrier, d'une méthode avec 5 thématiques qui sont actées dans la résolution que le Conseil exécutif soutiendra, et qui nous permettront, dans les 4 ou 5 mois à venir... Alors, je me tourne vers celles et ceux qui ont participé tout à l'heure aux travaux de la commission permanente. Nous avons parlé de 4 mois et d'un horizon d'action d'avril. Il y a dans la délibération « juin », ce n'est pas une volonté de différer, mais la date que nous avons mis en amont de la réunion, elle n'a pas été modifiée, mais si nous pouvons aller plus vite, nous irons plus vite.

Donc ça, ce sont les éléments de satisfaction.

Le deuxième point, c'est l'élément d'incompréhension et de déception, et je me tourne vers le groupe de droite. Je suis d'accord avec vous et avec d'autres participants à la Conférence des Présidents, il est tout à fait normal, en démocratie d'avoir des désaccords et il est sain de les assumer. Nous avons des désaccords politiques, nous en aurons encore et nous en débattons. Et puis lorsqu'ils subsistent, nous les assumons. Mais je crois qu'à ce moment-là de notre histoire collective, avec ce qui s'est passé depuis 30 ans ou 40 ans, et avec ce qui s'est passé depuis 3 ans, il était préférable de faire le choix de la convergence et de l'unanimité que celui de la différenciation. Je le pense très sincèrement et je vous l'ai dit, et je n'irai pas plus loin.

Je pense que, au moment de la vie collective de la Corse où nous sommes, réintroduire dans ce texte la violence politique comme un facteur qui contribue aujourd'hui à la dérive mafieuse est une erreur scientifique, ça a été dit par la Présidente de l'Assemblée de Corse, et une erreur politique, et un anachronisme. Je vous le dis comme je le pense et comme je le ressens. Et donc, je ne comprends pas et je suis déçu de cette position que je respecte, et je n'irai pas plus loin.

Je termine par le troisième point qui est l'essentiel.

Assumons ce désaccord, regrettons-le, c'est en tout cas mon cas, mais tournons-nous vers l'avenir en disant aux Corses, aujourd'hui, nous avons fait acte de résistance citoyenne en nommant, en identifiant et en définissant un chemin. C'est en cela que je crois que nous devons conclure nos travaux de ce soir.

Que les Corses sachent, parce que nous l'avons écrit dans cette résolution, que ces dérives mafieuses, ce mal qui ronge notre société et qui

menace notre liberté et celle de nos enfants, nous allons le combattre démocratiquement et nous disons de façon solennelle, et la solennité est essentielle en cette matière, que nous décidons de faire une priorité politique de ce combat démocratique là.

Il faut que les Corses le sachent, il faut que les Corses l'entendent et je ne doute pas qu'ils seront très nombreux pour travailler avec nous aux fins que le premier pas et l'acte fondateur que nous avons fait, quoi qu'il en soit, ensemble aujourd'hui, se prolongent dans les mois à venir, après le travail que nous aurons conduit de décisions politiques fondatrices, essentielles et qui permettront d'envisager l'avenir avec sérénité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Donc, nous allons procéder maintenant au vote concernant ces 2 résolutions solennelles.

Alors, il est d'usage de faire voter d'abord la résolution qui était minoritaire au sein de la Conférence des Présidents.

Donc je vais soumettre au vote tout d'abord **la résolution solennelle qui est présentée par le groupe « Un Soffiu novu ».**

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Qui est pour ? « Un Soffiu novu ».

Donc, **la résolution solennelle est REJETEE.**

Donc maintenant, je soumetts à votre approbation **la résolution solennelle qui a été déposée par les autres groupes de l'Assemblée de Corse, le Président de l'exécutif et moi-même.**

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? « Un Soffiu novu ».

Qui est pour ?

Donc, **cette résolution est ADOPTEE.**

Je tiens à préciser que, et elle vous prie de l'excuser, Madame la Présidente du Conseil économique, social, environnemental et culturel, avait dû quitter les débats tout à l'heure. Elle m'a fait part du fait que la résolution sortie majoritaire ce soir serait présentée au Conseil économique et social en session plénière mardi.

Donc ça, c'est le premier point.

Le deuxième, je tenais moi d'abord à remercier l'ensemble des élus, bien évidemment, mais aussi l'ensemble des invités pour la qualité des échanges que nous avons eus cet après-midi ; les élus pour la qualité des échanges que nous avons eus ce matin. Je pense que ce fut un moment démocratique fort.

C'était une étape. Nous avons dit que nous n'aurions pas de solution en sortant, mais il y a quand même des choses qui se sont passées aujourd'hui. Je crois que c'est un grand moment.

Il est important, si nous voulons avancer et construire un avenir à nos enfants loin du risque mafieux, je crois qu'il est très important d'abord que nous nous respections nous-mêmes, que nous nous respections entre nous, que nous nous écoutions et nous avons vu aujourd'hui que nous y étions arrivés.

Ce moment a été démocratique et j'ai envie de dire jusqu'au bout, vraiment jusqu'au bout.

Merci.

(Applaudissements)

La séance est levée à 21 heures.